

Marmande, R. de
Le Cléricalisme au Canada

BX
1421
M37

BIBLIOTHÈQUE DE CRITIQUE RELIGIEUSE

Le Cléricalisme au Canada

PAR

R. DE MARMANDE

PARIS
LIBRAIRIE CRITIQUE
ÉMILE NOURRY
62, Rue des Écoles, 62 (Ve)

1911

Tous droits réservés.



SEP 10 1976

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

BX
1429
M37

http://www.archive.org/details/leclricalismea00marm

AVANT-PROPOS

Dès que commence, à l'aube du christianisme, le crépuscule de la foi de Jésus, il s'opère dans l'Eglise un mouvement croissant de hiérarchie à outrance. Ce n'est plus le communisme évangélique, la délicieuse association spirituelle qui confondait étroitement ses membres en un même sentiment d'allégresse candide et de solidarité d'amour.

Sous le manteau de la Liturgie, un paganisme assez vulgaire se glisse dans le culte dont le cérémonial se développe, se multiplie à l'indéfini (1). Le prêtre apparaît. Il se réclame toujours du Maître. Mais le Maître n'est plus là ; les Temps ne sont plus, et ne reviendront jamais, où rayonnait la pensée du fondateur ; le moraliste délicat et dédaigneux, l'ironiste incomparable ne se manifeste plus.

A travers les siècles, alors, l'autorité religieuse conquiert tous les domaines, absorbe celui des consciences et aboutit au plus fu-

(1) P. Saintyves. *Les Saints Successeurs des dieux.* Paris, Nourry, in-8°.

rieux défi qu'ait jamais porté une secte à la raison et aux libertés humaines, le *Syllabus*. A la prière idéaliste et tendre a succédé le dogme étroit, bardé de fer, encerclé de piques et de torches. Dans le même temps, au milieu des accidents, des bouleversements des époques et des esprits, la soif effrénée de posséder, d'acquérir, d'amasser, de *dominer*, monte à la gorge du catholicisme. Plus ardentes encore à la besogne que les séculiers, les milices qui portent le froc, les troupes des jésuites et des moines parcourent toutes les classes de la nation, flattant tour à tour et indifféremment, préjugés, passions et haines avec un art qui ne connaît pas d'égal dans le prosélytisme. Loin de diminuer ou d'abattre le zèle des fanatiques, le jeu des institutions modernes, le fonctionnement du suffrage universel, les constitutions fondées sur la souveraineté populaire, l'encouragent et le stimulent. Quoi de plus proche d'une théocratie qu'une démocratie où l'ingérence du clergé dans la politique est publiquement tolérée, presque officiellement admise ? Et où cette ingérence apparaît-elle mieux qu'au Canada français ?

CHAPITRE PREMIER

Comment, en France, on connaît, on méconnaît, ou on ignore le Canada

Comment, en France, on connaît, on méconnaît ou on ignore le Canada

Il est parfois dans l'histoire d'un pays comme un chapitre éclatant qui épuise l'intérêt et ne permet plus au récit des évènements postérieurs d'obtenir près du grand public une attention sérieuse et soutenue. C'est un phénomène de saturation auquel n'a point complètement échappé l'histoire du Canada.

Aux vieilles légendes pittoresques, aux évocations de lointaines et passionnantes aventures, le Dominion ne peut opposer aujourd'hui qu'un panorama qui constitue bien encore, par ses gigantesques horizons, un poème admirable... mais didactique, remplaçant l'Ode et l'Epopée.

Homère chanta l'*Illiade ;* puis vint Hésiode qui décrivit les *Œuvres et les Jours.* Ainsi le Canada devint-il *The granary of England*, la terre pacifique de l'émigration européenne, après avoir été le champ clos où se défièrent longtemps deux peuples.

L'histoire du Canada perdit alors pour la majorité de l'opinion qui croit à la réalité du dicton. « *Les peuples heureux n'ont pas d'histoire* », son caractère poignant, son charme un peu farouche.

Insensiblement, de l'indifférence envers les

destinées de la nation, on en vint à un certain mépris, bienveillant encore, il est vrai, envers les habitants.

Pendant de très longues années, l'Angleterre elle-même parut n'éprouver qu'une considération médiocre pour ses colons anglais du Canada (1) ; considération qui baissait encore d'un ton vis-à-vis des sujets de race française qui forment avec les premiers, dans l'empire britannique, la nation canadienne.

N'est-elle pas singulière la destinée de ces Canadiens français qui n'ont pu, jusqu'ici, éveiller la complète et sympathique curiosité du pays dont ils dépendent, avec de larges libertés politiques, comme de celui à qui est due leur origine ?

Si l'Angleterre, en effet, les tient pour des cultivateurs honnêtes mais frustes, lourdauds, incapables de développement intellectuel, la France, hier, les imaginait vivant à l'état presque sauvage.

Un écrivain canadien, M. Chauveau, rimait plaisamment en 1850 :

« A vos amis surtout de grâce dites bien
Qu'on n'est point tatoué pour être Canadien. »

(1) Plusieurs Canadiens anglais, d'une intelligence et d'une culture remarquables, ne m'ont pas caché qu'étant venus étudier à Oxford, ils furent péniblement impressionnés par l'attitude des étudiants anglais qui paraissaient les considérer comme appartenant à une race un peu inférieure. Toutefois, d'après d'autres témoignages plus récents, un mouvement de réaction semble se manifester.

C'est le phénomène dont nous parlions plus haut. Pour le littérateur français, à partir de la conquête anglaise, le Canada manque de coloris, de pittoresque, de *panache*. Pour un peu, le Français, de culture moyenne, s'écrierait devant un Canadien : « Ah ! ah ! Monsieur est Canadien ! C'est une chose bien extraordinaire ! Comment peut-on être Canadien ? »

Les Canadiens français n'ont jamais été des sauvages. Mais il est vrai que leur mentalité demeure inculte et rude.

Néanmoins, l'indifférence quasi-unanime témoignée à leur endroit est injustifiée. Si la politique canadienne rebute au premier abord par sa complexité dans l'insignifiance, si les grandes questions de principes, les problèmes sociaux se laissent mal étudier dans une mêlée confuse de discussions financières et nationalistes, il reste qu'il est dans cette race des qualités d'énergie, d'esprit, de *révolution,* de premier ordre et que son histoire moderne contient, en des pages curieuses des exemples et des leçons péremptoires.

Mais d'ailleurs, à l'heure actuelle, le Canada souffre plus d'être mal connu que d'être ignoré.

Nul ne paraissait mieux désigné que les Français pour révéler au public le Canada français en des œuvres impartiales, nourries de notations exactes, inspirées par une haute et profonde compréhension des hommes et des faits.

Force est d'avouer qu'il n'en a guère été ainsi.

Les raisons de cet échec tiennent dans les idées préconçues, les motifs intéressés qui dictèrent aux voyageurs français leurs impressions canadiennes.

Les uns, pour qui le patriotisme est un talisman magique, mirent une grande complaisance à prendre l'attitude si commode de l'autruche. Aussi, rapportèrent-ils du Canada des articles, des brochures, des livres d'une phraséologie abondante où il n'était parlé — mais avec quel enthousiasme ! — que de « *l'amour des Canadiens pour la France !* », du désir ardent qu'ont les Canadiens de redevenir « *Français* » et autres refrains attendris.

Patriotisme de commande. On sème ainsi des illusions d'un ordre rétrograde. On ment aux faits. Les Canadiens français ne regrettent pas le joug français ; ils ont la volonté formelle quelque puisse être leur avenir de demeurer en dehors des lois françaises. Il suffit pour s'en convaincre d'*étudier et de voir* avec un esprit sincère et libre.

Faut-il mentionner d'autre part et pour mémoire les écrivains dont la pensée courte s'est, en quelque sorte, enfermée dans le décor canadien ? Ceux-là estimant sans doute, selon l'expression prétentieuse de Paul Bourget, que le paysage canadien constitue à lui seul l'état de l'âme canadienne, nous rassasièrent de descriptions banales et filandreuses, totalement

dépourvues de beautés littéraires. Ils nous infligèrent *ad nauseam* des récits tels que celui de LA GUIGNOLÉE qui peut bien être pittoresque, mais demeure tout à fait insuffisant, pour faire comprendre le Canada.

Il vint enfin au Pays des Neiges des Français, avertis et attentifs, mais qui se gardèrent sévèrement de découvrir à leurs lecteurs *tout* ce qu'ils y avaient vu et admiré, laissant à leur corps défendant ce soin à certains de leurs compatriotes qui, depuis quatre à cinq ans, livrent par rayons au public un peu de la lumière qui les a frappés au cours de leur séjour (1).

Des Français avertis et attentifs? Intéressés surtout, et qui ne cessent d'interpréter les faits de la plus détestable façon (2). Clé-

(1) Parmi ces derniers, citons MM. Albert Métin, C. Muller, André Siegfried, etc.

(2) Exemple de parti pris et d'ignorance : Un article de M. Urbain Guérin paru jadis dans la *Vérité Française*, (de Paris), 2 mai 1904, sous le titre : *Oasis de prospérité :*

« Ainsi nous nommerons ces pays qui ont conservé les saines traditions.

« Les modèles les plus purs, ce sont d'abord trois petits pays (*sic*) ; le Canada, la Biscaye, les vieux cantons catholiques de la Suisse : Schwyz, Uri, Unterwald. La médiocre étendue de leur territoire (*sic*), les circonstances naturelles au milieu desquelles ils ont été placés, le travail agricole auquel ils se sont livrés de préférence à l'industrie manufacturière, ont prévenu le développement des richesses qui auraient engendré la corruption ; ils n'ont pas vu s'élever chez eux de brillantes cités dans lesquelles une

ricaux avoués, cléricaux masqués, ils ont apporté du Dominion des livres de messe où les antiennes — toujours les mêmes — célèbrent les *admirables libertés* dont jouit la province de Québec sous la houlette du clergé catholique, et le rôle non moins admirable de ce clergé défenseur de la nationalité, des mœurs, des traditions françaises.

A la Chambre des députés, le 22 janvier 1904, M. Ribot s'écriait dans un de ces mouvements oratoires dont il a le secret classique : « Vous n'avez jamais été de l'autre côté de l'Océan, dans ce Canada que nous avons perdu par nos fautes et vous n'y avez pas vu le rôle que le clergé catholique y a joué : il y a été le gardien des traditions et de la nationalité française ! »

M. Ribot était ici l'héritier de M. Delcassé qui, le 7 septembre 1901, transmettait à M. Waldeck-Rousseau deux rapports de M. Kleczkowski, consul de France à Montréal, concernant les Oblats de Marie Immaculée, établis depuis longtemps au Canada. « *Il serait regrettable,* ajoutait-il, *qu'après avoir tout fait pour répandre le nom et la langue de la*

classe d'hommes couvrant leurs convoitises et leurs haines du nom de la science enseignant le mépris des vérités traditionnelles ; enfin, le pouvoir central n'a jamais, parmi eux, disposé d'une assez grande force pour entraîner le pays dans des agressions coupables. Les trois pays ont échappé ainsi aux grandes causes de la corruption, et par suite de la décadence des Etats. »

France, il pût sembler que ces missionnaires fussent gênés dans le développement de leur œuvre, par des mesures dont la France fût rendue responsable. »

Que valent ces diverses affirmations ? C'est aux faits à répondre, mais déjà il est une remarque précise qui se dégage irrésistiblement de toutes les contributions à l'étude du Canada français (1) : c'est qu'il est inutile de chercher à le connaître, à le comprendre si l'on néglige d'y étudier la question cléricale. Dans cet étau, l'âme du Canada français s'est enfermée. Des faits, il semble que se dégage une forte leçon qui peut intéresser tous ceux que préoccupent les questions religieuses — et partant, sociales au sens le plus large du terme.

(1) Au cours de ce volume, le terme *Canada* désignera la province de Québec, le Canada français, autrefois nommé « Bas-Canada ».

CHAPITRE II

Le Pacte

Le Pacte

Dès 1760, il est aisé de retrouver dans les articles de Capitulation présentés par M. de Vaudreuil au Général Amherst la trace de préoccupations d'ordre clérical où se reconnaît la griffe congréganiste. C'est que la Province de Québec était alors le domaine incontesté de la Compagnie de Jésus, dont l'esprit ultramontain avait envahi jusqu'au clergé séculier. De fait, les traditions gallicanes ne virent guère le jour au Canada, où le 19 juin 1625, Rome débarquait avec le Père de Brébœuf et quelques autres Jésuites. Appelés par les Récollets, les Jésuites ne tardèrent pas à leur jouer nombre de tours d'habile et orgueilleuse diplomatie. Ils accaparèrent d'abord l'héroïsme et le martyre, puis les biens et les privilèges et enfin toute l'influence. Un temps peut être la conquête anglaise les dérangea. Mais forcés de s'éloigner, ils se consolèrent avec l'espoir du retour et l'assurance qu'ils avaient de laisser là-bas un clergé tout imprégné de leur pensée. Ce dernier se désola moins encore. Il se rendait compte des dangers que les Philosophes et Encyclopédistes

faisaient courir à l'Eglise de France. Il prévoyait les mauvais jours (1).

Il est permis de penser qu'il se prépara à obtenir du nouveau gouvernement plus de libertés encore, plus de facilités d'action.

Sans doute, l'opposition des deux religions nationales rendait la question plus délicate.

« Deux religions contraires, écrivait jadis le sieur de Champlain, ne font jamais un grand fruit pour la gloire de Dieu parmi les infidèles que l'on veut convertir. J'ai vu le ministre et notre curé s'entrebattre à coups de poings sur le différend de notre religion. Je ne sais pas qui était le plus vaillant et qui donnait le meilleur coup, mais je sais très bien que le ministre se plaignait quelquefois au sieur de Mons d'avoir été battu... et ils vidaient en cette façon les question de controverse. »

Ce n'était plus tout à fait « en cette façon » pittoresque que devaient désormais aller les choses au Canada. Là « *d'où il fallait qu'à l'avenir les huguenots fussent exclus* », les catholiques, par la force des armes et des traités, avaient à s'incliner sous le joug d'un Etat protestant. A côté de leurs églises, s'élevaient des temples, et aux chants des Proses latines, la mélopée des Psaumes anglais répondait.

(1) « Le bienfait des bienfaits du Cœur de Jésus, c'est de nous avoir sauvé des conséquences fatales de la Révolution en nous arrachant la veille des bras de la Mère-Patrie. » (*Le Drapeau National*, brochure canadienne 1904.)

Une population restait qu'il fallait entretenir avec soin dans un zèle catholique plein de prudence et de frénésie tout ensemble. A tout prendre, la proie était belle encore, les ressources laissées, très respectables.

Lorsque le traité de Paris fut signé, en 1763, il semblait que les 60.000 Français abandonnés à l'Angleterre, dussent disparaître à brève échéance, dans le phénomène logique de l'anglification.

Le résultat démentit ces conjectures.

La langue française, expression même des justes revendications des abandonnés, fut dès lors l'inexpugnable bastion où se groupa, se développa, se fortifia la race canadienne.

Le sentimentalisme n'a rien à faire ici ; la vitalité de notre langue au Canada est un fait pratique nettement en dehors de toutes considérations françaises et dont la France ne saurait, sans puérilité, chercher à tirer quelque sotte gloriole.

Si la population laïque était résolue à garder sa langue, par instinct de conservation, il est juste de reconnaître qu'elle fut puissamment soutenue par le clergé.

Ni le but, ni les motifs ne furent évidemment les mêmes ; alors que les laïques étaient convaincus que la langue française devait les sauver de l'oppression anglo-saxonne, les évêques et curés tendaient à l'asservissement de leurs compatriotes, courbés sous le double joug de Rome et de l'autorité britannique.

Entre les mains du clergé, la race canadienne promettait d'être un incomparable trésor de docilité et d'ignorantisme.

Le catholicisme romain n'hésita pas. La peur de la Réforme, le stimulant des convoitises l'inspirèrent heureusement. Il prit la direction du mouvement national et unit pour un temps ses intérêts à ceux de la race nouvelle.

— « En perdant notre langue, disaient les laïques, nous perdons notre nationalité. »

— « Perdre votre langue, clamait le clergé, c'est trahir votre religion. »

Ces deux cris de ralliement, l'action subtile de Rome sût bientôt les confondre étroitement et créer le sophisme par lequel on persuada aux Canadiens que « perdre leur religion, c'était perdre leur nationalité ». Une nationalité qui « ne vit que par nos institutions, notre langue et nos lois, et *surtout notre religion* », écrit Mgr Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe. (Lettre pastorale de 1867) ; une nationalité qui ne peut être sauvée que par « la conservation de tout ce qui nous est cher comme *nation : notre religion*, notre langue, nos institutions », dit Mgr Langevin, évêque de Rimouski (Mandement de 1867), etc., etc.

Ce sophisme adroit ne fut pas le seul ; le clergé alla plus loin et de fil en aiguille, une théorie, chère aux cœurs biens nés du catholicisme, s'élabora, où il fut entendu que, sans

le clergé, les Canadiens eussent été soumis au plus dur esclavage anglo-saxon.

Il reste à voir si, la race une fois créée, le catholicisme une fois maître de la race, l'histoire s'accorde avec ce rosaire d'audacieux axiomes.

Le talent du gouvernement anglais fut de saisir tout le parti qu'il lui était possible de retirer d'une politique où le protestantisme tolérerait tout en les limitant aux seuls catholiques les plus grandes libertés cléricales. L'autorité du Roi d'Angleterre protégea donc l'autorité catholique à laquelle obéissaient 60.000 hommes. Aussi, voit-on aussitôt les ecclésiastiques faire profession d'une fidélité envers le Roi d'Angleterre et en donner des preuves en 1775 et en 1812, lors des deux invasions américaines (1)

(1) Voir à ce sujet l'*Histoire de la Seigneurie*, par M. J. Edmond Roy, tomes III et IV. « Certains habitants, dit-il, avaient embrassé avec tant d'enthousiasme la cause de l'indépendance (en 1775) qu'ils ne voulaient jamais revenir sur leurs pas, *malgré les menaces des autorités, les sollicitations de leurs pasteurs et les excommunications lancées contre eux par l'évêque.* On sait qu'à Saint-Michel-de-Bellechasse plusieurs colons moururent sans vouloir voir le prêtre et furent enterrés sur le bord des routes, privés des bénédictions de l'Eglise. »

Il semble bien prouvé, d'ailleurs, qu'il ait alors paru à l'Angleterre de son intérêt de protéger la tyrannie cléricale, non pas tant en face du danger français qu'à l'encontre du péril américain. On trouve des manifestations évidentes, de cette politique habile peut-être à l'époque,

Les évêques Briand et Plessis ne montrèrent pas un moindre zèle, « dans le but, dit un auteur canadien, d'inspirer confiance au gouvernement et d'en obtenir des concessions (1). »

Ce zèle allait jusqu'à la platitude et la flagornerie. Ecoutez plutôt Mgr Plessis, évêque de Québec, s'écriant avec enthousiasme, le 7 juin 1794 : « Mgr Briand vit à peine les armes britanniques placées aux portes des villes qu'il conçut en un instant l'idée que Dieu avait transféré à l'Angleterre le domaine de ce pays, il aperçut que la religion elle-même pouvait gagner à ce changement de domination ! (2) »

mais assurément de courte vue, dans les dépêches des gouvernements. (Papiers d'Etat.) Citons la lettre de Lord Dalhausie à Lord Balhurst, le 10 juin 1821 : « Dans cette province, la religion catholique est certainement la meilleure défense que nous puissions y avoir contre nos voisins et l'on devrait lui accorder tout l'encouragement équitable possible, etc. »

(1) *Le Clergé canadien. Sa mission, son œuvre,* par L.-O. David, Montréal, 1896.

(2) Il faut, écrit M. J. E. Roy (*Histoire de la Seigneurie*, tome IV, page 232), lire les mandements des évêques de Québec au sujet de la Révolution Française et de la lutte engagée entre la France et l'Angleterre, et se demander ensuite avec quels sentiments l'habitant recevait ces paroles qui descendaient de la Chaire de Vérité. »

Au lendemain de Watterloo, par exemple, l'évêque Plessis écrit à ses ouailles :

« L'immortel Wellington, à la tête des braves troupes qu'il commandait a défait complètement l'armée formidable com-

La religion pouvait gagner. Mais ses représentants ne devaient rien perdre !

Il y eut, dans les coulisses, des marchandages tout à fait pénibles et de la plus sordide espèce. Les preuves abondent. En voici une entr'autres.

Le Lieutenant-Gouverneur Milnes écrit de Québec (le 1[er] novembre 1800) au duc de Portland : « *L'évêque catholique actuel est extrêmement bien disposé envers le gouvernement.*

« *Sa majesté lui accorde 200 livres par année... Il nous a récemment demandé le payement du loyer de l'Evêché, déclarant en même temps que son revenu est tout à fait insuffisant, etc. Cette demande offre une occasion d'attacher plus particulièrement l'évêque canadien au*

mandée par l'usurpateur en personne. Cette brillante victoire a non seulement couvert de gloire notre armée, elle a encore promptement terminé une guerre cruelle, rendu la paix à l'Europe, rétabli Louis sur le trône de ses pères et enfin conduit Napoléon lui-même entre les mains puissantes de l'Angleterre. »

Ne dirait-on pas le bulletin de victoire dressé par un général sur le champ de bataille, à la lueur des feux de bivouac ?

Comment suppléer à cette parole respectée du prêtre qui distribue, du haut de la chaire, les instructions religieuses et les renseignements séculiers. N'est-il pas le seul instruit et le plus disert de sa paroisse ? Aussi le Gouvernement, sûr qu'il sera écouté, est-il trop heureux de s'adresser à cet homme dont les fonctions doivent par elles-mêmes inspirer des idées de justice et de charité.

Gouvernement, si, grâce à l'augmentation de ses appointements, sa position devenait meilleure tout en exigeant de lui une stricte adhésion, etc., etc... On pourrait se servir de l'influence des prêtres, cette influence bien établie pour assurer en tout temps une majorité en faveur du Gouvernement dans la Chambre d'Assemblée. » (Archives canadiennes, série Q, volume 85, page 228.)

De fait, vers 1837, le Clergé Canadien peut être déjà satisfait de lui-même. Son œuvre est en bonne voie. Les plus grands privilèges lui sont attribués ; il se prépare à en réclamer d'autres (1).

Fanfaron de hauts exploits, il se donne volontiers comme le sauveur et le protecteur de sa race.

Viennent les troubles de 1837-38, et il jettera le masque.

L'insurrection de 1837 restera une des pages les plus impressionnantes de l'histoire du Bas-Canada. Il n'est pas inutile de la résumer en quelques mots.

Depuis de longues années, les Canadiens français luttaient, aidés de quelques nobles personnalités anglaises, contre un régime de corruption et d'étouffement. Un Canadien, M. L. O. David, a tracé de cette douloureuse époque une saisissante esquisse (2) : « La justice souillée par

(1) Question des biens des Jésuites (Session de 1846), etc.

(2) *Les Patriotes de 37-38*, par L. O. David, page 7.

toutes les infamies, la malversation protégée par le pouvoir... la proclamation audacieuse des projets les plus effrontés d'anglification ; l'infériorité de tout ce qui n'était pas anglais et protestant passés à l'état de principe ; la violation constante de toutes les lois constitutionnelles et parlementaires ; le contrôle sur les dépenses publiques refusé à la Chambre d'Assemblée... Voilà un coin seulement du tableau que l'histoire déroule à nos regards pendant trois quarts de siècle. Nous étions insultés, méprisés, humiliés et volés. »

Une illégalité flagrante, contre laquelle protestèrent dans le Parlement anglais des hommes comme Hume, Warburton, Stanley, vint mettre le feu aux poudres. Le gouverneur du Canada, Lord Gosford, fut autorisé à prendre de force dans le Trésor les subsides refusés par la Chambre d'Assemblée. La mesure était comble. L'insurrection éclata. Elle puisait son inspiration à la source même de l'idée libératrice de la Révolution française. C'est ainsi qu'à l'assemblée de Saint-Charles, le cérémonial rappela l'emphase convaincue des grandes journées du Champ-de-Mars. Devant une colonne surmontée du bonnet phrygien, les *Fils de la Liberté* firent des propositions contenant la Déclaration des Droits de l'Homme, affirmant la nécessité et le droit de résister à un gouvernement tyrannique, engageant les soldats anglais à déserter l'armée. Des jeunes

gens chantèrent un hymne à la liberté et jurèrent de vaincre ou mourir.

Les Canadiens furent vaincus, mais ils fondèrent en mourant l'avenir et les libertés de leur race.

Que faisait le clergé ?

Au grand banquet donné à l'évêché de Montréal à l'occasion du sacre de Mgr Bourget, Mgr Lartigue prononça un discours tendancieux où il recommandait à ses prêtres de prêcher « *qu'il n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité légitime*, *et qu'ils ne doivent point absoudre quiconque enseigne que l'on peut se révolter contre le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre* ». Le 24 octobre 1837, le même évêque faisait lire par tout son diocèse un mandement qui intervenait nettement dans la question et engageait les Canadiens à ne prendre aucune part au mouvement. Que ces paroles aient été inspirées par des sentiments de sagesse, de prudence, par le désir d'éviter l'effusion du sang, on voudrait pouvoir l'affirmer. Malheureusement le mandement du 8 janvier 1838 ne permet pas cette opinion. A cette date, l'insurrection était vaincue, anéantie ; les désastreux combats de Saint-Charles et de Saint-Eustache avaient eu lieu. Les Canadiens étaient dispersés ou emprisonnés. Les uns avaient succombé sous les balles anglaises; les autres attendaient leur condamnation, l'exil ou la potence.

Dans les campagnes, les maisons, les champs, les églises des Canadiens étaient dévastées par les troupes. L'heure semblait être, pour les Evêques et curés de la religion romaine, celle des mots de miséricorde, de consolation et de pitié attendrie. Tel ne fut pas l'avis de Mgr Lartigue. Dans son mandement — monument de fureur et de dénonciation, les patriotes vaincus sont traités de « *brigands*, de *meneurs*, de *coryphées d'une faction*, de *sophistes dangereux*, *ne visant qu'à s'élever*, *à dominer dans un nouvel état chimérique, et à prendre la place de ceux qu'ils pourraient dépouiller ; car c'est en dernière analyse le résultat de toutes les révolutions* ».

Dans sa haine contre les vaincus, l'évêque allait jusqu'à excuser tous les désordres des vainqueurs. Les capitaines anglais avaient profané les temples catholiques ; l'évêque ne cherche qu'à les absoudre, car « *outre que le plus vaillant capitaine, quelque humain et généreux qu'il soit, ne peut toujours dans ces occasions maîtriser la fougue du soldat*, *à qui doit-on attribuer la première cause de ces malheurs?* » Aux malheureux vaincus, évidemment : « *Ils savent*, ajoutait le ministre du Dieu de Paix, *les ordres que nous avons donnés à nos coopérateurs dans le saint ministère de n'admettre aux Sacrements de l'Eglise*, *même à l'heure de la mort*, *sans une réparation préalable, aucun de ceux qui se sont montrés rebelles et de refuser la sépulture ecclésiastique*

à ceux qui mourront sans s'être acquittés de cette juste réparation. »

En foi de quoi, devant 25.000 Canadiens français consternés, l'entrée du cimetière de la Côte des Neiges fut refusée aux restes de Chénier, le héros de Saint-Eustache, mort en combattant pour sa race et la liberté.

Plus tard, le curé et le vicaire de Saint-Eustache ne craignirent pas de chercher à déshonorer la mémoire des vaincus. Alors qu'en Angleterre l'opinion publique s'était émue, que Lord Brougham, Lord Durham avaient protesté contre la répression d'un mouvement provoqué par la rigueur et l'arbitraire d'un gouvernement corrompu, le clergé canadien français, affolé par la peur la plus basse, jetait pêle-mêle à la fosse commune le respect dû à la défaite et les cadavres mêmes des victimes.

« La conduite du clergé, écrit M. L. O. David (1) donne à l'historien le droit de faire des suppositions accablantes. Sans sa croisade, toute la population aurait peut-être donné dans le mouvement, le gouvernement aurait été moins sûr de triompher et plus enclin à faire des concessions... enfin la prison, l'exil et l'échafaud n'auraient pas, peut-être, jeté dans le deuil et les larmes un si grand nombre de bonnes et respectables familles. »

Et le naïf Canadien de s'étonner : « Ce

(1) *Le Clergé Canadien*, pages 20 et 24.

n'était pourtant pas une révolution sociale, c'était une lutte nationale. L'Eglise a-t-elle jamais songé à excommunier les Vendéens qui après tout luttaient contre l'autorité établie ? »

Mais les Vendéens, instruments du catholicisme, combattaient contre la Révolution et la Liberté. Les Canadiens de 37-38 s'inspiraient de la Révolution (1) et se réclamaient tous de la Liberté. Le jeune Charles Hindelang (2), Français venu au Canada partager les périls et la mort des Canadiens, ne s'écriait-il pas sur l'échafaud : « Canadiens, en vous disant adieu, je vous lègue la devise de la France : Vive la Liberté ! »

L'insurrection canadienne de 37-38, mouvement national mais libérateur, effrayait donc l'Eglise par son inspiration d'une part et ses conséquences éventuelles de l'autre. Le clergé fut terrifié à l'idée seule de perdre un atome des privilèges que lui accordait le gouvernement anglais. Un contrat tacite était passé : « Laissez-moi ma dîme, ma puissance, mes

(1) Ils eurent même leur banquet des Girondins, où de Lorimier porta un toast à sa patrie et finit en criant : « A bas les tyrans ! leur règne s'achève. » — « Je meurs, dit Hindelang, la conscience tranquille, convaincu d'avoir fait mon devoir en combattant pour la liberté canadienne. »

(2) Charles Hindelang était Parisien ; la veille du supplice, auquel il marcha sans vouloir accepter *les secours* d'aucune religion, il écrivait à un ami ce mot typique : « Demain matin, nous devons servir de spectacle à ces gredins-là ; j'ai bonne envie de leur rire au nez. »

biens et mes privilèges et je vous livre le troupeau docile de mes Canadiens. » — « Faites des Canadiens nos esclaves et nous vous laisserons tout le loisir d'en faire les vôtres. » Contrat tacite, contrat odieux, auquel le clergé demeura fidèle.

L'Angleterre fut plus juste, dans l'avenir, envers les victimes de 37-38, que les misérables évêques et curés canadiens (1).

Les Blake, les Hincks, les Elgin, les Dufferin se sont inclinés devant l'héroïsme canadien. M. Holmès, qui avait combattu contre l'insurrection, reconnut son erreur en 1849. « *Je suis heureux, dit-il publiquement, de voir que nous devons à cette rebellion les bienfaits d'une constitution semblable à celle de la mère-patrie.* »

O le patriotisme du clergé catholique !

(1) Cette histoire semble peu familière à certains écrivains français, comme M. Henry de Bruchard, par exemple, qui écrivait dans la *Revue Critique des Idées et des Livres*, le 25 décembre 1909 : « On sait le rôle du clergé catholique au Canada après les traités de 1763... Les souvenirs des patriotes de 1837 ont passé l'océan ; on sait que la lutte continue encore, et c'est une touchante et généreuse leçon qui nous arrive chaque jour de là-bas, dans cette héroïque résistance quotidienne que mènent pour la race et pour la langue, prêtres, paysans et publicistes. Mais l'histoire, telle que les quatre Etats confédérés la conçoivent, est différente et on n'hésite pas à écrire que, pour le clergé, l'ennemi n'est pas tant l'Anglais que le protestant émancipé. »

L'ennemi, c'était et c'est encore l'insurgé.

Survint, en 1866, la question de la Confédération. La Confédération, c'était le triomphe du Haut-Canada, province anglaise assurée d'avoir la majorité dans le Parlement fédéral. Le Bas-Canada, province française, protesta contre le projet. Tout fut inutile et en 1867, les élections eurent lieu sous le nouveau régime. L'appel au peuple, réclamé par les Canadiens, avait été refusé. Contre le mouvement, le clergé dut s'élever à nouveau.

Les mandements des évêques de Québec, Saint-Hyacinthe, Rimouski et Trois-Rivières proclamèrent « comme principe sacré que voter contre le gouvernement, c'était résister à Dieu lui-même, préférer l'annexion à la confédération, livrer le pays à l'anarchie... Le clergé, pour la deuxième fois, fut accusé d'avoir entravé un mouvement national, d'avoir assumé la responsabilité d'un régime politique plein de danger pour nos destinées *religieuses* et nationales, d'avoir froissé bien des âmes françaises (1). »

C'est toujours le pacte secret et ignominieux qui dure. Mgr Baillargeon, évêque de Québec, le trahit visiblement quand il s'écrie : « Au reste, n'oublions pas, N. T. C. F., combien nous avons à nous féliciter de vivre sous l'égide de l'empire britannique. Nous ne connaissons aucun pays au monde où la religion jouisse d'une plus grande liberté et *exerce une*

(1) *Le Clergé Canadien*, par L. O. David, pages 35 et 36.

plus grande part d'influence. Tout cela est dû, après la protection du ciel, à la politique éclairée des hommes d'Etat, qui, depuis un quart de siècle surtout, président aux destinées de la mère-patrie. » (Mandement de 1866.)

O le désintéressement du patriotisme du clergé catholique !

L'action du clergé parut plus vile encore, lors des incidents du Nord-Ouest, en 1886, des souffrances des Métis et de l'exécution de leur malheureux chef, Riel. « Dans la province où je vis, disait Wilfrid Laurier, et surtout parmi ceux auxquels je suis lié par une commune origine, l'exécution de Louis Riel a été universellement regardée comme le sacrifice d'une vie humaine, non pour satisfaire l'implacable justice, mais à des idées de vengeance et à des passions haineuses (1). »

Cette vie humaine, le clergé eut pu la sauver : il n'avait qu'à s'associer aux protestations des libéraux canadiens. Non seulement il s'y refusa, mais il mit tous ses efforts à enrayer un mouvement national.

« Pendant que la population en larmes s'assemblait pour demander la grâce, écrit M. L. O. David, ou tout au moins la commutation de la sentence de ce pauvre Riel, Mgr Fabre lançait une lettre où il disait qu'un vent de révolte soufflait au sein de notre peuple... Inutile de dire que Mgr Laflèche jugea à propos

(1) Discours au Parlement, mars 1886.

d'exposer ses principes qui auraient pour effet, s'ils étaient suivis, de faire des Canadiens français un peuple sans force, sans autorité.

Quoi d'étonnant si l'on a dit alors que « si Riel avait été exécuté, c'est parce que Sir John Macdonald (premier ministre) après avoir pesé toutes les influences, crut qu'il avait plus à craindre de l'énergie permanente des Orangistes que des clameurs passagères des Canadiens français ; *c'est parce qu'il compta sur le clergé pour apaiser ceux-ci.* »

Pour la troisième fois le clergé combattait une protestation où le sentiment du droit individuel se mêlait à la pitié, à la confraternité humaine, et qui portait une population à « sympathiser avec des Métis maltraités, persécutés, poussés à bout ».

On imagine assez que les gouverneurs du Canada qui se servirent ainsi du clergé, éprouvèrent quelque dégoût écœuré : on pense malgré soi à l'anecdote légendaire du ministre de Louis-Philippe, tendant au bout des pincettes, une liasse de billets de banque au honteux héros qui livra *Madame*.

Le clergé canadien cacha ses rougeurs sous le masque du patriotisme. Mais les faits crient au-dessus des voix menteuses !

CHAPITRE III

L'Eldorado

L'Eldorado

Le clergé canadien profita donc abondamment de la conquête anglaise. Si, durant les trente premières années de la conquête, son ombre ne s'accrut pas sensiblement, la cause en est à l'inflexible rigueur de Londres qui s'opposa vertement à tout recrutement étranger.

Mais à dater de 1793, les forces numériques du clergé canadien s'accroissent avec rapidité, l'Angleterre ayant levé son « veto » et l'exode de prêtres français (1) vers le Canada ayant pu se produire librement. Cet exode dure encore à l'heure actuelle et est même en état de recrudescence. Il n'est pas sans intérêt de remarquer comment les prêtres et congréganistes qui sont en France les adversaires les plus outranciers de la « *perfide Albion* », sont les premiers à peupler cures et couvents d'une colonie britannique. Les choses humaines ont de ces contradictions ! Le bloc du clergé canadien se composa donc de Canadiens et de Français. Français peu éminents pour la plupart, appartenant souvent au rebut intellectuel des séminaires et possédés à

(1) Je ne mentionne pas ici le clergé irlandais, l'objet de cet article portant sur le clergé canadien français.

de très rares exceptions près, de la haine de toute indépendance spirituelle. Les ultramontains de France venaient renforcer l'ultramontanisme canadien. On vit alors pulluler les congrégations et les Jésuites fondèrent, en 1840, leur Collège de Montréal.

Prêtres et religieux, ce n'est pas trop de dire qu'ils pullulent, qu'ils foisonnent, qu'ils débordent ! Et dans leurs rangs compacts, dans leurs flots envahissants, se pressent toutes les races, mais surtout se rencontrent des Canadiens, des Irlandais et des Français. — Dans une conférence donnée à Chartres le 22 juin 1891, M. Honoré Mercier, premier ministre de la province de Québec et comte du Pape, indiquait lui-même certains des apports français du clergé canadien. Il rappelait les noms de Mgr de Charbonnel, évêque d'Ontario, de son vicaire général, M. Laurent, de l'abbé Santenac, de la sœur Saint-Maurice, fondatrice du Couvent de la Présentation, à Saint-Hyacinthe, de l'abbé Colin, supérieur de Saint-Sulpice à Montréal, du P. Martin, fondateur de l'établissement des Jésuites de Montréal ; il citait les religieux du collège Sainte-Marie, les clercs de Saint-Viateur, les Frères Maristes, les Frères de Sainte-Croix, les Dominicains, les Frères des Ecoles chrétiennes, les Ursulines, les Sœurs Grises, les P. P. Oblats : « *Et combien d'autres ?* » ajoutait un peu naïvement l'orateur. Oui, combien d'autres : Trappistes, Frères du Sacré-Cœur du Paradis, Frè-

res de Ploermel, Frères de l'Instruction chrétienne de Saint-Gabriel, Franciscains, Rédemptoristes, Pères Oblats de Marie Immaculée, Basiliens, Pères du Saint-Sacrement, Eudistes, Pères de la Compagnie de Marie, Chanoines réguliers de l'Immaculée Conception, etc., etc.

La loi de 1901 aura plus que doublé la foule de ces émigrants français, parmi lesquels il n'est pas rare de trouver de jeunes vicaires en herbe qui s'en vont transporter leurs pénates divines, *Ad Majorem Dei Gloriam*, en un pays où ne fleurit pas le service militaire, obligatoire pour tous, mais où croît, avec l'érable, la moisson charmante des piastres et des billets de banque.

Comment ne seraient-ils pas attirés ? La province de Québec est très certainement à notre époque la terre la mieux bénie, « l'Eldorado du Catholicisme », comme le constate un écrivain clérical, M. Hulot (1), le Paradis des religieux et des religieuses, comme le dit si bien M. l'Abbé Lucien Vigneron, dans son livre « *De Montréal à Washington* ». L'expression est adéquate aux faits. Il est indéniable que les prêtres canadiens, séculiers et réguliers (2) éprouvent comme une soif d'or et de

(1) *De l'Atlantique au Pacifique,* par le baron Hulot, Paris.

(2) La différence est peu accentuée entre les clergés séculier et régulier au Canada. Souvent c'est un congréganiste qui remplit les fonctions de curé. L'esprit au reste est partout congréganiste.

richesses qu'ils arrivent à contenter à l'aide de nombreux moyens parmi lesquels il faut ranger en première ligne la dîme.

« Droits et dîme tu payeras
A l'Eglise fidèlement. »

dit un des commandements de l'Eglise imprimés dans les catéchismes canadiens et c'est un grave péché que d'y manquer, un péché qui rentre dans la catégorie des cas réservés à l'évêque. La dîme n'est-elle pas, pour ainsi dire, « le droit divin ? »

« Dieu lui-même, écrivait un évêque canadien, nous a assigné la dîme et les revenus temporels pour la part de notre héritage (1). »

Il est assez curieux de noter en passant que les rois de France étaient opposés à de semblables audaces. On trouve, en effet, parmi d'autres, aux archives des Colonies, dans la correspondance du Ministre (Canada, série B., vol. 29, fol. 124) la lettre significative suivante :

A M. le Grand Vicaire de Canada, A. Marly, le 6 juillet 1707.

Dans le compte que j'ay rendu au Roy de laffaire des dixmes qui se lèvent en Canada, je n'ay pu me dispenser d'informer Sa Majesté qu'un des curez de ce pays a eu l'imprudence d'adjouter aux commandements de l'Eglise un 7e commandement pour le payement des dixmes

(1) Mgr. Bourget, circulaire du 31 décembre 1849.

et qu'il en a mesme fait la matière d'un prosne. Sa Majesté m'a commandé de vous escrire que son intention est que vous fassiez une forte réprimande à ce curé pour avoir abusé de son ministère en cette occasion et que vous ladvertissiez que si pareille chose luy arrivait, Elle le ferait punir. Je vous prie de me faire savoir ce que vous ferez sur cela affin que j'en rende compte à Sa Majesté.

Je suis, etc...

Mais, d'une façon ou d'une autre, sous le régime anglais comme sous la domination française, il faut que les Canadiens français rendent à Dieu ce qui est à Dieu ; et César est intervenu, sur le désir du clergé, pour renforcer de pénalités légales les peines spirituelles qui auraient pu être insuffisantes. L'article 27 de capitulation demandait au gouvernement anglais d'obliger les peuples du Canada à payer la dîme. Il y fut fait droit.

Au lendemain des tristesses de la guerre, alors que les habitants contemplaient le cœur serré les ruines qu'elle avait amenées, le grand souci du clergé est le recouvrement de sa dîme et de ses créances. A ce point de vue, la lettre du curé Youville au grand Vicaire Briand (4 janvier 1762) est typique : « Les dettes que les habitants ont contractées vis-à-vis la fabrique, depuis la réédition de Québec doivent-elles se payer en espèces ? Votre avis est-il qu'on poursuive à ce sujet en justice les débiteurs ?... Mes paroissiens doivent aussi la dîme de 1760... J'attends votre avis sur tous ces points. » Et

M. Briand de répondre : « Ils doivent payer en espèces... Vous pouvez exiger la dîme de 1760. »

Lorsqu'en 1864, le parlement canadien vota la suppression du régime féodal, la pression cléricale fut telle que « réserve fut faite pour les privilèges de nature ecclésiastique ». En 1877, le code civil confirme l'existence légale de la dîme et en fixe la quotité ; soit pour les familles de cultivateurs, le 26e des récoltes ; soit pour les familles de non cultivateurs une piastre (cinq francs) par communiant. Dans une famille canadienne nombreuse (1), cas très fréquent, la dîme peut atteindre 10, 12 et 15 piastres.

En dehors des moyens légaux que la loi met à leur disposition, certains curés ont encore pour recouvrer la dîme, plusieurs tours dans leur sac. Voici un fait entre cent : M. l'abbé T..., curé d'une paroisse « *en bas de Québec* » se faisait vieux. Partisan de Sir Wilfrid Laurier, que son évêque ne pouvait sentir, il s'attendait à être, de jour en jour, mis dans l'obligation de prendre sa retraite. Ses économies dépassaient 100.000 dollars. Cependant, il résolut de ne point abandonner à ses paroissiens certains arriérés. Il se hâta donc de faire agrandir l'Eglise et exigea

(1) Actuellement et d'après les statistiques officielles, il existe dans la province de Québec, 3.400 familles comptant 12 enfants vivants.

de l'entrepreneur que celui-ci n'employa que les hommes qui n'avaient point acquitté leur dîme. Chaque samedi, c'était le bon curé qui payait lui-même les salaires de la semaine et en retenait la plus grande partie comme « acompte ».

Mais à la dîme il faut ajouter les quêtes extrêmement nombreuses, et dont l'une est particulèrement productive.

Dans les campagnes, on la nomme « la visite de l'enfant Jésus ».

Entendez qu'une fois l'an, dans le mois de janvier, chaque famille reçoit la visite du curé, accompagné des marguilliers et venu pour chercher son cadeau quasi-obligatoire. Les cadeaux, on sait, entretiennent l'amitié. Qui donne son blé, qui son lard, qui ses œufs, etc. Dons en nature que le curé transforme en espèces sonnantes, en les faisant vendre le dimanche dans la sacristie aux enchères et en guise de vêpres supprimées pour la circonstance.

Mgr L. Lacroix, alors premier aumônier au lycée Michelet, publia certain jour une relation de voyage, *Yankees et Canadiens*, où se trouve le récit savoureux d'un entretien avec un prêtre canadien, M. Gosselin, curé de Saint-Ferréol.

— « De quoi vivez-vous ? demandait Mgr Lacroix.

— « Nos ressources, répondit-il, nous viennent des terres qui sont la propriété de l'Eglise paroissiale... Nous avons aussi la dîme. Ne vous récriez pas : au Canada, c'est le plus populaire

des impôts... En France, ajoutait-il, vous feriez une révolution pour abolir cet impôt. Au Canada, l'habitant paye la dîme de bonne grâce parce qu'il la considère comme la rémunération légitime d'un service rendu. A ce titre, la dîme est *strictement obligatoire, même pour la conscience...* Venez dans mon grenier, et je vous montrerai ce qu'elle me rapporte. »

Et Mgr Lacroix de s'extasier sur le blé, l'orge, le maïs, l'avoine, etc.; et de calculer que bon an mal an, le curé de Saint-Ferréol devait se faire, tout compris, dans les cinq à six mille francs de revenus ; et de laisser échapper cette remarque judicieuse : « Il est clair que nos curés de campagne avec leur maigre traitement de neuf cents francs et leur casuel problématique, changeraient volontiers leur sort contre celui de leurs confrères du Canada. »

Mgr Lacroix connaît bien l'esprit de sacrifice et de renoncement de ses confrères français !

— « Le catholicisme, dit l'abbé Gosselin, est très prospère dans notre pays. »

Le mot n'est-il pas exquis ?

Pour protéger la perception de ces revenus respectables (1) — qui dépassent généralement de beaucoup l'évaluation du candide Mgr L.

(1) Déjà, en 1805, dans une dépêche au ministre, le Gouverneur Milnes constate « *que la généralité des curés catholiques romains ont deux fois, et beaucoup d'entre eux même quatre fois, le revenu des ministres protestants.* »

Lacroix — la loi menace les récalcitrants d'amendes qui peuvent aller jusqu'à dix livres (250 francs). Certains curés, dont les sermons ne sont que comptes d'apothicaires et marchandages d'Harpagon, ne s'en tiennent pas là. Les uns font saisir l'unique vache d'un pitoyable cultivateur, d'autres donnent en chaire les noms des bons payeurs, de telle sorte, que toute la paroisse, par une opération facile, est à même de savoir et de montrer au doigt les débiteurs de la sainte Eglise. Un curé de la province de Québec ne s'écriait-il pas encore au prône : « Que ceux d'entre vous qui n'ont pas payé leurs dîmes ne s'avisent pas de venir me chercher pour un baptême, un mariage ou un sacrement : ils pourraient tout aussi bien s'adresser au curé de Chicago qu'à moi ! »

Notez que pour être dispensé de payer la dîme, il faut déclarer par écrit qu'on embrasse la religion protestante ou qu'on n'appartient plus à aucun culte. Dans le premier cas, vous passez pour un apostat, dans le second pour une « fine canaille », qui se ravale au rang des pires animaux. L'écrit est conservé par le curé et cela s'appelle la liberté de conscience.

Dévoré du désir des richesses personnelles, le clergé canadien est encore atteint par la maladie du luxe d'Eglise et de Presbytère. La comptabilité des paroisses est instructive à cet égard.

Au lendemain de la guerre, en 1766-67, on

voit que, rien que pour la décoration de l'église de Saint-Joseph, il fut dépensé 3.514 livres ; en 1773, 1.304 livres pour la dorure des tabernacles, etc. En 1850, l'archevêque de Montréal tentait d'expliquer ce goût de luxe dans sa circulaire du 2 décembre : « Peut-être le nouvel évêché paraîtra-t-il à quelques-uns trop splendide, mais je dois vous avouer ici qu'en cela, j'ai cédé à une pensée de patriotisme et de charité... D'autant plus que jusqu'ici l'évêché n'a pas mis un sou sur cette bâtisse, qui est uniquement l'œuvre des souscriptions de nos campagnes (1). »

Ce sont également les souscriptions que demandait le 30 janvier 1904 le curé de Saint-Louis de France, de Montréal, M. Laroque, en vue d'acheter des cloches. « Il s'agit, disait-il, d'une souscription riche, abondante, surabondante. Pour répondre à mon attente, vos enveloppes devront me rapporter de beaux billets de banque ou quelques pièces d'or, ou mieux encore, pour un grand nombre d'entre vous, un bon chèque à mon ordre pour 25, 50, 100 ou 200 piastres. » Ce « grand nombre d'entre vous » peut laisser rêveur quand on sait que l'énorme majorité des Canadiens français n'ont aucune fortune. Mais les malheureuses populations fanatisées donnent et donnent toujours au commandement impératif de leur pasteur. Ainsi, en 1890, les 12.000 Canadiens fran-

(1) Circulaire du 2 décembre 1850.

çais de Hull firent les frais d'une église (150.000 piastres) d'un presbytère (26.000 piastres), d'ornements d'église (30.000 piastres). La précédente église avait coûté 80.000 piastres. Le 19 janvier 1904 un incendie brûlait l'église de Sainte-Cunégonde et menaçait le presbytère. Les pertes pour l'une s'élevaient à 100.000 piastres. Le presbytère, renfermant des œuvres d'art, était assuré pour 27.400 dollars, et valait, disent les journaux canadiens, 70.000 dollars (1).

Il n'est donc point surprenant, si l'église canadienne a constitué depuis deux siècles d'immenses domaines territoriaux et de considérables fortunes mobilières. En 1763, elle possédait déjà 1.223.333 acres de bonne terre. Que ne possède-t-elle pas maintenant ? Et par église, je comprends aussi les congrégations. On sait

(1) Pour percevoir la somme nécessaire à ces dépenses, et votée par une assemblée de francs tenanciers, voici comment il est procédé : on évalue le total de la propriété foncière de la paroisse ; on divise le paiement intégral de la somme votée en 10 annuités équivalentes. Il ne s'agit plus alors que de comparer une annuité avec la propriété foncière totale pour trouver le taux de la taxe annuelle de chaque habitant, proportionnée à sa propriété foncière individuelle.

Exemple. — Une paroisse a besoin pour son église d'une somme de 300.000 francs. La propriété foncière de la paroisse égale 1 million de francs. La somme de 300.000 francs sera divisée en 10 annuités de 30.000 francs. Le taux de la taxe individuelle sera donc de 3 %, chaque individu verra sa propriété imposée pendant 10 ans de 3 %. Cette hypothèque est favorisée et la fabrique devient créancière privilégiée.

les fabuleuses richesses de Saint-Sulpice, « ayant conquis, dit Ernest Renan, sur le Canada une sorte de suzeraineté religieuse qui s'accommoda fort bien de la domination anglaise, conservatrice des anciens droits, et qui dure jusqu'à nos jours. »

Mais on peut ajouter que toutes les congrégations sont riches au Canada. Il n'est pas rare de lire dans la presse des entrefilets de ce genre : « Les sœurs de la Miséricorde d'Ottawa ont vendu pour 40.000 dollars cinq lots de terre. » Il y a là de ces « énormes alluvions de biens de main-morte », que M. Waldeck-Rousseau signalait en France. Et rien n'est plus curieux que les formes variées sous lesquelles se manifestent cette rapacité, cette âpreté au gain. Il en est de vraiment naïve : c'est, par exemple, les clercs de Saint-Viateur demandant et quêtant « les articles les plus nécessaires dans un orphelinat agricole ». Et ces objets sont les « vases et linges sacrés, les nappes d'autel, les aubes, les surplis et les étoles, les ornements pour messes et saluts, les missels, les canons d'autel, les chemins de croix, etc. » Les vêtements destinés aux orphelins ne viennent qu'en dernière ligne ! Il est d'autres formes moins naïves. L'Eglise a su obtenir au Canada d'être dégrevée de toute taxe municipale. Ainsi, la ville de Montréal appartenant par moitié aux Sulpiciens, c'est l'autre moitié qui doit payer la totalité des impôts. Quelques laïques ayant manifesté leur intention de demander au Par-

lement la réforme législative de cet abus, sept évêques, en 1875, les menacèrent d'excommunication s'ils persévéraient dans leur campagne.

Tout ceci n'est rien encore auprès du trafic auquel se livrent les prêtres et congréganistes canadiens. Trafic varié, depuis les loteries que le gouvernement a la grande faiblesse de laisser se multiplier, et grâce auxquelles tant de moines et de sœurs réussissent vite avec les quêtes à se bâtir d'imposants et magnifiques couvents où, du reste, se perpétue un commerce aussi bien commencé. Les maisons du bon Pasteur lavent, blanchissent et repassent. Les Trappistes vont plus loin, et virent un jour saisir leurs alambics comme ils fabriquaient frauduleusement de l'alcool. Quant aux Jésuites, Dominicains, pères du Saint-Sacrement, Rédemptoristes et Oblats, ils se livrent au commerce des messes grégoriennes. C'est le trafic mortuaire. La « *Rome ecclésiastique* » de Valleyfield, du 15 octobre 1901, en explique ainsi l'origine : « Un jour que Saint Pierre se plaignait de ce qu'après sa mort il ne pourrait plus rien faire pour les âmes du purgatoire, Notre Seigneur lui dit : « Je veux bien accorder en ta faveur un privilège qui sera unique, c'est que toute âme du purgatoire pour laquelle seront offertes 30 messes sans interruption sera immédiatement délivrée, quelle que soit sa dette envers moi, plus que cela je la délivrerai aussitôt l'offrande versée pour elle. »

Cette louable entreprise fut très probablement productive, car voici ce qu'en disait, en novembre 1901, le « *Messager du Saint-Sacrement de Montréal :* « Nos Seigneurs les évêques ont décidé que l'on paierait 50 centins au lieu de 25 centins les messes grégoriennes, et qu'ainsi elles seraient dites avant les messes de 25 centins, déjà payées....................
... Rien de plus prudent pour une personne qui veut bénéficier d'un tel bienfait que d'insérer comme première clause dans son testament l'obligation de payer de suite après sa mort, la somme de 15 piastres pour les 30 messes grégoriennes pour le repos de son âme.......
... Il vaudrait mieux diminuer sur le prix des funérailles afin de pouvoir payer de suite après sa mort les 15 piastres pour les 30 messes grégoriennes pour le repos de son âme. N'oublions pas que le froid oubli est le linceul des morts, à fort peu d'exception, donc, pourvoyons nous-mêmes à notre bonheur éternel pendant que nous le pouvons encore. »

Dans le même ordre d'idée, il faut lire les statuts de la Congrégation des jeunes gens de la paroisse Saint-Jacques Montréal. Il n'y est guère parlé que de cotisations, minimes du reste, mais les petits ruisseaux font les grandes rivières. Une note, en particulier, est savoureuse : « Un membre venant d'être reçu dans la congrégation, qui mourrait dans les trois mois de grâce accordés comme délai (pour le paiement des cotisations) par les règlements

n'aurait pas droit aux privilèges (spirituels) *que la congrégation accorde.* Mais si ce membre faisait déjà partie de la congrégation depuis plusieurs années et qu'il aurait été fidèlement en règle avec elle, il ne perdrait aucun de ses privilèges, *pourvu qu'on payât alors pour lui la contribution de l'année courante.* »

Ce marchandage, cette sorte de chantage, pieux, avec la mort et le ciel, a un caractère particulièrement pénible sur lequel je n'insisterai pas.

Dans les campagnes, les curés se livrent ouvertement au commerce si aisé dans les pays de colonisation, et ce, fort souvent pour leur compte personnel.

Voici un fait qui en résume d'autres. M. l'abbé G., curé de P... D..., s'occupait du commerce des vieux chevaux. Mais il possédait également un moulin à farine et une fromagerie. Le moulin à farine devint une excellente affaire, et le curé le vendit très avantageusement. Quant à la fromagerie, ce fut un « four » complet ! Et elle dut être fermée. Mais « tout vient à qui sait attendre », et quelques années plus tard, débarquait auprès de P... D... un français désireux de s'établir au Canada et cherchant une industrie lucrative. M. le curé flaira l'aubaine et parvint à vendre la fromagerie à de non moins bonnes conditions que précédemment le moulin à farine. Quelques mois se passèrent. Et le Français, découvrant, mais un peu tard, la vérité, revenait en Europe

à moitié ruiné. Le commerce, a-t-on dit, est une moitié de duperie. Mais ici les représentants de Dieu en font une duperie complète. Dollar est Dieu au Canada. (Il l'est ailleurs aussi) jusque dans les temples de Dieu. Dollar est Dieu et Dieu est susceptible sur le point... de finance. M. Muller a vu dans une église de Québec cette affiche menaçante : « Les premiers bancs paieront cinq sous par place, les derniers, trois sous. Si quelqu'un se refuse à payer, le marguillier viendra prendre son nom et l'individu sera poursuivi dans les vingt-quatre heures s'il ne paie pas (1). »

L'abbé Gosselin avait raison, le catholicisme est prospère au Canada (2).

Un jour, sous le ciel brillant et glacé des hivers purs du Dominion, ou sous les rayons ardents d'un soleil estival, on voit s'amener par les villes ou les campagnes, sur les bords du Saint-Laurent ou près de la berge des grands lacs, deux, trois ou quatre humbles religieux, tous pauvres comme Job, cela va de soi. Moins de deux ans après, un couvent se dresse qui arbore de lourdes et pompeuses architectures. De gras jardins potagers — est-ce un

(1) *Autour du Monde. — Au Canada*, par C. Muller.

(2) Sur les ressources du clergé canadien, dîme, quêtes, collectes, casuel et bancs, consulter l'article de M. Louis Arnould, paru dans le *Correspondant* sous le titre : « *L'organisation de l'Eglise au Canada.* »

symbole — égaient la vue et l'odorat. La congrégation a tant prié que le ciel a fécondé ses pieux efforts et enrichi ses membres — qui sont ceux de N.-S.-J.-C. — Car si la bonté de Dieu s'étend à toute la nature, elle ne laisse pas que d'avoir un certain faible pour la Congrégation. Les quêtes, les subsides et les loteries — les loteries surtout, ont fait le reste.

Et que si, d'autre part, quelque bon curé vient à monter en chaire le dimanche, gagez d'avance qu'il ne vous parlera pas d'autre chose que de « payer ». « Payez vos bancs, payez votre entrée, payez votre dîme, payez vos répartitions, payez pour le denier de Saint-Pierre, payez pour ceci, payez pour cela. »

Dans une délicieuse nouvelle de Villiers de l'Isle Adam deux jeunes amoureux — le Paul et la Virginie modernes — entremêlent agréablement leurs soupirs poétiques, de discussions et projets financiers. « Pendant, dit le conteur que j'écoutais ravi le bruit d'un baiser, les deux anges se sont enfuis, l'écho attardé des ruines vaguement répétait : « De l'argent... un peu d'argent. »

L'écho du culte catholique de la province de Québec répète aussi ces mots divins à travers les campagnes et les villes. Mais avec une petite variante : « De l'argent..., beaucoup d'argent ! »

CHAPITRE IV

Doctrine nulle, Morale puérile

Doctrine nulle, Morale puérile.

Nous avons vu jusqu'ici comment le clergé canadien, déjà puissant et congréganiste sous la monarchie française, avait reçu du gouvernement britannique, confirmation de ses libertés et privilèges ; comment il lui était ainsi devenu possible de développer sous l'égide protestante, son nombre et ses richesses; comment enfin, il avait manifesté jusqu'à nos jours un esprit singulièrement « *business like* ».

Parlerons-nous maintenant de la doctrine, de l'esprit religieux du clergé ?

Mais déjà ne l'a-t-on pas deviné ?

La doctrine est celle d'un sacristain qui, après avoir lu le *Syllabus* et l'Encyclique *Pascendi*, offrirait des cierges à la mémoire de Pie IX baiserait la mule de Pie X et s'enfermerait dans son ignorance têtue comme dans un sacré tabernacle.

Ne cherchez pas d'idéalisme dans l'église canadienne.

Seules, des manifestations grotesques d'une pensée mesquine et puérile s'en échappent.

La puérilité ne date pas d'hier. Qu'on lise, par exemple, le mandement du 20 février 1735, de Mgr Dosquet. L'évêque a, dit-il, « appris

avec douleur que quelques prêtres portent des perruques sans nécessité ; ils sont bien condamnables de frayer ainsi une route au relachement ». A l'instar de Mgr Dosquet, Mgr Bourget adressait à ses ouailles, le 26 novembre 1860, une circulaire concernant les crinolines « vêtement qui répugne à la décence, mode aussi ridicule qu'inconvenante ». « Il faut engager les personnes pieuses à donner le bon exemple, en cessant de faire usage de cette robe, sans pourtant les obliger sous peine du refus des sacrements. Il est à espérer qu'on parviendra à faire régner en tous lieux cette pudeur qui est le plus bel ornement du sexe dévot. » Je conviens que la crinoline n'avait rien d'élégant. Mais l'intervention de l'évêque en cette matière réservée aux couturières et aux tailleurs, n'est-elle pas vraiment, elle aussi, « ridicule » et « inconvenante ? » Au reste, l'archevêque de Montréal ne s'en tenait pas là. Le 25 août 1868, nouvelle circulaire, prescrivant que le costume adopté par les couvents devra à peu près servir de règle à toutes personnes séculières. Le 8 décembre de la même année, troisième circulaire exprimant le désir de voir « toutes les personnes du sexe ne paraître aux églises que « la tête modestement voilée ». Elles devront aussi faire à l'autel non les révérences, mais la génuflexion. Rien d'étonnant si de nos jours encore, il est certains curés qui fulminent en chaire contre la forme ou la couleur des cha-

peaux de leurs paroissiennes. Ces préoccupations ridicules s'allient à un puritanisme extraordinaire. On parle toujours pour le ridiculiser du puritanisme protestant. Je ne veux point le défendre. Mais pire encore est le puritanisme catholique, là où il sévit, comme au Canada, « colonie, dit M. Rémy de Gourmont, longtemps dominée par des lois purement religieuses, comme un couvent. »

A ce propos, une anecdote bien amusante m'a été contée : Comme Mlle Th. V., conférencière de talent, et amie célèbre d'un moine illustre, était reçue par Mgr Merry del Val, avant de partir au Canada, le Secrétaire d'Etat de Pie X ne put s'empêcher de la prévenir : « Oh ! vous allez au Canada ? Prenez-y bien garde ! Là-bas, on ne marche que sur des péchés mortels. » Si le mot n'a pas été dit, il aurait dû l'être ! Tout ou à peu près est péché mortel, au Canada. Les prédicateurs canadiens ne cessent de maudire jusqu'aux plus innocentes distractions, et dans les campagnes proscrivent impitoyablement... la valse chère à Terpsichore ! Ce puritanisme a été dénoncé par un spirituel anonyme dans une revue canadienne, *Le Journal de Françoise*. Il a cité des textes sacrés « où le prédicateur a positivement dit que ceux qui sortaient des maisons où l'on a dansé en sortaient déshonorés ; que ceux qui fréquentaient les théâtres étaient de... la rogne ! »

Hélas ! disait l'écrivain, quelle société le bon

Père a dû fréquenter dans sa jeunesse, et il ajoutait : « On nous prêche une religion enfantine... On nous décrit l'enfer, surtout, sous les formes les plus fantastiques, les plus invraisemblables. »

Cette manie d'exagérer le mal, d'user de menaces horribles, complète la puérilité et le puritanisme du clergé canadien, toujours prêt à gémir sur « le dévergondage et la dépravation des mœurs », ainsi que sur les « abîmes » où court un pays, un diocèse, « si déchu de son antique splendeur ». (Circulaires des évêques.) Fatalement, c'est à des monstruosités de goût, qu'aboutit cet enseignement invraisemblable. Une preuve entre cent. Dans un numéro du *Rosaire*, en 1900, le frère Baudet (de l'ordre des Frères Prêcheurs, de Saint-Hyacinthe) explique le mystère de l'Incarnation.

« Gabriel, dit-il, se montra donc sous une forme humaine. Et les vieux peintres mystiques, qui ont immortalisé cette scène, n'ont pu nous donner qu'une idée lointaine du charme délicat, de la grâce subtile, de la beauté pure du divin envoyé.

« C'était l'heure où les antiques espérances du monde allaient se réaliser. Or, en apparaissant corporellement, l'Archange Gabriel donnait en quelque sorte à la vierge Marie *la preuve de la possibilité de ce mystère même de l'Incarnation du Verbe*, qu'il lui révélait, et auquel elle aurait si grande part. Marie *devait trouver*,

dans le personnage même qu'elle voyait et qui lui parlait, un symbole de l'évènement que prédisaient ses oracles. En second lieu, l'apparition de l'ange à la Vierge, sous forme corporelle ne pouvait *qu'exercer sur elle, à ce moment délicat, une influence heureuse.* La vision, à pareille heure, *d'un type de beauté parfaite*, la contemplation, à l'instant où le Verbe allait miraculeusement formé de sa chair et de son sang, d'une créature idéale en qui la pureté des lignes et l'harmonie des formes s'alliaient à une grâce céleste, *devait impressionner délicieusement sa sensibilité et avoir un prolongement jusque dans le sanctuaire virginal où l'artiste divin allait modeler le Fils de l'Homme.* »

Cette galante apologétique se passe de commentaires.

On prévoit ce que doit être l'instruction religieuse à l'usage des campagnards.

Le Père Nicodème disait doctement à Jeannot :

« Pour faire ton salut, ne pense point, Jeannot.

« Abrutis bien ton âme et fais vœu d'être un sot. » Il est beaucoup de Pères Nicodème au Canada et Jeannot est resté Jeannot.

Pour fanatiser *l'habitant*, le clergé canadien a eu recours à un paganisme grossier, dépourvu de beauté. C'est le plus souvent un mélange d'histoires terrifiantes où grondent les cohortes infernales, où rugit la voix d'ogre,

de croquemitaine, du Dieu Tout-Puissant, et de contes extraordinaires où le miracle, installé définitivement sur la terre, a des allures réjouissantes de bon papa.

Un prêtre abandonne-t-il sa pipe et les liesses d'une partie de cartes entre confrères, pour aller visiter un malade ? A son retour, il trouve sur le seuil du presbytère un jeune homme merveilleusement beau qui lui sourit, le bénit, et s'éclipse : « C'était un ange ! » ajoute pieusement le conteur ou la narratrice qui défile avec conviction à la veillée, le chapelet de ces récits mythologiques.

Certains vieux *habitants* des campagnes éloignées affirment aux protestants abasourdis, que leur curé *peut, s'il veut*, ressusciter les morts. Mais le curé ne veut jamais, l'habile homme !

On rapporte que sur un signe du Vieux de la Montagne, chef de la secte des assassins, ses disciples se jetaient avec enthousiasme dans les gouffres les plus effrayants. Il est, au Canada, un petit nombre de fanatiques, des Irlandais principalement, qui n'hésitent pas à déclarer : « Si le curé me disait de marcher sur l'eau, j'irais de suite et je suis sûr que je ne *calerais* pas ! » Autre exemple : Un feu prend à un bâtiment ; la population se précipite vers le presbytère et supplie le curé de venir arrêter le feu, tout comme Josué arrêtait le soleil !

Faut-il ici citer la lettre suivante publiée

par la *Vérité de Québec*, et qu'il faut bien prendre pour ce qu'elle est... fort sérieuse, et non pour une plaisanterie.

« Je possède quelque part un terrain, pas très grand, plutôt même petit, sur lequel quelques logis que je loue, à de modestes prix, à des familles qu'y attira le voisinage de manufactures où travaillent leurs chefs.

« Or, depuis dix ans que ces logis existaient, je n'avais toujours été qu'un propriétaire de malchance. Les locataires, sauf un ou deux, s'acquittaient irrégulièrement ou ne s'acquittaient pas du tout de leurs redevances...

« L'an dernier, je pris un grosse résolution et je louai ces logis au thaumaturge de Padoue. Je ne lui en demandai pas même la permission. Sans cérémonie, je lui dis : — « Saint Antoine, je « vous institue mon *locataire universel*. Je vous « promets une quittance au bout du temps. »

« Bien sûr, le bon Saint m'a entendu et exaucé. Deux locataires nouveaux, de mai 1905 à mai 1906, m'ont apporté avec une scrupuleuse exactitude leurs redevances mensuelles, et même l'un d'eux a payé souvent ses termes avant l'échéance.

« Et je tiens à signaler hautement ce fait : depuis onze ans que j'ai quelques modestes logis à louer, l'an *locatif*, qui vient d'expirer au 1er mai 1906 a été le seul où je n'ai pas perdu un seul sou de mes loyers.

« Dont acte et quittance à Saint Antoine le bon payeur.

« *Signé* : Philippe MASSON. »

Avis aux propriétaires !

Le clergé laisse dire ; il a ensemencé, il ne modère jamais la poussée montrueuse d'une

plante qui sert si bien l'absolutisme de son pouvoir.

Inexorable pour les péchés de l'esprit qui portent atteinte à la foi et diminuent le prestige des ministres de l'Eglise romaine avec leurs ressources, il montre une certaine indulgence pour les péchés mignons de la chair et se mêle activement à la vie nationale. Et le contraste est amusant entre cette mystique tonitruante et la jovialité des mœurs. Les curés fument la pipe, jouent aux cartes, lampent le Claret ou le Porto, mangent ferme, boivent sec, discourent sur l'agriculture et l'industrie, font des affaires, vendent du beurre, s'occupent des chemins de fer et des routes de colonisation, et interviennent dans la politique. Partout leur action apparaît, tour à tour menaçante et papelarde; ils sont le centre des agglomérations canadiennes françaises ; ils tiennent les registres de l'état-civil ; ils jettent l'interdit sur les incroyants, les sceptiques, les athées et les impies qui doivent choisir entre la conversion ou le boycottage, la soumission à l'Eglise ou la quarantaine impitoyable.

Mais, comme aux époques du moyen âge, le clergé ferme parfois les yeux sur les plaisanteries satiriques dont ils peuvent être l'objet de la part de leurs fidèles. Ceux-ci se vengent inconsciemment de la foi obstinée qui les tient par des anecdotes dans le goût de celle-ci, que nous conta un Canadien profondément catholique : Un curé, désireux d'ins-

pirer une crainte salutaire à des ouailles indociles, imagina, de concert avec son bedeau, un miracle de circonstance. Le dimanche venu, le bedeau, pourvu d'allumettes et d'étoupes, monte, pendant la messe sur le toit de l'église où une trappe avait été secrètement pratiquée. Le curé, en chaire, tonne contre l'indocilité de ses paroissiens. « Que le feu du ciel paraisse dans cette enceinte », s'écrie-t-il enfin, dans un large mouvement de sainte indignation. A ce signal convenu, le bedeau allume l'étoupe et la jette dans le sanctuaire. Le météore flamboie et s'éteint en glaçant d'effroi les femmes et les enfants. Cris, pleurs, évanouissements. Mais quelques jeunes gens de ricaner.

— « Que le feu du ciel reparaisse dans cette enceinte », s'écrie de nouveau le curé qui juge nécessaire de répéter l'opération.

Mais le bedeau de passer sa tête dans l'embrasure de la trappe et de crier à son tour : « M'sieur l'curé, c'est ben sacrant, j'ai pus d'étoupe ! »

La cupidité et la tyrannie du clergé ne vont pas non plus sans rencontrer parfois des obstacles timides dans la conscience des Canadiens. Nous trouvons un bien joli trait dans les lettres que M. G. de Molinari adressait, du Canada, au *Journal des Débats*, en 1880, et qui furent réunies en volume sous le titre : « *L'Irlande, le Canada, Jersey.* » Il s'agit d'une élection contestée. Le Juge interroge un « habitant »

libéral que son curé a menacé de l'apparition de Lucifer en personne.

D. Quand le curé vous a-t-il dit que Lucifer était sorti de l'enfer pour enregistrer les votes ?

R. Dans l'élection précédente.

D. Avez-vous eu peur de voir Lucifer ?

R. Non, un catholique ne doit pas avoir peur de voir Lucifer ; il s'enfuit avec de l'eau bénite, Lucifer.

D. Qu'est-ce que c'est qui vous faisait peur ?

R. *Ce sont les paroles de M. le curé qui m'avaient donné une terreur terrible, et ses accents, et son éloquence ; j'ai eu peur sur le moment, j'ai été saisi, mais je me suis rassuré.*

D. Vous vous êtes dit qu'après tout, vous ne pensiez pas qu'il (Lucifer) viendrait vous chercher ?

R. Non ; parce que j'étais catholique, apostolique et romain, et un catholique ne doit pas avoir peur du diable ; je n'ai jamais eu peur du diable, moi.

D. Vous jurez que le diable ne vous a jamais empêché de voter ?

R. Non, il ne m'a jamais empêché de voter. Peut-être que s'il m'était apparu, il m'aurait empêché de voter, mais il ne m'a jamais apparu. »

Et pour cause ! Ce que redoutait surtout l'habitant, c'était la colère du curé. Le curé, personne sacrée, personne divine, contre qui ne prévaudront jamais les portes de l'en-

fer ! Devant le curé s'évanouissent réclamations et grincements de dents. Un Canadien-français s'était disputé avec son pasteur qui lui reprochait vertement de n'avoir pas encore acquitté sa dîme.

— « Ah ! s'écriait à la veillée le bonhomme, je lui aurais t'y bien f... mon pied quelque part. Mais j'avais bin trop peur qu'ma jambe se sèche ! »

C'est ainsi que se résume la question : le clergé canadien-français a su imposer sa domination aux *habitants* de la campagne qui n'oseront jamais protester de « *peur que leurs jambes se sèchent* ».

La religion catholique au Canada n'est pas seulement « business like », elle est enfantine et fétichiste. Il nous est possible alors d'analyser son rôle dans la vie sociale du pays, et d'étudier son influence sur les différents phénomènes par où se manifeste l'activité politique et intellectuelle d'une nation.

CHAPITRE V

L'Instruction Publique

L'Instruction Publique

Ce rôle, considérable sous la monarchie absolue qui en tempéra cependant les éclats par l'autorité des gouverneurs catholiques, s'accrut, nous l'avons constaté, avec la conquête anglaise. Cependant, l'action religieuse change alors de nom et presque de forme, comme il arrive fatalement sous un régime qui, peu à peu se parlementarise. L'intervention de l'idée religieuse dans les rouages d'un pays constitutionnel se nomme partout « cléricalisme ». Il reste parfois qu'il soit juste d'établir une différence essentielle entre l'influence religieuse, prise en soi, et le cléricalisme ; mais chez les nations catholiques, la différence est toujours près de l'équivoque, le catholicisme formant un état religieux visant à conquérir l'état laïque. Au Canada, à dater du XIXe siècle, ce « *distinguo* » légitime demeure impossible à établir. Le cléricalisme canadien s'est constitué et a absorbé toutes les forces de l'influence religieuse proprement dite. Quelle œuvre a-t-il donc à se proposer ? La création, la fondation de sa toute-puissance ? Non, car celle-ci existe et le gouvernement anglais, loin d'en préparer la déchéance, la confirme et la protège. Ce à quoi le clergé va appliquer son énergie, c'est au développement continu de cette puis-

sance orgueilleuse, car il sait qu'un pouvoir stationnaire est déjà défaillant et entre les deux partis : accumulation et évolution, il a choisi le premier. Accumulation d'un pouvcir qui contrôle et dirige tous les actes de la nation, tous les actes des individus, que le cléricalisme canadien naissant tient à sa merci.

Avant tout, il est un ennemi irréductible que le clergé canadien combattra irréductiblement : l'intelligence, qui se forme et s'élève par l'étude de la science. Connaître, chercher à connaître, c'est menacer les puissances obscures et tristes du passé. Haine de tout enseignement primaire d'abord, haine de tout enseignement scientifique, ensuite, tels sont les deux principes qui vont animer l'action cléricale dans les questions d'instruction publique au Canada (1).

Il n'est guère douteux que les évènements qui firent du Canada jusqu'au XIX[e] siècle le champ clos dont je parlais plus haut, n'aient favorisé l'opposition du clergé à la création de l'enseignement primaire, à la réalité d'une instruction pour les classes pauvres.

(1) Chronologiquement, c'est ainsi que nous devrions étudier l'enseignement au Canada : enseignement secondaire, nécessaire pour former des prêtres et des cléricaux ; enseignement primaire, qu'il fallut accepter sous l'empire d'irrésistibles circonstances ; enseignement supérieur, enfin, qui ne date que de fort peu de temps. Mais il nous a paru plus logique de procéder autrement, comme cet article cherche surtout à exposer avec impartialité l'état actuel du Canada français.

Lorsque le temple de Janus demeure toujours ouvert dans une contrée, celle-ci ne saurait se passionner pour la science. Les troubles, les ruines, l'instabilité qu'apportait une guerre chronique furent autant d'obstacles ajoutés par le clergé canadien à ceux qu'il suscitait lui-même à l'enseignement public. Disons à la louange du gouvernement britannique, que celui-ci manifesta, bien au contraire, le plus vif désir de remédier à l'ignorance populaire. Le gouverneur Murray écrivait dans ce sens à lord Halifax, le 23 octobre 1763. Mais ce fut peine perdue. Selon le témoignage même de M. Parent, supérieur du séminaire de Québec, devant la Chambre d'Assemblée, au début du XIX[e] siècle les trois quarts de la population canadienne ne savaient pas lire ; les neuf dixièmes ne pouvaient même pas signer leurs noms.

Un historien canadien de talent, qui cite impartialement les faits, M. Edmond Roy, a écrit un fort intéressant chapitre sur la situation de l'enseignement canadien en 1800. « Pour dire toute la vérité, personne ne lisait, personne ne voulait lire, l'on avait une sainte horreur des livres et l'on se méfiait de ceux qui, par une exception extraordinaire, possédaient quelque instruction... Les curés se contentaient généralement, pour les besoins du culte, d'enseigner la lecture et l'écriture à quelques-uns, afin d'en former des enfants de chœur, des

servants de messe ou des chantres au lutrin (1). »

Le même auteur constate qu'en 1830, les choses n'avaient pas changé : « L'hiver seulement, quelques enfants sont envoyés à l'école pour y recueillir le rudiment d'une instruction qui se *borne toujours aux Devoirs de chrétien, au Psautier David et à quelques mots de latin, afin de pouvoir chanter au chœur de l'église* (2). »

La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada avait bien adopté, le 8 avril 1801, une loi intitulée : « Acte pour l'établissement de l'Ecole gratuite et l'avancement des sciences dans cette province », première décision législative en vue d'établir un système d'enseignement au Canada, mais aussitôt, l'évêque et les curés de s'élever avec force contre une loi qui ne leur laissait plus pleins pouvoirs pour « ne pas enseigner » la jeunesse. Certaines paroisses se risquèrent, cependant, entr'autres Saint-Joseph de la Pointe de Lévy, dont quelques habitants écrivirent au Gouverneur, Sir Robert Shore Milnes, la pétition dont voici un extrait :

« Vos suppliants, désirant obtenir des avantages aussi estimables que ceux qui devraient résulter à l'avenir, de l'établissement d'une école gratuite pour l'instruction de leurs en-

(1) *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 343-45.

(2) *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, t. IV, page 178.

fants dans les premiers éléments des sciences utiles, sont résolus, etc... »

Sur neuf « *suppliants* », cinq ne savaient pas écrire et tracèrent une croix en guise de signature.

Le malheureux instituteur, Malherbe, qui fut nommé en 1805, eut à se préserver de la colère du curé Masse qui avait manifesté une opposition énergique à des prétentions pédagogiques aussi intempestives et demandé à son évêque de « détourner le coup ».

A travers tout le siècle, on rencontre le même mauvais vouloir du clergé, sous des formes plus ou moins différentes. Sans doute, celui-ci fut-il amené sous la pression des évènements à opérer quelques réformes de surface, à bien dire en quelque sorte des initiatives apparentes, et jeter ainsi quelques satisfactions illusoires à l'appétit intellectuel. Mais, en réalité, sous le voile d'une instruction primaire embryonnaire, sans caractère de gratuité ni d'obligation, et qu'il ne permettait à personne autre de contrôler, le clergé canadien organisait un nouvel élément de servitude. Il supprimait pour de longues années la possibilité d'un enseignement laïque effectif et donnait à sa puissance un rayonnement plus intense. Ce furent, d'abord, les Frères de la Doctrine Chrétienne qui, en fait et d'une façon générale, instruisirent les enfants et formèrent les instituteurs futurs. Dans une circulaire du 31 décembre 1839, Mgr Bourget démasquait assez maladroitement ses batteries. « *Pour*

le moment, tâchez d'obtenir qu'il n'y ait pas plus d'écoles qu'il n'y a de bons instituteurs et de bonnes institutrices pour les diriger. »

Entendons des professeurs cléricaux. « Nous conserverons ainsi, écrivait le même prélat, le 23 septembre 1841, sur l'éducation du peuple l'influence que nous devons avoir par notre état. Nous paralyserons sans bruit et sans coup férir tous les efforts que l'on paraît disposé à faire pour nous dépouiller d'un droit si légitime. »

Le clergé, là comme ailleurs, devait obtenir gain de cause. Il ne fut point atteint par le mouvement anticlérical de 1848, limité à une fraction du parti libéral, non plus que par les réclamations de M. Dorion et de ses amis qui, en 1855-1856, demandaient que le revenu des biens des Jésuites fût consacré à l'instruction primaire au lieu d'être employé uniquement à l'instruction supérieure.

Depuis 1867, cependant, il existe au Canada une organisation scolaire intéressante à étudier (1), et qui comprend en quelque manière trois groupes d'éléments ou de rouages. En pre-

(1) Etudier brièvement, les bornes de cet opuscule ne nous permettant pas d'entrer dans tous les détails. Ceux que la question intéresserait trouveront de nombreux renseignements dans le Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique de la Province de Québec pour l'année 1900-1901, ainsi que dans l'étude de M. C. Magnan : *Mémoire sur l'éducation au Canada*, travaux, au reste, des plus tendancieux.

mier lieu, un surintendant et un Conseil de l'Instruction publique (1), puis le corps pédagogique avec un Bureau central d'examen et trois Ecoles normales qui délivrent des certificats et diplômes d'enseignement — les inspecteurs d'écoles et les instituteurs et institutrices qui professent dans les écoles primaires supérieures, les académies et les écoles élémentaires. Le dernier groupe est constitué par les commissions scolaires, dont les attributions sont extrêmement importantes.

La commission scolaire composée, à Montréal, de 9 membres, dont 3 nommés par le gouvernement, 3 par le conseil des échevins et 3 par l'épiscopat, est, dans la plupart des paroisses, élue par les contribuables. Les commissaires ont à veiller aux intérêts administratifs de l'école, à nommer les instituteurs et institutrices et à fixer leurs salaires.

Enfin, la loi oblige tous les pères de famille à la taxe scolaire pour leurs enfants âgés de 7 à 16 ans ; par contre, aucun contrôle n'est exercé sur la présence de ceux-ci aux écoles.

Telle est la physionomie générale du système. Or, en l'examinant de près, on constate que sur les 23 membres du conseil de l'Instruction publique (dont les réunions ont lieu deux fois dans l'année et à huis clos (*sic*), il n'y a

(1) Ce conseil est divisé en deux comités, l'un, protestant et l'autre catholique. C'est ce dernier seul dont il s'agit ici.

pas moins de 11 archevêques et évêque (1) ; que dans la commission de Montréal, par exemple, les Monsignori et les abbés ont une part d'influence au moins aussi forte ; que dans les commissions scolaires des campagnes (dont les assemblées se produisent tout au plus entre cinq et huit fois l'an), le clergé exerce un pouvoir quasi-absolu ; que les congrégations fournissent un nombre considérable d'écoles et que le contingent laïque appartient en énorme majorité au sexe féminin (2), celui-ci étant moins enclin que le sexe masculin à s'émanciper du joug ecclésiastique.

Seuls, peut-être, échappent à cette mainmise du clergé, constatée par tous ceux qui ont vu le Canada (3), quelques inspecteurs d'école ; et c'est à eux, en partie, qu'on doit de savoir les tristes résultats de cette pseudo-organisation. Leurs rapports de 1904 et 1905 en témoignent : « 28 jeunes institutrices ont encore enseigné sans diplôme cette année. » (Rapport de M. Béguin, de Rimouski.) « J'ai trouvé cette année 4 écoles qui n'ont pas fonctionné, faute de titulaires, et plusieurs autres dirigées par

(1) Les cléricaux canadiens réclament davantage encore. Voir à ce sujet la brochure du congréganiste Henri Bernard : *La ligue de l'enseignement*, Montréal, 1904.

(2) Tous les écrivains français l'ont dit, les uns pour approuver (Xavier Marmier, baron Hulot), les autres pour blâmer (Müller, de Coubertin, Louis Aubert, etc.).

(3) Dans la campagne de la province de Québec, on ne compte que 35 à 40 instituteurs laïques.

des jeunes filles non brevetées et dont le savoir est insuffisant. » (M. Bergeron.) « 24 p. 100 des institutrices de mon ressort sont tout à fait incompétentes à remplir leurs charges, 29 p. 100 n'ont pas de diplômes et 25 p. 100 n'ont pas l'âge requis pour enseigner. J'ai même rencontré des institutrices de cette dernière catégorie qui n'avaient que quatorze ans... Telle municipalité n'a pas eu d'école en opération... 14 municipalités ont rétrogradé au lieu d'avancer. » (M. J. M. Curat.) « 41 institutrices de mon ressort ne sont pas diplômées et le nombre tend malheureusement à augmenter. » (M. L. N. Lavergne.)

M. B. Lippens avoue comme très probable que 90 % ne possèdent pas les qualités requises pour enseigner.

Si les institutrices sont pour une si grande partie dépourvues de brevets et de capacités pédagogiques, les Inspecteurs font remarquer, en outre, que les bâtiments et le mobilier scolaire sont, en général, dans le plus fâcheux état. Les cartes géographiques, les tableaux noirs, manquent. A quelles causes immédiates attribuer cette lamentable situation ? A l'indifférence à peu près complète du public, dirigé par le clergé et à l'incurie absolue des commissaires d'écoles tout d'abord. Songez qu'ils n'attachent aucune considération à la carrière professorale et qu'ils fixent en conséquence les salaires à un taux dérisoire. Il est des institutrices qui reçoivent des salaires de 35 pias-

5.

tres par année (175 fr.) ; la plupart sont payées entre 50 et 100 piastres par année (250 et 500 francs). Dernièrement encore, elles avaient à déduire de ces pauvres salaires la somme nécessaire au chauffage de la salle d'école. Le Conseil d'Instruction Publique ayant mis le chauffage à la charge de la commission, le sort des institutrices s'est aggravé : beaucoup de commissions scolaires en ont profité, en effet, pour abaisser les salaires et forcer ainsi les institutrices ou à résilier ou à accepter une réduction variant de 10 à 30 piastres (50 à 150 francs). Ces abus, — qui sont devenus la règle, — en entraînent logiquement un autre : le déplacement continuel des institutrices et des instituteurs et leur sortie de l'enseignement. Il arrive ainsi que l'expérience pédagogique n'existe pas, à proprement parler au Canada, le métier d'instituteur y étant tenu pour le dernier de tous.

D'autre part, on conçoit que l'instruction reçue par les enfants est tout à fait fictive. L'organisation actuelle est donc un trompe-l'œil, un piège auquel trop longtemps s'est laissée prendre l'opinion.

Mais, comment y remédier ? La cause même du mal existant est celle à qui sont obligés aujourd'hui de s'adresser les réformateurs canadiens pour demander la suppression du mal ! Le clergé, qui tient tout entre ses mains, ne consentira jamais bénévolement à des réfor-

mes, indispensables cependant. Bien au contraire, s'y oppose-t-il de toutes ses forces.

Il n'y a qu'à lire les comptes rendus de la commission scolaire de Montréal pour s'en rendre compte. Le Bureau central d'examen délivre les brevets de pacotille ? Il y a danger pour la religion à le supprimer. La multiplicité des livres scolaires cause les plus grands préjudices et à la bourse des parents et à l'enseignement donné aux enfants ? Il y a danger pour la religion à organiser l'uniformité des livres de classe. La taxe scolaire est trop élevée, l'achat des livres est trop onéreux ? Il y a danger pour la religion à établir la gratuité des livres, bien plus encore, la gratuité de l'enseignement.

C'est pis encore quand, par hasard, il s'agit de toucher aux privilèges congréganistes. Qu'on en juge plutôt :

Lors du grand Congrès médical des médecins de langue française de l'Amérique du Nord qui se tint à l'Université Laval de Montréal, en 1904, la section d'hygiène eut à se prononcer sur la question de la tuberculose à l'école. Le Dr Valin, professeur agrégé de l'Université, rapporteur de la commission, émit un vœu d'après lequel tout membre du corps enseignant devait à l'avenir n'être admis à enseigner que sur présentation d'un certificat sanitaire, délivré par un médecin responsable. M. Valin déclarait n'admettre aucune exception en faveur des professeurs appartenant aux congré-

gations religieuses, Frères ou Bonnes Sœurs. Le vœu fut voté à l'unanimité par les membres de la Commission d'hygiène à une séance du matin.

Aussitôt la séance levée, le vice-recteur de l'Université Laval, M. Archambault, depuis nommé évêque de Joliette, ayant appris le vote de la commission, entra dans une violente colère et ordonna de clore les portes, considérant que les médecins étant des *renégats*, le Congrès était dissous, *ipso facto*. Le président du Congrès, M. le professeur Faucher, informé de cette extraordinaire décision, dut intervenir sur l'heure. M. Archambault consentit enfin, mais de mauvaise grâce, à laisser continuer le Congrès ; seule, la crainte d'un scandale international retentissant fut ici le commencement de la sagesse !

Emus de la situation que présente au Canada l'enseignement catholique, un groupe de Canadiens français comprenant des docteurs, des échevins, des députés, des hommes de lettres et des inspecteurs d'écoles, avaient songé à constituer une Ligue de l'Enseignement en vue de provoquer un mouvement réformateur. La Ligue à peine constituée fut en butte à un véritable ouragan clérical.

Je n'en veux donner pour preuve qu'un pamphlet, récemment publié à Montréal : *La Ligue de l'Enseignement*. En cent cinquante pages environ, l'auteur, M. Henri Bernard, a su faire usage de toutes les flèches d'un car-

quois très congréganiste : perfidie, injustice, insinuations cauteleuses, chantage pieux, tout y est.

Dans ces pages qui crèvent de fiel, c'est M. Henri Bernard qui ne craint pas de diriger vers ceux-là mêmes qui, au Canada, défendent la vérité et la lumière, les traits dont avec infiniment plus d'esprit et de lettres, les Jean de Meung, les Molière et les La Bruyère accablèrent justement Faux-Semblant, Tartuffe, Onuphre — tous les dévôts de tous les temps.

La brochure de M. Henri Bernard, homme de l'archevêché, constitue ainsi un pamphlet de bas étage qui dédaigne les idées pour diffamer les individus. Ceux-ci sont à chaque page traités d'*hypocrites*, *d'ambitieux vulgaires ;* on leur trouve *les allures louches ;* on honnit *leur misérable* journal, *Les Débats*, interdit du reste par l'archevêché ; cynisme, absurdité, mensonge, hypocrisie, toutes les injures les plus variées sont tour à tour déversées contre ces honnêtes gens dont le tort — mais le tort immense, est de se refuser à croire, avec le Père Jouin, S. J. que *la direction des écoles doit être laissée à l'autorité religieuse, parce que c'est là une charge dont l'autorité civile ne peut s'acquitter.*

Dans un pays comme le Canada, le succès d'un tel pamphlet catholique était certain.

Le volume paru, le clergé se chargea de le répandre. On alla jusqu'à donner le pamphlet de M. Bernard, promu à la dignité de « Livre

de prix » aux petites filles des écoles de Montréal, dont quelques-unes furent ainsi mises à même de lire des pages où leurs pères et leurs oncles étaient vilipendés de belle façon ! !

M. Gonsalve-Desaulnier, écrivain canadien distingué, écrivit, à ce propos, dans le *Canada*, une lettre de protestation indignée sur cette affaire qui « permettra aux psychologues de l'avenir de se documenter sur la mentalité de certains Canadiens français du XX[e] siècle. »

Comment se fait-il qu'un Français, M. le Comte de Mun, ait cru de son devoir de patroner publiquement, par une préface enthousiaste, un pamphlet haineux qui ne cesse d'injurier personnellement des citoyens canadiens? M. de Mun stigmatisait hier l'œuvre des internationalistes. Et le voici dans une mêlée qui devrait lui être étrangère.

Peut-être M. de Mun n'a-t-il point lu lui-même l'odieux ouvrage de M. Henri Bernard ? C'est possible. Ce n'est guère probable cependant. « Je vous félicite donc, écrit, en effet, M. de Mun, de jeter au milieu des catholiques canadiens, le cri d'alarme, et si mon témoignage peut lui apporter près d'eux quelque force, je vous l'offre de grand cœur avec toute la conviction de ma conscience chrétienne. » Ce doit être cela : M. le comte de Mun possède, au point de vue international, une double conscience. La première est nationaliste et s'indigne de l'internationalisme laïque et pacifique ; la seconde est internationaliste et se plaît à

renforcer, chez tous les peuples, l'arsenal de guerre civile des catholiques romains.

M. de Mun ne fut pas le seul à louer M. Bernard.

Le pamphlet reçut à ce sujet une lettre des plus flatteuses de Mgr Merry del Val, qui donnait de la sorte sa bénédiction apostolique aux injures décernées par M. Henri Bernard !

La Ligue de l'Enseignement sombra sous l'action coalisée des évêques et des journalistes cléricaux.

Il ne faut pas se dissimuler, qu'en effet, c'est la guerre qui commence entre les *intellectuels* et les ultramontains du Canada. J'ajoute que les ouvriers semblent vouloir participer à l'action des premiers. Ils ont placé en tête de leur programme législatif, la création d'un Ministère de l'Instruction Publique et l'Enseignement gratuit et obligatoire. Aussi, la *Croix de Montréal* constate-t-elle qu'il existe chez les ouvriers « des courants d'idées très malsaines et très subversives ».

La Croix, d'ailleurs, a vu dans l'adoption du principe de la gratuité, « le cheval de bois des Grecs, qui, cachés dans les flancs de cet engin de guerre veulent entrer dans la ville ». (Octobre 1904.)

Sans vouloir user d'aussi brillantes métaphores, il est permis de considérer l'Enseignement primaire actuel comme un admirable instrument de despotisme clérical qui a perpétué dans les campagnes canadiennes fran-

çaises, cet esprit déplaisant, inculte et fétichiste, devenu légendaire, que je n'ai qu'à mentionner, après avoir tenté d'en exposer les causes.

Quant à l'Enseignement secondaire, une phrase en résume la situation : il est tout entier aux mains de congrégations.

Il n'y a donc point lieu de trop s'étonner si le caractère de cet enseignement appartient à l'ordre de la pure et creuse rhétorique, en dehors de toute méthode scientifique ; si le cours de l'abbé Verniolles est encore le manuel de littérature et le cours du Père Zigliara celui de philosophie ; si le XVIIIe siècle est passé sous silence, alors que du XVIIe siècle on n'étudie guère que Bossuet, Boileau et Corneille ; si Stuart-Mill, Kant, Spinoza, Darwin et Spencer sont impitoyablement ostracisés ; si les livres des auteurs les plus innocents sont soumis à la censure ecclésiastique qui coupe, tranche, supprime et démarque sans se lasser ; si enfin, la mesquinerie dans l'éducation intellectuelle se retrouve dans l'éducation physique et arrive à enfanter ces spectacles lamentables dont M. P. de Coubertin (1) a dépeint d'une plume pittoresque l'un des exemples les plus typiques : « Les élèves du collège de Montréal sortaient en promenade : ils portaient d'affreuses redingotes râpées et une ceinture de

(1) Voir le livre de M. de Coubertin : *Universités transatlantiques,* Paris, Hachette.

serge verte enroulée autour de la taille. Rien ne peut rendre l'air piteux et incomplet que leur donnait ce costume ; on eût dit un cortège de ratés. »

Tout ceci n'est guère beau assurément ; mais les Canadiens français, désireux de parvenir aux universités et aux carrières libérales, ne sauraient généralement se soustraire à cet enseignement, à moins de faire leurs études dans des collèges anglais, ce qu'il serait injuste et, du reste, inutile d'attendre d'eux. Espérer rencontrer un esprit différent dans les Universités Laval, de Montréal et de Québec serait puéril, mais il est intéressant de les étudier de plus près.

Dès les premières années du XIXe siècle, M. Mac-Gill, Ecossais devenu Canadien et qui joignait aux qualités héroïques la raison la plus haute et la plus pénétrante, s'était préoccupé de fonder des universités. Le clergé canadien s'y opposa de tout son pouvoir, et « grâce à sa vigilance et à son énergie, a dit Mgr Langevin, le projet fut étouffé ». Vers 1850, les évêques s'aperçurent avec stupéfaction de l'erreur qu'ils avaient commise en mettant leur *veto* à la création d'une université canadienne. Ils avaient, de fait, encouragé les « intellectuels » canadiens à aller faire leurs études dans les universités de Paris. De là, un mouvement très réel qui commençait à s'opérer contre le clergé. Il était urgent de combattre le *mal* par un moindre mal. En 1852, fut fondée l'Université

Laval, qui comprend actuellement deux établissements indépendants à Montréal et à Québec. La Charte Royale accorde à « l'archevêque catholique romain du diocèse, d'être en vertu de sa charge, le visiteur de ladite Université ».

Le Supérieur du Séminaire est le Recteur et préside le Conseil universitaire composé des Directeurs du Séminaire et des trois plus anciens professeurs des Facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts.

L'Université n'était point encore assez romaine au gré du clergé et, en 1876, Pie IX la plaçait sous la protection du Cardinal Préfet de la Propagande à Rome. Appuyant encore sur la chanterelle cléricale, l'usage a prévalu que chaque année, à l'ouverture des cours, les professeurs aillent au Palais archiépiscopal déposer aux pieds du « *Visiteur* » leur serment de fidélité. Que peut bien être l'Instruction « supérieure » délivrée par une telle Université ? On ne le devine que trop. « La bibliothèque de l'Université de Québec, dit M. C. Muller, riche en ouvrages de théologie, bannit tout livre qui n'affirme pas une tendance orthodoxe et ce n'est pas sans stupeur que j'ai lu la défense faite aux élèves de fréquenter toute autre bibliothèque ou de s'abonner à des Revues étrangères, sous prétexte qu'ils y perdraient du temps. » J'avoue n'avoir guère le courage de reprocher aux malheureux professeurs de l'Université leur obéissance abso-

lue à l'Ultramontanisme. Dans les conditions actuelles, ils ne peuvent pas. Voici plusieurs années, le Supérieur de Saint-Sulpice de Montréal, Recteur de l'Université, M. l'Abbé Colin, avait tenté quelques réformes. M. Colin avait certainement une largeur d'esprit qui n'est pas commune au Canada. Il se rendit compte de la nécessité de fonder une chaire de littérature française dans une Université française.

Il vint de France un jeune professeur, M. de Labriolle, qui, ayant flairé le vent et reconnu d'où il venait — du Palais Episcopal — se résolut à fournir à son auditoire, présidé par Mgr Bruchesi, un aliment bénin, bénin sous l'espèce de conférences concernant « L'Empire et la Restauration ». Un jour, cependant, il eut la fâcheuse idée d'étudier en public l'œuvre de Paul-Louis Courrier et de Béranger. Petit scandale et dès le lendemain, pieuse semonce de l'Evêché. M. de Labriolle se le tint pour dit et ne récidiva pas. M. Colin s'inclina à son tour.

Celui-ci est mort, celui-là est parti. D'autres lui ont succédé et ont rencontré des expériences assez semblables.

Citons M. Léger, Français distingué, qui n'a pu, malgré ses idées religieuses, s'empêcher de médire du joug que le clergé canadien fait peser sur la liberté d'appréciation et de jugement. Enfin, Québec connut M. Allard, qui a mérité les attaques indignées des

journaux cléricaux pour avoir osé parler de l'amour platonique qui exista entre le Duc de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, et Mme de La Fayette, l'auteur de *La Princesse de Clèves !!*

Un écrivain canadien, M. Arthur Buies, dénonçait, il y a déjà longtemps, le caractère général de l'instruction donnée par le clergé canadien en des termes véhéments.

Trouvant le mot de l'énigme canadienne, découvrant le secret de l'infériorité intellectuelle où sa race demeure encore, il concluait avec mélancolie :

« Pour n'avoir appris que cette phrase sacramentelle, mille fois répétée, cet adage traditionnel inscrit partout : « Les institutions, la religion, les lois de nos pères », pour n'avoir voulu vivre que de notre passé, nous y sommes restés enfouis, aveuglés sur le présent, inconscients de l'avenir. »

Au lieu de se pâmer devant les « Traditions françaises au Canada », les Français ne devraient-ils pas répéter à leurs amis d'outre-mer, quand ils vont les voir là-bas ou quand ils les accueillent ici, ces mots d'un des leurs, ces mots qui sont une leçon et montrent les routes nouvelles ?

CHAPITRE VI

Les lettres Canadiennes

Les Lettres Canadiennes

Il était logique et inévitable que le cléricalisme canadien, tout puissant sur l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, poursuivisse son œuvre néfaste jusque dans la vie civile et accompagnât les pas du jeune homme et de l'homme fait, après avoir guidé ceux de l'enfant et de l'adolescent.

Pour se constituer réellement, pour s'acquérir des droits à la vie, une littérature réclame une époque et un milieu où règne la liberté — soit la liberté des mœurs, soit la liberté philosophique — ou encore, où sévissent les plus extrêmes rigueurs et persécutions politiques. Le fanatisme vulgaire et la sottise ambiante frappent de stérilité une littérature nationale, encore que des littérateurs puissent apparaître disséminés.

D'autre part, si rien n'est vil dans la Maison de Jupiter, toutes choses s'y meuvent infiniment. Vouloir demeurer dans l'immobilité, n'est faire autre que piétiner sur place. Dans le cas qui nous préoccupe ici, il y avait encore une particularité fort intéressante. La race canadienne française ne pouvait créer sa littérature en dehors de la littérature française, tout en se devant d'apporter un élément original et représentatif.

Grâce à l'obstination d'un clergé retardataire et ignard, la littérature canadienne est morte avec Garneau, et morte parce qu'elle a été privée de toutes les conditions que j'indiquais plus haut.

Ainsi, il était indispensable aux jeunes écrivains en puissance de connaître, d'étudier dans les œuvres françaises l'évolution des idées et de la forme que celles-ci dirigent. Voilà qui le leur a été refusé nettement. Au lieu du régime de la discussion, de la critique comparée, le clergé a instauré le régime de la censure et de l'Index, qu'il a tenté de justifier par tous les mauvais prétextes, en accusant à tort et à travers la littérature française des deux derniers siècles d'impiété, d'immoralité, d'hérésie, de mauvais goût, de libéralisme (*sic*), d'esprit antireligieux, de sacrilège et de tendances pélagiennes (*sic*).

Lorsque, en 1858, quelques Canadiens éclairés fondèrent l'Institut Canadien, cercle d'études purement laïques, et le dotèrent d'une bibliothèque littéraire, l'épiscopat protesta violemment et lança contre l'Institut des formules de malédiction. Mgr Bourget, dans une Lettre pastorale du 30 avril 1858, déclare que l'Institut a commis une grave erreur en affirmant qu'il était le seul compétent à juger de la moralité de sa bibliothèque, « et proteste que, selon le saint Concile de Trente, c'est à l'Evêque ou à son Député qu'appartient le droit d'approuver et d'examiner les livres ».

L'annuaire ou catalogue de l'Institut fut déféré à la Congrégation de l'Index et le Saint-Office condamna en bloc livres et société. Mgr Bourget prétendit même interdire aux protestants la lecture des livres contenus dans la bibliothèque de l'Institut canadien (1).

Rien n'a changé depuis dans l'attitude du clergé. C'est ainsi qu'en 1905, le R. P. Portelance, curé de l'église du Sacré-Cœur, condamnait le cercle laïque La Vérandrye, de Winnipeg ; celui-ci, ayant formellement refusé d'accepter un chapelain. Le Père Portelance, dans un discours public, prononça sa condamnation formelle. Il rappela la fameuse cause de Guibord et de l'Institut Canadien, « une Société littéraire de Montréal, composée de jeunes Canadiens français, qui ont dû être excommuniés parce qu'ils ne voulaient pas se conformer aux lois de l'Eglise. Plusieurs des membres sont morts sans reconnaître leur erreur. Les jeunes gens du Cercle La Vérandrye ne comprennent peut-être pas la voie dans laquelle ils se sont engagés, mais il leur dit qu'elle est fatale. C'est un cas d'entêtement. Ils ont décidé que le prêtre ne gagnera pas ; ils

(1) Quelques catholiques protestèrent : A. Dessaules, Doutre, Panetot, Joseph Guilbord. Celui-ci étant mort en refusant de se séparer de l'Institut condamné, l'évêque défendit qu'on enterrât sa dépouille dans le cimetière consacré. Une écœurante controverse surgit et un procès eut lieu, qui révéla la haine fanatique des membres du clergé qui brandirent le spectre de l'excommunication.

veulent la liberté de tout critique. Leur institution peut grandir et prospérer, mais le prêtre gagne toujours. Il avertit les parents d'avoir l'œil sur leurs fils, et termina en invitant les membres du Cercle La Vérandrye à réfléchir et à reconnaître leur erreur. Ils seront les bienvenus dans le Cercle du Sacré-Cœur, à l'exception de quelques-uns qui auront à amender leur conduite avant d'être admis. »

Après le départ du Père Portelance, M. J. B. Lauzon parla longuement en faveur de la paix. « Les Canadiens devraient suivre la direction de leur clergé et s'ils étaient unis, ils pourraient un jour avoir un représentant dans le conseil municipal de Winnipeg (*sic*). »

L'échec récent de la proposition Carnegie, relative à la fondation d'une bibliothèque gratuite et populaire à Montréal, montre encore que le même esprit s'est perpétué. Sans doute, la lecture de l'Imitation et de la Vie des Saints peut-elle être salutaire et y a-t-il dans l'Imitation d'admirables proses, mais ce serait peut-être outrer la note que de l'imposer comme *seule lecture* aux mères de famille, ainsi qu'en a décidé la Croix de Montréal. Et nous connaissons, d'autre part, l'étrange littérature romanesque (!) congréganiste que ces « Messieurs de Saint-Sulpice, les RR. PP. Jésuites, les RR. PP. Oblats, les RR. PP. Rédemptoristes et MM. les Curés de paroisses mettent gracieusement à la disposition du public ». (Henri Bernard). L'atmosphère de ces romans pieux

est malsaine autant que leur style est exécrable.

Certains esprits dits libéraux se sont faits, de nos jours, les défenseurs de la censure. Cette opinion nous paraît un anachronisme formidable. Comme nous estimons d'abord assez ridicule la prétention dogmatique de quelques individus à juger gravement du bien et du mal contenus dans un livre et ensuite parfaitement inutile au point de vue des mœurs une censure qui entretient l'esprit de mensonge et d'hypocrisie, en favorisant l'astuce et les fraudes. Mais encore peut-il y avoir censure et censure. Au Canada, la censure est d'un rigorisme féroce et mesquin tout ensemble. Dernièrement encore, c'était un frère défroqué qui en était chargé à la douane et s'empressait de mettre à l'ombre, non seulement *Lourdes, Vérité* et *Travail* d'Emile Zola, mais jusqu'au malheureux *Crainquebille*, d'Anatole France. Mais la douane n'est pas seule à censurer, les curés s'en mêlent de leur propre volonté. Un ami d'Urbain Gohier ayant vu à Montréal, chez un bouquiniste, une précieuse édition de Voltaire, revint huit jours après dans l'intention de l'acheter. Les volumes avaient disparu et le marchand, s'arrachant les cheveux de dépit, s'écria : « C'est ce vérat de curé qui me les a fait brûler ! » Certains libraires sont plus sévères que le clergé. M. C. Muller rapporte avoir entendu un libraire de Québec lui dire, tout scandalisé : « Ce n'est

qu'à Montréal, chez un libraire anglais, qu'on vend de mauvais livres et que vous pouvez acheter les romans de Victor Hugo ! ! ! »

L'archevêque, Mgr Bruchesi, a provoqué à ce sujet ce que la *Croix de Montréal* nomme *une guerre sainte*, contre les mauvais livres entachés d'immoralité et surtout d'impiété. « On va croire, dit la feuille cléricale, en commentant la circulaire de l'Archevêque, que tout au moins cette vente de mauvais livres se fait à la dérobée ? Pas du tout ! On ne se gêne pas d'étaler, dans les vitrines, les œuvres de Dumas, de Voltaire, de Renan et *d'autres moins connus*, mais non moins immoraux et impies. »

Alexandre Dumas, père, est en effet considéré au Canada comme un monument d'immondices et semble bien tenir une des meilleures cordes... du diable. « Je ne suis pas sans péché, affirmait avec une gravité totalement exempte d'ironie un noble vieillard canadien. Dans ma jeunesse, je me suis, une fois, laissé entraîner à lire *Les Trois Mousquetaires*. »

Dans le même esprit, un écrivain canadien, M. Faucher de Saint-Maurice, a fait un tableau effrayant du malheur dans le ménage :

« La femme s'enferme dans son boudoir, loin de ses enfants, ces ombres que font ici-bas les anges en voltigeant là-haut (*sic*) — et, pour se consoler, pleure sur les malheurs imaginaires de MM. Athos, Aramis, Porthos et d'Artagnan. Voilà une pauvre famille d'où

vont bientôt déménager la paix, l'amour et la confiance mutuelle (1). »

En 1898, la revue *Canada-Revue* fut condamnée par M. Fabre, archevêque de Montréal, pour avoir, entre autres erreurs, annoncé la publication des *Trois Mousquetaires* (2) !

Il n'est pas jusqu'au *Correspondant de Paris*, la vieille revue du catholicisme français, qui n'ait éprouvé à son tour les effets de l'intolérance romaine et du puritanisme canadien. Tout le mal vient d'un roman de mœurs canadiennes de M. Lechartier, *L'Irréductible Force*, publié par le *Correspondant*. Roman d'ailleurs tout à fait inoffensif. Il souleva de véritables cris de rage. Un canadien catholique déclara que ce roman « aurait plutôt sa place dans les collections de littérature légère ». M. L. O. David — qui l'eût cru ! — l'appelle un roman infect et traite son auteur de « mouchard qui lance son cheval par dessus toutes les barrières des convenances (*sic*) ! »

(1) Faucher de Saint-Maurice, *Choses et Autres*.

(2) Au procès intenté par le propriétaire de la Revue à l'archevêque, un témoin vint déclarer que le journal *le Monde*, de Montréal, dont il était l'un des rédacteurs, avait été autorisé à publier en feuilleton les *Trois Mousquetaires*, mais expurgés : « Nous nous sommes appliqués surtout, dit le témoin, M. Grenier, à embellir le caractère du cardinal de Richelieu, qui paraissait assez noir quelquefois dans le livre. Naturellement, il y avait beaucoup d'endroits où il employait le mot « maîtresse », « sa maîtresse ». Je remplaçais cela par le mot « amie », « bonne amie », « petite amie », quelque chose comme cela. »

La *Croix,* renchérissant, donne le coup de pied de l'âne au Français qui « dégoise contre les Canadiens français » et ajoute gracieusement : « Ce roman va ouvrir les yeux à certains de nos compatriotes toujours prêts à recevoir les *épaves de la Seine.* » Il est telles injures, d'autre part, que nous ne pouvons citer : elles relèvent de la police correctionnelle.

Enfin, l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Bruchesi, que l'on rencontre partout, a dénoncé, dans un mandement qui visait l'*obscénité* (*sic*) des théâtres, « l'*intrigue immorale* » du malheureux feuilleton de l'infortuné *Correspondant !*

Mais n'est-elle pas une amère ironie, cette Affaire Lechartier ? Où un roman moral et religieux soulève de si vertueuses réclamations, où le *Correspondant,* revue catholique, est boycotté par des catholiques pour cause d'attentat à la pudeur ; où des observations qui veulent être impartiales, mais aimables sont furieusement attaquées par un petit peuple qui n'admet pas plus la critique en matière nationale qu'en matière religieuse !

Quand M. Lechartier et le *Correspondant* découvriront-ils les beautés du fanatisme canadien ?

Sous un tel régime, sans grandeur dans la persécution, mais bassement tracassier, « enchaînant les esprits en prétendant les guider » (P. de Coubertin), proscripteur d'idées et cau-

teleux défenseur d'une morale puérile; avec un tel clergé, ennemi haineux de l'intelligence et du progrès, la littérature canadienne ne pouvait que « *végéter sans vivre* ».

Peu à peu, sans doute, le pays de Jacques Cartier a vu éclore de nombreux volumes. Histoire, Roman, Mémoires, Drame, Comédie, Satire, Ode et Ballade, les Canadiens se sont essayés dans tous les genres.

Ils continuent de nos jours. Ils poursuivront demain une tâche dont ils montrent avec fierté les premiers résultats.

Respect idolâtre du passé, résolution tenace de le reproduire jusque dans le présent, telle semble être la *marque de fabrique* des produits littéraires du Canada (1).

La langue n'est, pour la plupart du temps, qu'un pastiche lamentable du XVIIe siècle.

A ce point de vue, trop de voyageurs français ont rendu un bien piètre service en contribuant à accréditer cette idée ridicule que « la langue canadienne est demeurée celle du XVIIe siècle, c'est-à-dire le plus beau français qui soit ».

La critique n'existant pas au Canada, comme il est logique qu'il en soit ainsi dans un

(1) Un écrivain français, M. Ab-Der-Halden, a publié plusieurs volumes sous ce titre : *Etudes de littérature canadienne française*. Il semble apprécier avant tout l'innocence puérile des œuvres canadiennes. Affaire de conscience, non de goût littéraire. Encenser n'est pas apprécier.

pays qui proscrit le libre examen, il a fallu que d'autres Français, plus intelligents ou plutôt moins rompus à la discipline cléricale, viennent nettement rétablir la vérité. « Faire croire aux Canadiens qu'ils parlent la langue de Racine, écrivait M. Rémy de Gourmont, ce serait plutôt leur jouer un mauvais tour... tellement une pareille illusion doit sembler puérile à celui qui réfléchit. » Un Anglo-saxon, M. Mac-Gregor, professeur au Mac-Gill de Montréal, a été plus affirmatif encore : « Sans détourner ses regards du passé, a-t-il dit, dans une conférence, que la littérature franco-canadienne sache donc regarder l'avenir en face, qu'elle s'occupe d'élever le niveau de l'instruction ou — ce qui vaut mieux — de l'intelligence. »

Pourquoi cacher la vérité ? Les auteurs canadiens écrivent mal. Ils pensent peu. Leur inspiration, quand elle n'est pas directement puisée à des sources étrangères, ne sort de la monotonie que pour échouer dans la niaiserie. Le passé est encore ici le sujet favori. Mais dans le passé lui-même, dans l'histoire, ils ne songent pas à découvrir les causes, ils s'arrêtent aux effets, aux détails les plus minces et s'obstinent à en épuiser l'intérêt dans de longues et soporifiques dissertations. Gérin-Lajoie a consacré 600 pages à l'Histoire Canadienne de 1840 à 1850 ; et tout cela manque de relief, de vigueur, de critique et de clarté.

Les romans patriotiques pullulent, mais qui

en a lu un seul connaît tous les autres, et le profit intellectuel de cette lecture est zéro. Les gloires du Canada, les heros du Canada, les martyrs du Canada, rien de plus respectable, mais vraiment les Canadiens en ont trop mis partout.

Trop de légendes aussi, de Loups-garous, de Chasse-galerie, de Tête à pitre, dont les versions multiples se ressemblent presque toutes. Il n'est guère d'écrivain canadien qui ne se soit attaqué à ce sujet de narration. « Assez ! » crie le lecteur, « Toujours ! » écrivent les auteurs.

Quant aux œuvres de pure imagination, il n'est pas de terme pour exprimer leur puérilité. On y trouve fatalement un jeune homme et une jeune fille qui s'aiment et aiment le bon Dieu, le Pape et le Curé. A côté d'eux, le traître, l'infâme qui ne va pas à la messe et que le Créateur finira bien par punir un jour.

Le roman canadien demeure innocent et moral, mais combien enfantin ! Il n'en peut d'ailleurs être autrement, si l'on considère que la censure veille, qu'elle ne permet aux écrivains canadiens aucune fugue dans les endroits défendus. Tout, ou à peu près, est défendu au Canada (1).

(1) Ce serait se méprendre que de croire que, grâce à ce système, la moralité des Canadiens français est d'une haute supériorité. Il n'en est rien. — Les Canadiens français ne valent ni plus ni moins sous ce rapport que la

Il y a eu, il y a encore, toutefois dans la province de Québec, des écrivains qu'il faut connaître et dont les œuvres méritent d'être lues.

Citons les noms de MM. Garneau, J.-Edmond Roy, de Nevers, Arthur Buies, Emile Nelligau, Gonsalac, Desaulniers, Albert Cozeau, D[r] Choquette, etc.

Ceux-là ont eu vraiment quelque chose à dire ; ils ont, à des degrés différents, indiqué la voie à leurs compatriotes. Sans doute, n'ont-ils pu donner toute leur mesure, comme ils étaient limités, entravés par les préjugés de leur entourage, la surveillance étroite et soupçonneuse de leur clergé et souvent aussi les scrupules de leur propre conscience. Lorsque Garneau publia en 1845 son *Histoire du Canada*, une œuvre de haute valeur, les censures ecclésiastiques se dressèrent devant l'imprudent qui dut expurger son texte aussitôt. De tels procédés coupent les ailes et arrêtent net l'élan du talent. Le cas de M. Rodolphe Girard est plus typique encore. M. R. Girard est un jeune romancier canadien qui a commis un livre, *Marie Calumet*, roman assez pauvre, d'ailleurs, où cependant l'auteur a su créer une atmosphère et une vie adéquates au paysage et aux mœurs de la campagne de Qué-

plupart des autres peuples. Mais ils les surpassent en ignorance et en manque de culture, bien qu'ayant toutes les qualités qui, développées, produisent l'urbanité d'expression et la culture scientifique.

bec. Certains tableaux ont un très réel mérite et parfois sont vraiment délicieux. Il restait à l'auteur de se débarrasser d'une sorte de fanfaronnade de grossièreté, et d'étudier encore bravement pour parvenir au talent. Mais — et c'est ici que l'on touche du doigt les procédés cléricaux — le clergé est intervenu aussitôt. Du talent ! Un talent, plein de liberté et d'indépendance ! C'était là une terrible nouveauté. *La Semaine Religieuse de Montréal*, la *Croix*, etc., ont pris prétexte des expressions « *grasses* » du romancier, pour crier que l'œuvre était « *une honte* », le produit d'une « *perversion morale* ». Or, sauf ces malheureuses expressions, qui n'ont que le tort d'être inutiles, le livre de M. Rodolphe Girard est parfaitement honnête. On n'y rencontre nul adultère, nul viol, nul assassinat. Seulement, seulement, l'auteur a mis en scène deux ou trois curés et n'a point celé leurs petits défauts mignons ! Puisse le jeune Canadien ne pas être découragé et se remettre à l'œuvre, avec plus de liberté encore et moins de mauvais goût voulu !

On conçoit que la censure épiscopale, restant toujours suspendue sur la tête des écrivains canadiens, ceux-ci répugnent un peu à la tâche.

Un conseil en passant.

Que les écrivains canadiens français ne se découragent pas. Ils ont à lutter contre le puritanisme, la niaiserie et la routine ; mais ce

sont là des ennemis qu'il leur est possible de vaincre, s'ils ne cessent de réclamer le droit de tout exprimer. Sous les admirables cieux canadiens, il manque à la littérature française de l'air et de la lumière. Cela ne se quémande pas, mais se prend.

Surtout, surtout, que les Canadiens ne se formalisent pas des critiques et ne bêlent pas après les flatteries. La critique est un conseil, non une injure. La flatterie est stupide et néfaste. Dans l'intérêt même des relations intellectuelles entre la France et le Canada, il est nécessaire que les deux pays évitent l'équivoque, et ses apôtres.

CHAPITRE VII

Le Clergé dans les luttes politiques

Le Clergé dans les luttes politiques

Quand on considère ce que peuvent être, en réalité, au Canada, la liberté politique, la liberté de la presse, il semble que tout de suite on voie apparaître comme un *Mane*, *Thecel*, *Phares*, les mots significatifs de Mgr Bourget : « Il n'est permis à personne d'être libre dans ses opinions religieuses et *politiques*. C'est à l'Eglise à enseigner à ses enfants à être bons citoyens. La *liberté d'opinion* n'est donc rien autre chose que la liberté de l'erreur qui donne la mort à l'âme. »

A l'aide de ces paroles (31 mai 1858), on comprend assez tôt l'extraordinaire situation d'un peuple qui se dit démocratique, mais vit, en résumé, en théocratie.

Depuis 1848, le clergé canadien a mis une sorte de virulence et presque de rage à s'imposer à la politique de la colonie. Tout lui a été bon pour écraser les germes d'émancipation chez les Canadiens français et pour réduire ceux-ci à la domestication la plus ahurissante.

Prenons la brochure de M. L. O. David, parue en 1898, *Le Clergé Canadien, sa Mission, son Œuvre.*

Véritable écorché documentaire, cet opus-

cule est un fil d'Ariane dans le labyrinthe de la politique cléricale au Canada.

M. L. O. David débute par une solennelle profession de foi, à la mode vénérable des chevaliers du moyen âge :

— « Je crois en Jésus-Christ, fils de Dieu, Dieu lui-même, rédempteur et instituteur du genre humain. » Suivent quelques pages où l'auteur résume les preuves de la divinité de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, avec une légèreté de main, une souplesse de trait qui sont fort réjouissantes. « Cela veut-il dire, argumente M. David, que tous ses membres sont parfaits ? Non ! » On ne saurait mieux écrire ! Il n'en reste pas moins que ce catholique fervent, pratiquant, respectueux du dogme est un témoin irrécusable et très averti. Nous nous permettrons de lui emprunter quelques citations.

L'ingérence du clergé canadien dans le domaine de la politique date, à proprement parler, de l'organisation du parti libéral, après 1848.

L'*Avenir* et le *Pays* faisaient alors connaître le but et le programme de ce parti qui avait comme chef une des plus hautes figures du parlementarisme d'outre-mer, Louis-Joseph Papineau.

« Les prêtres, écrit M. L. O. David, lui déclarèrent une guerre acharnée. Ce n'est pas étonnant. Le nouveau parti était composé de jeunes gens de talent dont les idées trop libé-

rales, trop avancées, devaient nécessairement effrayer une société profondément conservatrice et religieuse. Le souffle de liberté qui passait à travers le monde secouant tous les pouvoirs, tous les trônes, avait pénétré sur nos rivages et agitait les esprits. Le clergé eut peur, il se serra autour du parti conservateur et condamna énergiquement le parti libéral et ses chefs. »

Le crime des libéraux, était de réclamer l'abolition de la dîme, en même temps que les écrits de la presse libérale se prononçaient en faveur de l'abolition du pouvoir temporel du Pape. Double forfait et inexcusable !

C'est à un étrange état d'esprit qu'a abouti le phénomène considérable du christianisme primitif. La religion du fondateur, qui définissait d'une phrase capitale, la distinction absolue entre le spirituel et le temporel, la conscience religieuse et la conviction politique et sociale — Rends à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, — semble aux temps modernes n'avoir d'autres préoccupations que celles de ses intérêts matériels.

Le catholicisme ne s'émeut plus que devant les restrictions apportées au développement scandaleux et anti-social de ses richesses et de ses biens.

Le libéralisme canadien du milieu du siècle dernier était assurément et largement intellectuel. C'était assez pour que l'Eglise le condamnât. Il éprouva mortellement ses atteintes, et

ne parvint jamais à se reconstituer dans sa virilité et sa noblesse premières.

« La lutte était inégale, constate l'auteur du *Clergé canadien*. Le parti libéral fut partout repoussé et malgré les efforts qu'il fit plus tard pour donner autant de garanties sous le rapport religieux, que le parti conservateur, le clergé resta son ennemi acharné... »

La force aveugle de l'étiquette ne s'est jamais manifestée davantage. Le seul nom de libéral impliquait pour le clergé l'idée d'un programme monstrueux devant lequel il était résolu à ne pas désarmer. Après la confédération, le parti libéral, décimé, humilié, démoralisé, se laissa entraîner aux démarches les plus serviles près des évêques pour obtenir sinon leurs sympathies, au moins leur neutralité.

« Tout fut inutile ; le clergé resta sourd, immuable dans ses affections comme dans ses préventions politiques et continua d'ostraciser le parti libéral. *Des abus déplorables furent commis dans la chaire et même au confessionnal.* »

Exaspérés et poussés à bout, les libéraux secouent pour un instant le joug insupportable de leurs adversaires et « se décident enfin à se protéger ». « Des procès retentissants établirent, au scandale du monde catholique, les faits les plus accablants. Les tribunaux furent obligés d'annuler les élections de Charlevoix et de Bonaventure, et de condamner sévère-

ment les abus commis par le clergé dans ces comtés. »

Les libéraux suppliaient en même temps Rome de venir à leur secours et de les protéger contre des abus qui les frappaient dans « *leur honneur*, *leurs biens et leurs droits politiques.* »

Rien ne fit : aux élections de 1878, la guerre recommença, plus acharnée, plus haineuse.

« Les libéraux, voyant que les autorités religieuses étaient impuissantes à les protéger, résolurent de s'adresser encore une fois aux tribunaux. M. Sylvestre, un homme respectable, *excellent catholique*, avait perdu son élection dans le comté de Berthier, à cause de l'intervention la plus injuste du clergé. L'enquête établit que sur les six curés des paroisses composant le comté de Berthier, cinq avaient publiquement et privément, dans la chaire et au confessionnal, dénoncé le parti libéral comme un parti dangereux, anti-catholique et condamné par l'Eglise ; qu'on ne pouvait voter pour ce parti sans mettre son salut en danger et s'exposer à la privation des sacrements et aux plus terribles châtiments, etc., etc... L'élection fut annulée pour cause d'influence indue par des *juges conservateurs* qui décidèrent avec raison que toute violence et intimidation spirituelle ou matérielle était contraire à la loi. »

Mais alors, « pour compléter l'histoire de cette époque, il est bon de dire que les libéraux,

en s'adressant aux tribunaux pour se protéger, s'attirèrent une autre accusation, celle de violer les immunités du clergé... Quelle guerre ! Quelles fureurs se déchaînèrent alors contre les juges, les avocats et les journalistes qui eurent le courage (!!!) de prétendre que les prêtres pouvaient être forcés de respecter autant que les autres hommes les lois qui protègent les droits, l'honneur et la réputation des citoyens. »

Pour se rendre bien compte du rôle joué par les évêques et curés canadiens dans les élections, il faut en arriver à celles de 1896, où la question des écoles du Manitoba réunit tous les conservateurs et les cléricaux contre l'un des hommes d'Etat les plus remarquables du Canada français, Sir Wilfrid Laurier.

Mgr Langevin ouvrit le feu. Il mena la campagne avec une *furia* qui dépassa toute limite. Orateur passionné, il organisait dans les comtés des réunions politiques où il se servait de son caractère sacerdotal pour terroriser les électeurs.

« Tous ceux qui ne suivent pas la hiérarchie ne sont pas catholiques, disait-il à Montréal, en février 1896. Quand la hiérarchie a parlé, il est inutile pour un catholique de dire le contraire, car s'il agit ainsi, il cesse d'être catholique... Quelle est la société ou le gouvernement qui lui donnera le droit de s'appeler catholique, quand de par mon autorité, com-

me évêque catholique, je déclare que cet homme n'a aucun droit à ce titre. »

« Ces paroles téméraires, dit M. L. O. David, ont permis à plusieurs députés protestants de proclamer en plein parlement, que de *pareils principes sont incompatibles avec la jouissance du gouvernement constitutionnel qui ne peut vivre sans la liberté du suffrage.* »

Mais il y a mieux encore.

Le 20 janvier 1896, plusieurs mois avant les élections, sir Wilfrid Laurier, alors « leader » de l'opposition libérale au parlement fédéral d'Ottawa, recevait une lettre du père Lacombe, de la congrégation des Oblats, parlant comme « représentant des évêques du pays », et qui était, sous la forme cauteleuse et hypocrite, dont les cléricaux ont le secret, un véritable *chantage.*

« Nous ne vous demandons pas de voter pour le gouvernement, mais pour le bill qui doit nous rendre nos droits, ainsi que cela va être présenté dans quelques jours à la Chambre... Je dois ajouter que nous ne pouvons pas accepter votre proposition d'enquête (au sujet des écoles) pour aucune raison, et que nous ferons l'impossible pour la combattre... Si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous ne croyez pas devoir vous rendre à notre juste demande, et que le gouvernement qui veut nous donner la loi promise, soit battu et renversé, tout en tenant bon jusqu'à la fin de la lutte, *je vous informe avec regret que tout l'épiscopat com-*

me un seul homme, uni au clergé, se lèvera pour soutenir ceux qui auront succombé en nous défendant... Si vous désirez me voir, et avoir des explications plus détaillées, je serai à votre service, etc., etc. »

Dans la discussion de la loi qui suivit, l'honorable M. Laurier crut de son devoir de mentionner l'ultimatum du P. Lacombe.

« ... Il n'y a pas très longtemps, on m'a dit en haut lieu, dans l'Eglise à laquelle j'appartiens, qu'à moins que je n'appuie le bill relatif aux écoles que le gouvernement préparait alors et qui nous est aujourd'hui soumis, j'encourrais l'hostilité d'un corps imposant et puissant. Ceci est une phase trop grave de la question pour que je la passe sous silence...

« *Tant que j'occuperai un siège dans cette Chambre... chaque fois qu'il sera de mon devoir de prendre une position sur une question quelconque, cette position je la prendrai, non pas au point de vue du catholicisme, non pas au point de vue du protestantisme, mais je la prendrai pour des motifs qui peuvent s'adresser aux consciences de tous les hommes, indépendamment de leur foi, pour des motifs qui peuvent animer tous les hommes aimant la justice, la liberté et la tolérance.* »

Renchérissant sur Mgr Langevin, un autre évêque, Mgr Laflèche prononce alors dans la cathédrale de Trois-Rivières un sermon que M. L. O. David n'hésite pas à qualifier de « digne du temps des guerres religieuses, aussi

fort, aussi violent que s'il se fut agi d'exterminer les Albigeois. »

L'évêque détache du discours de M. Laurier, la péroraison que nous avons soulignée et la condamne en ces termes :

« Dans les circonstances, un catholique ne saurait sous peine de pêcher en matière grave, voter pour le chef du parti qui a formulé aussi publiquement une pareille erreur et les partisans qui l'appuient dans cette erreur tant qu'ils n'auront pas désavoué publiquement cette erreur et pris l'engagement formel de voter pour une loi réparatrice acceptée par les évêques. »

« C'est la négation de toute liberté politique, le renversement des principes fondamentaux de la constitution, s'écrie M. L. O. David. C'était décréter l'infaillibilité d'un évêque ou d'un prêtre, non seulement dans les domaines du dogme et de la doctrine théologique, mais même dans les questions politiques et légales !... Bien plus, Mgr Bégin, archevêque de Québec... adressa à l'*Electeur* une lettre pour le censurer et lui reprocher d'avoir discuté et critiqué les opinions exprimées par l'évêque de Trois-Rivières du haut de la chaire. Or, ce sermon, véritable discours politique, était devenu une arme, un engin de guerre entre les mains des conservateurs qui s'en servaient dans les *hustings* et dans la presse et le colportaient partout dans leur bagage électoral. »

Et, du jour au lendemain, l'Electeur fut obligé de disparaître ; il est vrai qu'usant d'un

stratagème que connut Louis Veuillot, il reparut aussitôt mais sous le nom du *Soleil !*

Enfin, Monsignor Marois, vicaire général de l'archevêché de Québec, écrivait le 4 juin 1896 au curé de Saint-Ubalde, M. l'abbé J. E. Rouleau, une lettre où il était dit :

« Si quelqu'un vous dit : — En dépit de vos raisonnements, j'ai plus de confiance en M. Laurier, et je vote pour son candidat, — cet électeur, à moins d'avoir perdu le sens commun, sera coupable de faute grave et mortelle. Les bons catholiques, les fils soumis de l'Eglise marcheront dans la voie indiquée par leurs évêques, les autres seraient des fils rebelles et suivant la voie de l'iniquité et du péché grave qui sépare de Dieu et nous livre aux puissances des ténèbres. »

« Les commentaires sont inutiles, continue le bon M. David. Ils seraient dangereux même, car il est difficile de lire cette lettre sans perdre son sang-froid. »

Nous serions tentés, quant à nous, de nous égayer un tantinet devant, et cette sombre mercuriale sortie des coffres séculaires du Saint-Office, et cette généreuse indignation où se devine quelque secrète terreur d'enfant fouetté !

Mais il ne faut point oublier que nous sommes ici en Canada, où la puissance cléricale règne victorieusement et où la menace des damnations éternelles est un merveilleux agent de corruption.

Ce qui fait dire à l'auteur du *Clergé Canadien :*

« *Et l'on s'étonne d'entendre des protestants et des catholiques s'écrier qu'un homme ne peut être catholique et être l'égal des protestants dans un pays libre !* »

L'étonnant serait que devant les faits aussi publics, aussi manifestes, personne ne songeât à conclure de même !

Que la population française du Canada ait été blessée des assauts si brutalement donnés à sa conscience politique ; qu'elle ait, pour la première fois, aux élections de 1896, vaincu l'autoritarisme clérical en appelant au pouvoir sir Wilfrid Laurier ; qu'elle ait manifesté sourdement sa lassitude et un commencement d'irritation et que le clergé enfin se soit apeuré, signe avant-coureur des ébranlements futurs, voilà qui demeure dans la logique des choses. Mais ces résultats n'ont pas duré ; d'habiles prestidigitateurs s'en emparèrent pour les manier, les façonner, les triturer... et le public émerveillé ne put jamais savoir où ni par où ils étaient passés !

Sir Wilfrid Laurier élu, battit les cléricaux par leurs propres armes. De l'épiscopat canadien, il en appela à Rome, qui, effrayée, dépêcha au Dominion un délégué, diplomate habile, Mgr Falconio, qui sût pacifier les sain-

tes cohortes. Dans la réconciliation touchante qui eut lieu, sir Wilfrid Laurier, chef des Rouges (1), a rosi de plaisir, et ce rose tendre n'a guère attendu pour passer au Bleu (2). Il reste libéral ; la couleur seule a changé. Aimable puissance du Verbe qui résiste à toutes les manifestations du Fait. Le parti libéral presque tout entier suivit son chef et tous de coqueter, de flirter avec les bons évêques qui se résignèrent à ménager la chèvre, pour mieux garder le chou, et qui finirent par répondre aux œillades de leurs nouveaux galants, et par leur faire une place sur le sopha...

Dans le même temps que s'opéraient ces marivaudages, Rome opérait selon sa politique de bascule en couronnant de fleurs M. Laurier et les libéraux, et condamnant au pilori M. L. O. David qui triomphait dans sa brochure !

Le Clergé Canadien, sa Mission, son Œuvre, était soumis à la congrégation de l'Index, et le verdict impitoyable l'expulsait du domaine public, la supprimait chez les libraires, l'interdisait aux âmes pieuses du Canada français !

La profession de foi du chevalier David ne l'avait point sauvé des foudres excommunicatrices. Pas davantage la phrase délicieuse où la pusillanimité le dispute à l'ironie, espérons-le du moins, et où l'énumération de super-

(1) Couleurs des libéraux.
(2) Couleurs des conservateurs.

latifs flagorneurs provoque une douce hilarité :

« Malgré tout, je n'en persiste pas moins à dire que le clergé est de tous nos corps publics, *le plus moral, le plus sobre*, *le plus désintéressé*, *le plus charitable*, *le plus digne de confiance et de respect*, *le plus religieux*, *le mieux constitué pour faire le bien sur la terre*, que la perte de son influence serait un malheur pour la religion, la nationalité et le salut des âmes. »

Voici qui n'est guère flatteur pour les autres corps publics !

Le clergé canadien français a pensé qu'il était en tous cas indispensable pour le salut des âmes — et le sien — de perdre les bénéfices de la brochure de M. David : il l'a tuée !

« Si les chefs de l'Eglise, disait pourtant le malavisé Canadien, entendaient les propos et les commentaires auxquels ces abus donnent lieu, s'ils savaient ce que de bons catholiques, des pères de famille irréprochables répètent librement, ils seraient effrayés. Malheureusement, la vérité leur arrive à travers les fumées de l'encens qui les enveloppe ; le respect et la crainte de leur déplaire ou de leur faire de la peine ferment trop souvent la bouche des hommes de bien qui les entourent. »

M. L. O. David, étant un homme de bien et un Canadien français convaincu, a été trop bavard. Il a déplu, il a fait de la peine. On lui a fermé la bouche.

Ces mêmes manœuvres se retrouvent dans les élections municipales. C'est ainsi qu'à une élection à Montréal, le clergé parvenait à faire battre M. P. Martineau, le protagoniste de l'enseignement gratuit et obligatoire. « On m'a représenté, a-t-il déclaré, dans des circulaires distribuées la veille de la votation, comme un Voltairien et un Renan (*sic*). On a même été plus loin : on est allé dans des familles où on m'a formellement accusé d'être un franc-maçon et de ne pas vouloir faire baptiser mes enfants. Combien d'électeurs ont-ils été influencés par ces calomnies ? »

Ainsi se manifeste au Canada français l'esprit *libéral* du catholicisme romain ; nous le découvrons dans l'enseignement national, l'instruction à tous les degrés, la vie publique, la rue, la tribune, l'association, et jusque dans le domaine de la conscience politique.

La liberté « qui suffit à tout, mais dans un milieu libre », se traîne misérablement dans notre ancienne colonie, à travers une atmosphère pestilentielle d'asservissement et de terrorisme religieux. — Fantôme désenchanté, elle se dérobe à la lumière qui ne la reconnaît plus. Mais elle garde une apparence de vie pour servir aux équivoques, aux sophismes, aux mensonges et aux hypocrisies de ses adversaires — ceux-là même qui chantent son antienne avant d'entonner le *magnificat* de l'infaillibilité et de l'autorité souveraine du pape !

CHAPITRE VIII

La liberté de la Presse

La Liberté de la Presse

Que dire alors de la liberté de la presse, corollaire de la première ?

Mgr Bourget définit ainsi le journalisme : « Il est une puissance formidable dont l'enfer se sert malheureusement avec trop de succès pour empoisonner le monde de ses doctrines iniques et corrompues... Considérant donc, N. T. C. F., tout journal comme un sanglier dans la vigne du Seigneur, nous avons à vous tracer ici ses caractères : s'il se prétend libre dans ses opinions religieuses et politiques, c'est un journal libéral. A ces couleurs aussi hideuses que saillantes (*sic*), vous le reconnaîtrez... Ainsi, tout journal qui fait profession de la liberté d'opinion, fait marcher ses lecteurs dans les voies de l'erreur qui mènent les sociétés comme les particuliers à la ruine et à la mort. » (Circulaires et lettres pastorales des 17 mai 1850 et 31 mai 1858.)

Voilà les principes ; voici les effets : à tout instant pour les moindres propos, un journal canadien-français est exposé à la censure, à l'interdit, à l'excommunication. La liste serait longue des pauvres feuilles qui doivent ainsi disparaître à la voix de l'épiscopat frémissant.

En 1860, c'est le « *Pays* », condamné parce qu'il approuvait l'unité italienne et invitait ses

lecteurs à fréquenter le théâtre ; c'est l' « *Avenir* », le « *National* », la « *Gazette de Sorel* », etc. C'est, en 1896, l'*Electeur* qui, emporté par son ardeur et ses convictions, avait, tout en étant d'accord avec l'Eglise pour blâmer le Manitoba d'avoir supprimé les écoles romaines, osé prétendre qu'il était possible de différer d'opinion sur la façon de remédier au mal ; que la question n'était point question de dogme, et que ceux qui avaient une longue expérience de la vie politique, possédaient par là même une compétence supérieure à celle des évêques pour aboutir au meilleur résultat. Le châtiment ne se fît pas attendre. Le dimanche suivant, dans toutes les églises, de plusieurs diocèses de la province, les curés lisaient le mandement de leur évêque, excommuniant tous les fidèles qui recevraient, liraient, vendraient ou conserveraient chez eux l'*Electeur*.

Il est vrai que celui-ci, ayant eu vent de l'interdit le samedi soir, s'était empressé de changer de nom et paraissait le lundi sous le nom de « *Soleil* » avec, en première page, un article faisant une soumission complète à l'arrêt épiscopal. Inutile d'ajouter que le *Soleil* se garda dès lors sur les limites de la plus extrême prudence et est aujourd'hui un des journaux français les plus cléricaux de la province. Depuis 1896, cette « liberté de la presse », toute spéciale a encore accentué ses caractéristiques, avec l'avènement de Mgr Paul

Bruchesi à l'Archevêché de Montréal. On peut dire qu'il a instauré parmi les journalistes canadiens, le règne de la terreur excommuniatrice.

Mgr Paul Bruchesi, très certainement l'une des figures les plus curieuses de l'épiscopat catholique du XXe siècle, a apporté à ses fonctions un zèle passionné, un esprit d'inquisiteur et un langage d'autocrate. Considérant, avec Mgr Bourget, les journalistes comme des sangliers dans la vigne du Seigneur, il s'est acharné à massacrer les uns après les autres. Il y a réussi en moins de dix ans. On croit véritablement rêver quand on examine de près l'état de la presse de Montréal sous la suzeraineté de l'archevêque Bruchesi. Tantôt celui-ci donne impérativement ses ordres préalables par des lettres collectives adressées aux « *directeurs de journaux* » :

« Il faut que vous imposiez ce programme « à tous vos collaborateurs, à vos reporters, « à vos correspondants. Vous voudrez donc « bien pendant toute la durée des assises exer- « cer une vigilance quotidienne sur les rap- « ports judiciaires que vous publierez. Et, « d'une manière générale, veuillez donner à « tous vos collaborateurs, des directions pré- « cises et des ordres formels. »

Parfois, les malheureuses feuilles s'oublient au point de déplaire involontairement à Mgr Bruchesi et ont lieu alors d'inénarrables histoires dont voici un exemple :

Le 5 décembre 1900, le journal *La Presse,* de Montréal, publiait une biographie de Mgr Duhamel, contenant les quelques lignes suivantes : « En terminant ce travail qui ne rend « pas suffisamment honneur au digne prélat, « disons que pendant la crise qui a précédé « les élections de 1899, il est peut-être le seul « évêque qui, par sa sagesse et sa prudence, « a su se conserver le respect et se soustraire « à la critique de ses ouailles. »

Aussitôt Mgr Bruchesi d'écrire à M. Côté, directeur de *La Presse,* la lettre suivante, dont j'ai devant moi l'original :

« 9 décembre 1900.

« Monsieur,

« Le passage de l'article paru dans *La Presse* « de ces jours derniers et dont mon vicaire gé- « néral vous a déjà parlé, me paraît très grave...

« *Une réparation de la part de* La Presse *me* « *paraît nécessaire.* Mais avant de faire quoi que « ce soit, je vous prie de venir me voir à l'arche- « vêché avec celui qui représente actuellement à « votre journal l'honorable M. Berthiaume.

« J'ai l'honneur, etc. »

Tout penauds, les rédacteurs de *La Presse* s'empressèrent d'aller quémander leur pardon et s'entendirent avec l'archevêché sur la rédaction d'une lettre d'excuses dont la teneur est comme suit :

« Monseigneur,

« A notre grande surprise, vous avez dû lire, « dans *La Presse* de mercredi 5 décembre cou- « rant, en conclusion d'une biographie de Sa

« Grandeur Monseigneur Duhamel, les quatre ou « cinq lignes suivantes........................

« Comme ces quelques lignes contiennent en « elles-mêmes une critique injuste envers l'émi- « nent corps de l'épiscopat canadien dont vous « êtes l'un des membres les plus distingués et les « plus justement vénérés, nous croyons de notre « devoir de donner ici à Votre Grandeur quel- « ques explications.... avant de vous prier de bien « vouloir croire à notre plus entier et plus pro- « fond respect et au regret sincère que nous « éprouvons de ce que ces lignes aient trouvé « place dans nos colonnes. »

L'archevêque daigna se contenter de ces plates excuses et donna son imprimatur en ces termes brefs et hautains :

« 11 décembre 1900.

« J'approuve tout et c'est mon devoir de vous « féliciter.

« PAUL, Archev. de Montréal. »

L'histoire et les documents se passent de tout commentaire...

Quand le blâme et la censure préalables ne suffisent pas, Mgr Bruchesi a recours à l'interdit.

Un journal, *Les Débats*, de Montréal, avait réussi à paraître trois années de suite tout en manifestant un certain esprit d'indépendance.

Mais le 15 avril 1902, son directeur recevait une lettre bien sentie de Mgr Bruchesi :

« Monsieur,

« Dans le dernier numéro de votre journal se

« trouve une phrase particulièrement malheu-
« reuse, au sujet de la loi sur les associations qui
« a été votée le 1er juillet 1901 par le gouverne-
« ment français. Voici cette phrase. Je l'extrais
« textuellement de l'article intitulé UN ULTRA-
« MONTAIN :

« Quant à la loi sur les associations votée le
« 1er juillet 1901, tout le monde reconnaît aujour-
« d'hui qu'elle a consolidé la situation du clergé
« français, que cette loi était nécessaire, qu'elle
« a débarrassé le pays d'un tas de sangsues qui
« le ruinaient et qu'enfin elle restera comme une
« des meilleures qui aient été adoptées par la
« législature. »

« (Les Débats, 13 avril, 1902). »

« Il est de mon devoir de blâmer ce langage.
« Votre journal s'est donné comme une publica-
« tion catholique, il est lu par des catholiques.

« Vous applaudissez, monsieur, à l'œuvre de
« persécution entreprise par le gouvernement
« français ; loin d'avoir de l'affection, du respect
« et de la reconnaissance pour les persécutés, vous
« accordez toutes vos louanges à leurs ennemis.
« Vous ne voulez donc être ni avec les vrais
« catholiques, ni avec le chef autorisé, le Souve-
« rain-Pontife. Vous vous rangez du côté des
« adversaires de l'Eglise et des contempteurs de
« ses institutions divines.

« C'est un scandale grave que vous donnez.
« Ma charge m'impose le devoir de vous en aver-
« tir et de prémunir les fidèles contre le danger
« qu'ils courent en lisant votre journal.

« Même si vous cherchiez à vous dérober der-
« rière certains propos attribués à tel prélat, à
« tel prédicateur de renom, mon devoir n'en serait
« pas changé. Dans les questions qui touchent
« aux intérêts de l'Eglise, nous relevons tous de
« l'autorité d'un même chef suprême, le Souve-

« rain-Pontife. Le Saint-Père s'est prononcé. Nul « catholique n'a le droit d'opposer son jugement, « en une pareille matière, au jugement de celui « qui « pait les brebis et les pasteurs ». Nul ca- « tholique n'a le droit d'en appeler du pape au « jugement d'un personnage ecclésiastique quel « qu'il soit.

« Tels sont les principes qui auraient dû vous « guider dans vos appréciations sur la loi des « associations. Vous les avez malheureusement « méconnus. Et ce n'est pas l'unique circons- « tance où vous m'avez donné le droit de me « plaindre de vous.

« J'aime à croire que vous ne continuerez pas « dans la voie où vous êtes entré, et que vous « ne me forcerez pas à prendre contre votre jour- « nal des mesures sévères et toujours pénibles.

« Dans cet espoir, je vous prie d'agréer l'assu- « rance de mes meilleurs sentiments.

« PAUL, Arch. de Montréal. »

Hélas ! *Les Débats* avaient erré, ce qui est humain. Ils persévérèrent dans leur erreur, ce qui est diabolique.

Le 4 octobre 1903, Mgr Bruchesi faisait lire au prône de toutes les églises de son diocèse, la lettre suivante :

« Nos très chers frères,

. . . .

« Nous pouvons dire que nous avons épuisé, « à l'égard des *Débats*, tous les moyens de cha- « rité et de douceur. Cependant, à notre grand « regret, nous n'avons constaté aucun amende- « ment. L'œuvre mauvaise a été continuée, peut- « être même avec plus d'audace.

« A propos d'évolution, ce journal a émis des « doctrines voisines de l'hérésie, si elles ne sont

« pas formellement hérétiques..................

....« En conséquence, en vertu de notre auto-
« rité épiscopale, et en vertu des règles de l'in-
« dex, nous interdisons à tous les fidèles de no-
« tre diocèse de vendre, d'acheter, de lire et de
« garder le journal *Les Débats*................

....« Sera le présent mandement lu au prône
« de toutes les églises où se fait l'office public,
« et au chapitre de toutes les communautés reli-
« gieuses, le premier dimanche qui en suivra la
« réception.

« Donné à Montréal, sous notre seing et sceau
« et le contre-seing de notre chancelier, etc...

« PAUL, Archevêque de Montréal. »

Dans un pays ultra-catholique, ce mandement était une sentence de mort : *Les Débats* furent obligés de disparaître, mais, dans un dernier numéro, ils publièrent une lettre ouverte de leur directeur, Edouard Charlier, lettre dont les termes contrastent singulièrement avec les emportements du fougueux et haineux prélat :

....

.... « Je ne discuterai pas aujourd'hui les
« arguments que vous invoquez pour frapper
« un journal indépendant. Ils ne doivent cer-
« tainement pas satisfaire votre conscience ni
« excuser la mesure grave, mais tyrannique
« que vous employez pour supprimer le jour-
« nal *Les Débats*. Je ne dirai rien de mes
« intérêts matériels que vous lésez en pleine
« connaissance de cause, car plaie d'argent
« n'est pas mortelle. Mais vous ne devez

« pas ignorer, Monseigneur, que tout atten-
« tat à la liberté — même à la liberté de
« la presse — est suivi d'une révolte du sen-
« timent populaire qui ne pardonne jamais
« à ceux qui entravent la parole et la pen-
« sée. On commence comme vous, Monsei-
« gneur, par l'arbitraire, et nul ne peut dire
« quelles en seront les conséquences. »

On voit de quelle déférence est empreinte cette lettre de protestation d'un condamné à mort.

Elle nous prouve avec quelle prudence, quelle courtoisie devait être menée la campagne contre la tyrannie cléricale au Canada.

Pour compléter l'histoire, disons que huit jours après la disparition des *Débats*, paraissait un nouveau journal, *Le Combat*. Son existence fut courte. Le 20 janvier 1904, Mgr Bruchesi adressait une nouvelle lettre à ses prêtres et fidèles.

« Le 29 décembre 1903, je me suis vu dans
« l'obligation d'interdire la lecture du journal
« *Les Débats*. Depuis lors ce journal a continué
« de paraître sous un autre titre, mais dans le
« même esprit. Or, vous le comprenez, c'est une
« feuille dangereuse que j'ai prohibée, ce n'est
« pas seulement un nom.

« En conséquence, la feuille interdite, le 29 sep-
« tembre 1903, demeure interdite dans tout le
« diocèse, quel que soit le titre qu'on puisse lui
« donner ; et, tant qu'il n'y aura pas eu soumis-
« sion et amendement de la part de ses direc-
« teurs, tant que l'interdit n'aura pas été levé,

« il est défendu de la vendre, de l'acheter, de la « lire et de la garder. »

Cette fois, ce fut la mort sans résurrection. Le directeur de feus *Les Débats-Le Combat*, n'ayant pu trouver un seul éditeur, *même parmi les protestants anglais*, qui osât imprimer le nouveau journal condamné avant que d'être né !

Or, si l'on s'avise de relire la collection du *Combat* et d'y chercher ce qui a bien pu motiver l'interdit, on s'aperçoit avec stupeur que les rédacteurs ont pris soin de ne jamais attaquer la religion, bien au contraire, qu'ils ont observé une moralité extrêmement sévère ; qu'ils se sont seulement permis les critiques les plus justes, mais faites avec le ton le plus respectueux, contre les abus politiques du cléricalisme.

En fait, ils ont été dreyfusards avec l'immense majorité des intellectuels de tous les pays ; ils ont osé écrire des phrases dans ce genre :

.... « Notre province a beaucoup souffert de « l'ingérence cléricale dans les affaires pu« bliques. Ces prêtres, oublieux de leurs de« voirs, qui convertissaient les cloîtres sacrés « en tribune politique, ont fait un tort consi« dérable à la religion catholique. La liberté « religieuse n'est pas à elle seule toute la li« berté, elle n'est, après tout, qu'une liberté,

« et elle ne doit pas empiéter sur les autres « (10 janvier)..................................

.... « Il n'est pas nécessaire que ce soit un « prêtre ou une religieuse qui fasse la charité « pour qu'elle plaise à Dieu. » (3 janvier)....

Enfin, *Le Combat* précise sa campagne sur trois points : 1° Création d'une Ligue d'enseignement canadienne ; 2° Domaine de la justice égale pour tous ; 3° Elections municipales.

.... « Nous voyons descendre dans la rue, « disait-il, toutes les forces coalisées de l'obs- « curantisme pour enrayer le progrès et étouf- « fer nos légitimes aspirations à l'indépen- « dance de la pensée. » (17 janvier.)

C'en était trop ! Etait-il permis d'écrire pareille chose au Canada, en 1904, sous le règne de Bruchesi ?

Comme le disait *Le Combat*, dans sa lettre de protestation, avant que de disparaître : « Il « est vraiment trop facile de tourner la loi « qui garantit nos libertés, si l'on peut inter- « dire tous les journaux présents et à venir « par un simple mandement... Les attentats « à la liberté de la presse, commis par notre « archevêque, déconsidèrent ce pays aux yeux « des nations civilisées. »

On comprend aisément l'exaspération des intellectuels canadiens-français et on excuse dès lors les écarts de langage et de polémique auxquels certains se laissent entraîner. Contre ces derniers, Mgr Bruchesi a mieux encore que l'interdit : il les fait poursuivre par un homme

de paille quelconque, devant les tribunaux à ses gages comme blasphémateurs et diffamateurs !

Il en a été ainsi de *La Petite Revue*, condamnée le 13 mars 1900, par le Juge Desnoyers avec des considérants un peu ahurissants, qui semblent regretter les pénalités barbares des siècles de foi.

Le 2 avril 1904 avait lieu un procès contre Jean Labourt, rédacteur de *La Lanterne*, qui dut s'enfuir pour échapper à une condamnation certaine.

Ces rigueurs sont d'un autre âge. Mais l'Eglise de Rome semble n'avoir pas d'âge au Canada. Et si je dis : l'Eglise de Rome, c'est qu'en effet Rome se mêle de journalisme au Dominion. Je n'en veux pour preuve que la lettre par laquelle, le 26 janvier 1904, Mgr Donat, archevêque d'Ephèse, délégué apostolique à Ottawa, félicitait Mgr Bruchesi d'avoir « renouvelé l'interdit contre ce journal *Les Débats,* sous son nouveau titre », et de se dire « heureux que l'Archevêque de Montréal ait pris cette mesure énergique, conséquence logique de la première ».

Tel est le régime sous lequel vit la presse canadienne française. Terrorisée, décimée, elle est sans cesse exposée à des dénonciations — et en particulier à la délation de certaines feuilles confraternelles : *Le Rappel*, *La Vérité*, *La Croix*, aboyeurs et maîtres chanteurs. *La Croix*, en particulier, surveille étroitement et dénonce

journellement les journaux qui lui semblent manifester quelque esprit d'indépendance.

Hier, elle dénonçait *Les Débats* et *Le Combat ;* elle allait jusqu'à écrire ces lignes à propos d'un article paru dans l'*Avenir du Nord*, sous la signature de *Colombine* et où l'auteur critiquait... le code canadien : « Si celle qui signe cet article est responsable de ses actes, elle mérite la censure ecclésiastique... on dirait que cette *fille* est païenne et n'a jamais eu la foi. »

A chaque instant, elle désigne aux fureurs de l'évêché *Le Canada*, organe d'une timidité telle qu'il a supprimé son correspondant parisien, parce que celui-ci s'était permis d'écrire dans une revue française un article anticlérical. Enfin, elle dénonce *La Presse*, de Montréal, parce que ce journal s'est permis de faire l'éloge du talent de Mme Réjane. « A-t-on jamais rien vu d'aussi *cochon* (*sic*), écrit le prêtre-délateur, que cette annonce de *la Réjane.* »

Et les journaux menacés et dénoncés, tout tremblants, tout avachis, s'empressent de se répudier, de s'accroupir, de balbutier de puérils « Pardon, Monseigneur, je ne le ferai plus ! » et de protester de leur servile obéissance, dont chaque année, au 1er janvier, ils viennent déposer l'expression aux pieds de Sa Grandeur Monseigneur Bruchesi.

Eux seuls pourront vivre, si c'est vivre que

se prosterner ainsi, mais au prix de quelle *diminutio capitis !*

Quant aux feuilles récalcitrantes, les exemples cités plus haut en témoignent, elles n'ont qu'à mourir — et elles meurent, en effet — et elles n'ont, au surplus, qu'à ne pas naître du tout, comme en a ordonné l'Archevêque.

Ces faits se passent en 1910 au Canada ; cette situation dont j'ai tenté d'esquisser les grandes lignes, est celle qui résulte, au début du vingtième siècle, de l'oppression romaine sur les consciences individuelles et le régime politique d'une race et d'un pays dont la première est sortie de la race française, dont le dernier constitue une colonie autonome de la Grande-Bretagne, terre des libertés démocratiques et du libre examen philosophique. Situation et faits qui apparaissent singulièrement lamentables et qui sont pénibles à constater pour tout homme à qui rien d'humain ne doit être étranger.

Situation et faits qui s'aggravent de jour en jour, comme est insatiable l'appétit de l'Eglise canadienne dont un représentant, Mgr Langevin, évêque de Saint-Boniface, osait bien s'écrier, le 2 avril 1904 : « *Or, dans notre pays doté de si belles institutions politiques et plus libre que beaucoup d'autres, l'Eglise ne jouit pas d'une pleine et entière liberté ! ! !* »

Dois-je ajouter enfin que je n'ai pas tout dit ? Que cette étude est forcément incomplète ? Et qu'il faudrait encore de nombreuses pages

pour montrer, par exemple, l'influence du clergé sur la magistrature (1), le boycottage préconisé ouvertement par lui et employé contre les écrivains récalcitrants réduits à la misère ou à la pénitence et la rétractation contre les professeurs laïques, contre les médecins libres-penseurs calomniés, pourchassés et minés, par l'abandon de leur clientèle, etc., etc., etc.

Il y a, là-bas, de quoi soulever de dégoût le cœur honnête, et révolter la conscience droite, en dehors de toutes questions d'opinion, de politique, de théorie sociale.

C'est le pays de la peur, de l'hypocrisie et de la ruse.

(1) Deux faits typiques : Lors du procès intenté à l'occasion de l'élection de Charlevoix, pour influence indue exercée en chaire, le juge Routhier se déclarait incompétent, « *la loi de l'Eglise,* disait-il dans son rapport, *étant supérieure à la loi du pays* ». De même, il se déclara incompétent à juger un curé accusé de diffamations en chaire, « *considérant que la censure de semblables discours, s'il y a censure, appartient à la juridiction ecclésiastique et que si cette cour les condamnait, elle excéderait ses pouvoirs et entraînerait la liberté de la prédication du culte catholique.* »

CHAPITRE IX

Gallophobie et Cléricalisme

Gallophobie et Cléricalisme

Il est un peu tard pour découvrir l'Amérique ; et cependant, nous en sommes encore en France, comme nous le disions au début de ce volume, à comprendre la situation réelle du Canada vis-à-vis de notre pays. Cette ignorance, passée à l'état de proverbe au Dominion, n'a jamais peut-être paru plus éclatante qu'à l'occasion du dernier séjour à Paris du premier ministre canadien. Certaines feuilles parisiennes dont l'enthousiasme atteignit au délire, déclarèrent qu'en « l'honneur des fils de France, Paris et la Province devaient pavoiser ». Du dithyrambe on passa vite à l'imprécation. Sir Wilfrid Laurier devint « le renégat, la pestilence, le Malborough d'opéra-comique, l'étrange légionnaire qui eût fait rugir Napoléon (!!!), le malveillant étranger qui a renié et flétri son ancienne patrie », etc., etc. On dénonça le ministre coupable de loyauté britannique et de nationalisme canadien, et on en vint à affirmer que « beaucoup de Canadiens français regrettent encore après plus d'un siècle le drapeau qu'ils n'ont plus ». Et toutes les complaintes, et tous les gargarismes ont suivi sur « la Vieille-France », la « Mère-Patrie », le « culte des Enfants de France ! »

Ah ! le bon billet que nous nous donnons !

Pour dissiper des malentendus aussi enfantins, véritables bulles de savon *ad usum juventutis*, il suffit de citer, au hasard des époques et des partis politiques, les phrases concises d'orateurs ou de journalistes canadiens qui synthétisent l'état de choses.

C'est Sir Georges Cartier qui, le 9 octobre 1864, parlait de la confédération comme de « l'œuvre qui fera de nous une nation ». C'est Sir Wilfrid Laurier s'écriant en juin 1889 : « Notre patrie, c'est le Canada ! » C'est « Un nationaliste » qui signait ainsi, dans la *Croix de Montréal,* le 16 août 1903, ces mots significatifs : « De quelque groupe ethnique que nous nous réclamions, nous sommes avant tout des Canadiens, et c'est au Canada que doivent se rapporter, et nos espoirs et nos rêves de grandeur. »

Le Canada est à la France comme une nation virtuellement indépendante est à une nation étrangère. Leurs liens de parenté, indéniables, sont trop lointains pour avoir, en fait, une sincère efficacité.

Beaucoup de Français s'imaginent devoir trouver chez les Canadiens des *compatriotes*. C'est une erreur. La qualité de français n'est pas, à elle seule, un titre à la confiance et à la sympathie canadiennes.

Quand M. de Falloux posa sa candidature dans la Vendée, les ombrageux Vendéens lui firent grise mine et sous forme de parabole

l'invitèrent à retourner chez lui : « Nous préférons *notre* piquette à tous *vos* grands crus. »

C'est un peu ce qui se passe autour de Québec : le Canadien préfère sa piquette, si piquette il y a, aux crus français et, par conséquent, *étrangers*. On me citait ce dialogue entre deux Montréalais, dont l'un revenait de France : « Comment as-tu trouvé les Français ? » — « Mon cher, les Parisiens toujours aussi sots, les Provinciaux toujours aussi ridicules ! »

En réalité, le catholicisme romain ne tend guère à ce que nos cousins éloignés à la mode de Champlain, se lient d'amitié avec nous. Les relations franco-canadiennes n'ont pas eu, en effet, à se louer du cléricalisme canadien-français dont l'action, au pays des Hurons, a su réunir les malignités de l'Iroquois et les ruses de l'Apache !

§

Terre immense, tachetée de campagnes fécondes mais désertes, le Canada reste encore un pays *à peupler*. Et au nombre de ses soucis nationaux, il n'a pas inscrit en dernière place, la question de la colonisation. Triple question : il s'agit d'enrayer d'abord le mouvement d'émigration canadienne vers les Etats-Unis, de ramener ensuite des Etats-Unis un million et demi de Canadiens émigrés ; et, cependant, d'attirer au Dominion l'émigration européenne.

Sans entrer ici dans les détails de la question, force est bien de dire un mot du rôle joué en France par certains abbés canadiens ou français, tel que l'abbé Le Floch. Certes, il est impossible de critiquer l'acte du prolétaire, qui laisse une patrie où il crève de toutes les misères pour aller chercher au loin un peu plus de vie, un peu plus de joie, un peu plus de pitié (1).

Mais encore ne faut-il pas que l'initiative individuelle soit exploitée par des spéculateurs plus ou moins avérés, et subisse le glacial effet des plus durs désenchantements. Mais ce qui importe ici, c'est le rôle d'un prêtre français disant impérativement : *Il faut que les Bretons viennent en masses !* (2) ; c'est l'état d'esprit d'un entrepreneur d'émigration disant avec

(1) Dans le recensement de 1903, le gouvernement canadien donnait le chiffre de 2.969 Français non naturalisés Canadiens. M. Hector Fabre, cependant, déclare dans un rapport de 1902 : « Nous n'avons rien à envier aux colonies françaises... Quant au nombre des émigrants venant de France, il est probablement supérieur chez nous à celui qu'il atteint dans une colonie française prise séparément et même dans quelques-unes réunies. J'ai relevé, par exemple, dans la statistique des départs de colons français pour le Canada qu'il m'a été possible de recueillir : pour une année, 459 personnes ; pour une autre, 206 familles. Bon nombre de ces émigrants possédaient un capital dépassant 5.000 francs. » — Et plus loin : « On peut affirmer qu'il y a aujourd'hui au Canada des colons originaires de toutes les provinces de France. »

(2) Lettre du 15 août, datée de Prince-Albert, Saskatchewan.

une désinvolture stupéfiante : « que les Bretons, possédant 4 à 5.000 francs, *ne perdent pas de temps à calculer les chances de succès*, qu'ils viennent tout de suite, *au début de l'hiver !* » ; c'est le sort qui attend de malheureux français fanatisés, voyant luire à leurs yeux éblouis toutes les pommes d'or des Hespérides qui se transformeront brusquement — trop tard — en la plus affreuse et la plus noire de toutes les misères (1). Mais ce qui importe surtout ici, c'est de connaître et de faire connaître l'accueil réservé aux colons français par le tout puissant clergé canadien.

Accueil est un euphémisme. Le clergé canadien, sauf de très rares exceptions, se dresse tout entier contre la colonisation française. L'épiscopat y est nettement hostile ; les curés et congrégations font chorus. Autant ils accueilleront les Galiciens, les Syriens, les Italiens, les Allemands et les Anglais — autant ils persécuteront les Français. « Tout plutôt

(1) Tout est profit pour les agents et racoleurs d'émigrants, même la misère et le retour après la ruine. Car il y a : commission des Compagnies de chemins de fer ; commission des Compagnies maritimes ; commission des propriétaires de terrains ; commission des maisons de commerce, meubles, ustensiles de ménage, instruments aratoires ; commission des marchands de bétail ; commission partout et sur toute la ligne ! En 1890-91, l'abbé Lelong et l'abbé Murco ne craignaient pas, à la Société Sainte-Geneviève, de dénoncer ce honteux trafic qu'ils qualifiaient de « *véritable traite des blancs* ».

que les Français », tel est le mot d'ordre dont l'explication, facile, se trouve dans un sentiment assez vulgaire : la peur. Le catholicisme romain, au Canada, a peur, une peur frémissante, une peur indicible de l'Esprit français — du virus français. Les ultramontains qui gouvernent la province de Québec et étendent leurs ramifications jusqu'au Manitoba et au delà, savent et redoutent le bon sens robuste de la race française, le souffle, parfois frondeur, d'indépendance qui se manifeste même chez les plus fervents de nos sacristains et de nos bedeaux réactionnaires, la notion de la propriété de soi-même qui se rencontre — bien qu'appauvrie et chlorotique, chez les âmes les plus dévotes, même chez les abonnés du *Journal des Débats*, du *Temps*, et du *Gaulois !* Si clérical qu'il soit, le Français au Canada paraît anticlérical.

Ce bloc enfariné ne dit rien qui vaille au clergé canadien (1). Foin donc de ces empêcheurs

(1) *La Croix*, de Montréal, publiait, le 12 juin 1904, un article intitulé : « *Prenons garde !* » : Le Secrétaire de la Société de Colonisation, de Montréal, M. L. E. Carufel, constate au cours de son rapport que le mouvement d'immigration française vers le Canada s'accentue et il ajoute qu'il en espère les résultats les plus satisfaisants.

Prenons garde !

Nous ne voulons pas de mal à nos cousins de France, mais nous devons être méfiants à leur égard. S'ils ont notre langue, la plupart n'ont plus notre foi. Il y aurait peut-être lieu d'encourager cette immigration si elle était

de danser en rond ! Foin de ces fâcheux qui auraient tôt fait de jeter un élément de dissociation dans une œuvre de servitude morale si joliment parachevée ! Entre confrères, aux agapes épiscopales, aux réunions diocésaines, cela se dit sous le manteau romain. Et tout haut, pour expliquer l'hostilité ouverte, la guerre déclarée contre la colonisation et les colons français, on s'écrie : « Ah ! ces Français ! *Nous avons eu les communards ! Voyez les communards !* »

Le Canada reçut, en effet, des communards, braves et pauvres gens, pourchassés, traqués, qui durent produire dans un pays de zouaves pontificaux, l'effet de pavés dans une mare à grenouilles !

Si les Français laïques (1), qui viennent mettre leurs bras et leurs capitaux à la disposition de la colonisation canadienne, éprouvent cruellement les effets de la défiance et de la rancune sourde du clergé, il n'en est pas de même, reconnaissons-le, pour les prêtres et les

faite avec toutes les précautions possibles, mais, malheureusement, les agents de colonisation, en général, ne savent pas faire judicieusement un choix des colons qu'ils nous amènent.

(1) Le catholicisme romain ne considère plus les Bretons comme des Français. Il a dessiné un mouvement séparatiste qui tendrait à établir une ligne de démarcation — morale, à tout le moins et pour commencer, entre la Bretagne et la France. — Le clergé canadien accueillera donc les Bretons, en qui il voit d'excellentes recrues qui boiront et obéiront.

religieux. Ceux-ci sont accueillis à grands renforts d'enthousiasme sacré.

Mais le prêtre, le religieux, c'est tout autre chose aussi que ce gibier de potence — le Français ; — ce n'est même plus ce plat mal odorant — le Gallican. Le prêtre, le religieux — c'est maintenant et en tous pays, ce morceau de choix, friand et succulent : le Romain.

En territoire romain, est-il possible d'arborer, comme emblème national, le drapeau français ? Les Canadiens-Français sont perplexes. L'agence Paris-Nouvelles nous a bien transmis un passage du discours de l'abbé Lavoie, prononcé en faveur du drapeau tricolore. Le pauvre abbé a sué sang et eau pour expliquer les symboles des trois couleurs : le bleu symbolise l'esprit de pénitence des preux chevaliers ; la blancheur, la foi chrétienne et chevaleresque du moyen âge, etc. Et l'agence ajoute : « Détail touchant à signaler : c'est avec le drapeau tricolore et au son de l'hymne national français que les religieux expulsés de France ont été reçus au Canada dans leurs nouvelles paroisses. » A l'aide de ces explications et de ce détail touchant, on voit de suite le parti que le clergé sait tirer d'un drapeau qu'il n'ose pas encore condamner tout à fait. La condamnation ne se fera pas cependant, et selon toutes probabilités, attendre très longtemps. Une campagne très vive est menée par les catholiques échauffés pour le remplacer... par le drapeau du Sacré-Cœur. Les

articles et échos des journaux cléricaux sur la question, sont instructifs. Le R. P. Lemerre, des F. P. (Frères Prêcheurs, peut-être), suggère, un drapeau opportuniste. « Il convient, dit le *Rappel de Montréal*, de ne pas abandonner tout à fait pour le Canada français la tradition des trois couleurs. Qu'on les dispose seulement d'autre façon et nous aurons notre drapeau bien en propre. Que, par exemple, la grande croix blanche d'une part sépare le rouge et le bleu, couleurs si populaires ici, et, d'autre part, coupe en deux les parties rouge et bleue. Que sur le croisillon, si l'on veut, apparaisse le Sacré-Cœur avec une couronne de feuilles d'érable ! Ne voilà-t-il pas un drapeau qui serait favorablement accueilli de toute la nationalité canadienne-française ? (1). »

A cet étendard « Républico-Sacré-Cœur », les dames Ursulines opposent celui du « Carillon-Sacré-Cœur ». C'est lui qui, jusqu'à présent, obtient le plus de suffrage ; à Saint-Isidore de Bellevue, Mgr Pascal le « fait flotter fièrement (2). »

Il flotte non moins fièrement à Garden-River, Batiscan, Sainte-Geneviève, Sainte-Anne de Restigouche, Québec, Montréal, Ottawa, Saint-Boniface, Chicoutimi, Rimouski, etc., etc. Il flotte jusqu'aux Etats-Unis, à Fall-River, où

(1) *Le Rappel*, de Montréal, 19 avril 1903.
(2) *La Croix*, de Montréal, 23 août 1903.

M. le curé Giguère, le bénit et le commente devant les *Cadets Canadiens du Sacré-Cœur :*

« Savez-vous les voix qui s'échappent de cet étendard ? Voix de la Mère-Patrie ! voyez plutôt ces fleurs de lys ! de la religion patriotique ! Voyez cette croix, ce trophée du Sauveur ! » C'est le drapeau Monarcho-Sacré-Cœur ! recommandé spécialement par le *Messager Canadien, la Croix*, etc., etc.

Il est vrai que certain abbé Emile Piché, Canadien habitant Paris, conseille « le drapeau de la Révolution, où les esprits imbus du sentiment de la réparation et de l'expiation s'efforcent de faire figurer le Cœur du divin maître ». Et l'abbé Piché ajoute : « L'oriflamme de Saint-Denis, la chape de Saint-Martin, la bannière de Jeanne d'Arc firent faire à la France de plus glorieuses processions à travers le monde que celle de Paris à Sedan (1). »

Mais tous les cléricaux s'accordent pour « vouloir rendre un culte public, *social* et *national* à la *royauté de Jésus-Christ* » (2), par le drapeau du Sacré-Cœur qui, « hissé à la cime des mâts, domine d'un air satisfait et quelque peu provocateur » (3), et qui est bien « le drapeau de ces Canadiens-Français qui se distinguent des autres peuples par un cachet de religiosité tout à leur gloire » (4).

(1) *La Croix,* de Montréal, 16 août 1903.
(2) *La Croix,* de Montréal, 23 août 1903.
(3) *Le Messager,* de Sainte-Anne de Restigouche.
(4) *La Croix,* de Montréal.

Dans cette débauche de croix, de couleurs, de fleurs de lys, de cœurs, de chapes, et de symboles, voici une note claire et nette : le drapeau français (1), révérence parler, c'est un torchon au Canada !

Un prêtre canadien, l'abbé Emile Chartier, parlant dans la *Vérité de Québec*, 27 janvier 1906, de l'effet produit en France par les manifestations canadiennes en faveur du drapeau du Sacré-Cœur, se moquait ainsi : « Mais voir la Nouvelle France elle-même dire adieu à la noble *loque* et se ranger sous l'oriflamme du Sacré-Cœur, c'en était trop ! »

C'est de l'hervéisme, sans le beau souffle d'internationalisme qui l'anime !

Que dire alors des idées françaises ? des idées que véhiculent tant bien que mal le livre, le théâtre, la presse, le verbe ? Le clergé canadien contribuera-t-il à les répandre parmi ses clients ? L'évidence et le bon sens répondent aussitôt et énergiquement : Non. Le clergé restera-t-il neutre à tout le moins ? Vous vous moquez !

La *Revue Littéraire* de l'Université d'Ottawa, dirigée par des congréganistes, publiait, en janvier 1905, le petit entrefilet suivant :

(1) Drapeau qui revêtait au Canada une toute autre signification qu'en France où il ne représente plus rien de l'idéal révolutionnaire et où il sert avec tant de succès à alimenter le despotisme capitaliste et les rêves épiques des bouchers militaristes.

« Nous mettons en garde nos lecteurs et le public contre l'invasion au Canada d'une publication parisienne, intitulée l'*Européen*.

« C'est une sournoise, perverse, immorale, impie rédaction que condamnerait sûrement la magistrature de ce pays, si elle s'y imprimait. Venant de Paris, sous la signature de Seignobos, de Passy et d'autres Israélites, elle est doublement suspecte et repoussante. »

Qu'un journaliste français s'avise, comme le fit M. Charlier, de diriger une feuille canadienne, et tout aussitôt, la réaction romaine de marcher à l'assaut de l'*ennemi*. « Des journalistes comme vous, nous en avons assez (1). » A la déclaration de guerre succèdent les procès ; chaque phrase de la *copie* française est épluchée et dénoncée à l'autorité épiscopale ; l'injure grotesque pleut en déluge. « Nous soupçonnions bien un peu des instincts d'orang-outang chez vous ; vous êtes si dégoûtant !... Ceux qui se résoudront à vous lire — au risque de se salir — sauront qu'ils ont affaire à un singe (2). »

Ces singes qui écrivent gênent la presse cléricale : « Nous avons ici des déclassés, bacheliers aux redingotes râpées, fruits secs venus d'outre-Mer. Il serait temps de les rapatrier (3). »

(1) *La Croix*, de Montréal, 30 août 1903.
(2) *La Croix*, de Montréal, 9 août 1903.
(3) *La Croix*, de Montréal, 23 août 1903.

On a vu comment notre littérature était traitée, après Bossuet, et depuis Montesquieu, Voltaire et Diderot jusqu'à Paul-Louis Courier, Michelet et Victor Hugo. Le cléricalisme canadien ne s'est pas contenté de proscrire le *livre ;* il a combattu énergiquement le théâtre français. Dès 1873, M. H. de Lamothe constatait dans son *Excursion au Canada et à la Rivière Rouge* (1), que « le clergé canadien est peu favorable à notre répertoire, bien que nos œuvres tragiques ou comiques fassent le tour du monde. Nos pièces, si brillamment représentées chaque année à la Nouvelle-Orléans, ne le sont qu'à de rares intervalles dans les grandes villes du Canada ». Malgré les menaces de M. Bruchesi, qui *a élevé si fortement la voix contre les mauvais théâtres, cause de si nombreux désordres* (2), il s'est rencontré cependant à Montréal quelques jeunes *intellectuels* canadiens pour tenter de développer au Dominion le goût du théâtre français, et quelques journalistes pour s'intéresser à l'entreprise.

Dans une lettre publiée par le *Canada*, journal libéral, à tendances modérantistes, sympathique, du reste, à la France, M. Horace Saint-Louis félicite M. Gonzalve Desaulniers, poète canadien, d'avoir formé et de diriger une troupe française. Il remarque que le théâtre est une école, tant par la diction que

(1) Hachette, *Le Tour du Monde.*

(2) Voir l'*Européen,* 31 octobre 1903.

par le style et il ajoute : « Pour nous, Canadiens-Français, le théâtre est la plus fructueuse des écoles. » Ecole de style, de langage, soit ; école d'affranchissement mental surtout ; école d'intellectualité et, par conséquent, école de guerre, contre la servitude romaine (1).

Les cléricaux canadiens ont pris peur et ont deviné le danger. Bien que les pièces représentées soient encore d'un ordre bien anodin, — *Faust*, *Patrie*, *Catherine*, *Dora*, *la Tosca*, *la Souris*, *l'Aiglon*, *Petit Jacques*, *le Monde où l'on s'ennuie*, etc., *la Croix de Montréal* s'agite, se démène, brandit toutes les crosses et tous les goupillons : « L'enseignement catholique ne transige pas sur ce point; il condamne, et le scandale et le scandaleux, et ceux qui coopèrent. Ceci dit, est-ce qu'un journal catholique peut annoncer des pièces immorales, encourager des représentations, je ne dis pas risquées, mais franchement, absolument mauvaises ?... Alors nos grands journaux ne sont pas catholiques ? *Je ne dis pas ça ;* mais si

(1) Cette horreur du théâtre ne date pas d'aujourd'hui. Le comte de Fontenac, Gouverneur du Canada, avait, en 1694, autorisé une troupe à jouer *Nicomède et Mithridate.* Il faut lire ce qu'écrivait sur le sujet M. de la Mothe-Cadillac. Un curé du nom de Laudelet déclara qu'assister à des représentations constituait un péché mortel. L'évêque dénonça *Nicomède et Mithridate* comme des pièces impies et impures. Et la population canadienne, crédule et fanatisée, commença à regarder le comte de Fontenac comme le corrupteur, le destructeur de la religion et de la morale.

l'ignorance ne les excuse pas, leur conduite est étrange. »

A quand la censure de Basile et de Tartuffe ? Quant à l'honnête *Vérité* de Québec, elle cache pudiquement son sein devant le scandale de... l'*Abbé Constantin !* A bas le théâtre français !

Si les œuvres françaises sont ainsi l'objet des fureurs épiscopales et séculières au Canada, que dire de la France elle-même, de la nation perdue d'iniquités, de la Babylone moderne, l'infernal Paris ! Paris surtout « ce foyer de toutes les pourritures », selon la forte expression de M. Bégin. (*La Croix* 18 novembre 1905.) Je m'en voudrais ici de ne pas citer deux petits morceaux de l'abbé Emile Piché. Il écrit le 30 juillet 1905 à *La Croix de Montréal :* « Je n'ai qu'à voir les dangers auxquels nos Canadiens sont exposés à Paris, je n'ai qu'à les entendre causer pour savoir et sentir que l'inévitable se prépare au pays. » Un mois plus tard, dans un article intitulé « Sens moral », l'abbé Piché récidive et après avoir pataugé entre les *tendances pélagiennes et puristes* (sic), après avoir affirmé que le sens moral est l'*œil de l'âme* (sic), il conte gravement deux anecdotes. Par l'une, nous apprenons qu'une jeune Canadien débarquant à Paris, après avoir souffert du mal de mer, fut emmené au bal Bullier ! ! ! (1) par un second

(1) Les trois points d'exclamation ne sont pas de moi. J'en laisse tout le mérite à l'auteur, M. Piché.

Canadien qui ne trouvait plus que cela de beau à Paris. D'où il faut conclure que les Parisiens n'aiment de Paris que le bal Bullier. L'autre anecdote est non moins spirituelle. Je cite textuellement : « Je me rappelle un Anglais de retour de Paris et me causant à Manchester des plaisirs de la grande capitale. *Il me disait froidement avoir mangé dans un restaurant où le service se faisait dans le costume primitif d'Adam et terminait sa sanction* (sic), *en disant : « Après tout, il n'y a pas grand mal à cela ! ! !* »

L'abbé Piché continue sa *sanction* : « Avouez que son sens moral avait subi une grave lésion... Combien de personnes moins atteintes que lui assistent à de lamentables représentations et n'y trouvent rien à dire ! »

Ces calembredaines saugrenues, ces gaudrioles à rire, puis dormir debout, sont prises au sérieux, n'en doutez pas, par la plupart des Canadiens aux yeux de qui Paris devient un lieu de délices orgiaques, où les Parisiens mangent, boivent... et se mouchent, servis par des filles d'Eve sans voiles !

La France, voilà l'ennemie, pour ce clergé fanatique et tout puissant, dont beaucoup viennent directement de France, de cette France qu'ils exècrent, tout en faisant sonner bien haut un patriotisme hypocrite et menteur. Les derniers évènements religieux ont été pour eux tous, le signal d'une campagne francophobe et le prétexte à d'odieuses lamentations

où perçait cette joie spéciale aux dévotes quand elles clabaudent, médisent et calomnient entre elles. *La Croix* alla jusqu'à reprocher violemment à *La Presse*, grand journal de Montréal, de n'avoir presque rien dit des expulsions religieuses et de vouloir ainsi *donner le change*.

Mais n'est-ce pas Mgr Cloutier, évêque de Trois-Rivières, qui écrivait en 1905 :

« La Nouvelle-France veut vivre, c'est pourquoi elle ne désire plus l'union politique ni même les relations de simple amitié avec la vieille France. »

Cette histoire n'est pas connue chez nous, grâce à la souple habileté du clergé, prompt à duper, expert dans l'art d'exploiter le mirage, dans la science de « séduire les personnes si nombreuses qui se décident sur les mots et non sur les choses ».

Parmi les tartes à la crème qu'il est convenu d'employer quand on parle du Canada, il faut citer en première ligne « le Patriotisme du Clergé ».

Le *patriotisme du clergé* est une de ces expressions fortunées qui fournissent une longue carrière, possèdent la vertu singulière de répondre à toute demande indiscrète et devant lesquelles il est au moins décent de s'incliner.

Que si des conférenciers français passent par le Canada, il n'est cajoleries que le clergé ne leur fasse. Les portes de l'Université s'ouvrent toutes grandes pour M. Brunetière,

lequel est un Père de l'Eglise ; mais elles se ferment devant les républicains et les dreyfusards. C'est alors que se jouent de jolis tours de passe-passe. Nos gens sont tout étonnés de s'en retourner... muets et contents : à l'aide de gâteries, le clergé les persuade qu'il ne leur a refusé la parole à l'Université que pour la mieux donner avant ou après de grandes conférences catholiques où les prélats français parlent du diable ! « Ah ! que le clergé canadien aime donc la France ! » répètent alors tous en chœur les conférenciers français, qu'ils aient ou qu'ils n'aient pas conférence.

C'est bien plus beau encore, quand les ministres canadiens, comtes du Pape, viennent comme feu M. Honoré Mercier faire palabre dans notre pays. « Si nous n'aimions pas la France, s'écriait ce fils dévoué de la Papauté, à une conférence faite à Chartres en 1891, *pourquoi le clergé conserverait-il la religion de nos pères ? pourquoi aurions-nous reçu l'évêque de Nancy, Mgr Forbin-Janson, Mgr Soulé, le général de Charrette, les Jésuites et le comte de Paris ? Pourquoi aurions-nous apporté nos écus à la basilique du Sacré-Cœur ?* » Pourquoi, je vous le demande ? Dans l'enthousiasme *patriotique*, ces ahurissants raisonnements filent comme de l'eau dans le gosier relâché des gobeurs. Et le refrain reprend : « Ah ! que le clergé canadien aime donc la France ! » sanglotent à la fois les évêques, les curés, les moines, les écrivains et le public français. La farce a réussi.

Quand le comte de Paris fut reçu en Roy par les cléricaux canadiens, — Beaubien, Loranger, Jetté, Routhier, le recteur des Jésuites et les évêques, — M. Jetté, aujourd'hui lieutenant-gouverneur, prononça un discours très significatif. Il parla de la France : « Cette France, Monseigneur, qui nous a donné tant de vigueur et de sève, c'est celle que cette longue suite de rois, vos ancêtres, avaient faite si grande et si glorieuse. » Voilà la France chère aux cœurs catholiques, et que célébrait dernièrement un jeune poète canadien, qui signe modestement A. T. :

« Vive l'ancienne France
Berceau du Canadien,
La Foi et l'Espérance,
De tout bon chrétien.
Ce qui fait notre crainte,
C'est que des renégats
Foulent aux pieds la Sainte
France de nos prélats ! »

A ce chef-d'œuvre, il faut joindre le poème dédié par un catholique canadien aux délégués ouvriers français qui, récemment, se trouvaient de passage à Montréal, et, en général, « à tous les mauvais Français, aux épaves du vieux monde qui viennent s'échouer en Amérique » :

J'ai vu des hommes vils qui venaient de la France,
Renégats de Paris, crevés plus qu'à moitié,
Insulter un drapeau qui brille d'espérance,
Le salir de leur bave et l'écraser du pied.
Ils voulaient implanter sur nos rives paisibles

Les principes haineux d'un peuple qui s'en va ;
Ces méchants révoltés ont inventé des cribles
Où leurs journaux secouent la Foi qui nous sauva;
Et ces creux insulteurs et ces piètres risibles
Sont des loups ravisseurs qui veulent égorger.
Mais leurs cris insensés sont demeurés stériles.
Gardez chez vous, fripons, l'étendard étranger,
Nous ne voudrons jamais arborer vos guenilles
Qui dans votre pays couvriront vos tombeaux.
Nous voulons vivre en paix, simples, bons et tran-
Sous la Croix, nos jours sont beaux ! [quilles;

Joseph Adémar.

Les acteurs et actrices français ont eu le même sort que les délégués ouvriers.

Voici les strophes d'un poème en l'honneur de Sarah Bernhardt, de passage à Québec, publié dans *La Croix*, *L'Evènement* et *Le Soleil* :

Va-t'en, juive insolente au sourire cynique,
Toi qui vient (*sic*) de jeter l'injure à notre sang,
Va-t'en montrer plus loin ton front neurasthénique,
Sur qui la vieillesse descend.

Va-t'en bien loin, et puis, de province en province,
Pars avec ta névrose et compte en ton chemin
L'argent, qu'on aurait dû te tendre avec la pince
Et non avec la main.

....

Et quand, ailleurs, vers toi, les foules accourues
Admireront ton verbe et pleureront d'émoi,
Ici, nous passerons le balai sur les rues
Pour qu'il ne reste rien de toi.

Le reste de ce doux poème ne peut être cité que dans un recueil de documents pathologiques.

Au reste, il y eut mieux encore que le poème.

Quelques jours avant l'arrivée de Mme Sarah-Bernhardt au Canada, une vaste campagne de protestation s'organisait dans la presse religieuse de Québec et de Montréal, et *La Croix* en précisait ainsi la portée : « A Montréal, il nous vient chaque année de Paris, « ce foyer de toutes les pourritures », des troupes d'acteurs et d'actrices. Malheur à nous ! » Les archevêques canadiens renchérissaient encore et dans les mandements passionnés dénonçaient les ravages de représentations aussi « impies qu'immorales ». Ces excitations ne demeurèrent pas platoniques. Force a été cette fois aux agences de révéler les scènes extraordinaires qui ont eu lieu à Québec, où une foule d'étudiants catholiques et de séminaristes ont blessé deux actrices, Mlles Alisson et Duc, à moitié assommé M. de Max et roué de coups de canne le secrétaire de Mme Sarah Bernhardt, M. Simonson.

Les orateurs français subissent parfois le même sort. Le cas de M. Mage est typique. M. Mage est un Français qui donne à Montréal des conférences où les méfaits des papes sont audacieusement dénoncés. M. Mage n'est peut-être pas un libre-penseur, mais il est sympathique à la libre-pensée. Inspirés par le Palais archiépiscopal, les étudiants catholiques de l'Université Laval ont jugé spirituel d'aller tuer dans l'œuf — c'est le cas de le dire — la propagande impie de M. Mage, et à cet effet ils ont envahi, au nombre de 150, la salle de

conférences, munis d'œufs pourris et autres projectiles dont ils ont criblé l'orateur. La conférence fut interrompue. La police dut intervenir ; bref, scandale complet. Le *Canada*, organe de M. Langlois, député au Parlement de Québec, blâma énergiquement cette manifestation cléricale et qualifia « d'actes de vandalisme stupide » les déprédations commises par les jeunes universitaires. Il n'en fallut pas plus pour que les étudiants tinssent à renouveler leurs exploits — cette fois au détriment du *Canada* : vitres brisées, vociférations, autofadés, œufs pourris, etc., la farce passa par des phases identiques.

Il s'est heureusement trouvé un journaliste canadien-français, M. Pierre Lafleur, pour élever la voix contre ces procédés démagogiques et réclamer en faveur de la liberté de penser, dans le *Bulletin de Montréal*, mais huit jours après, le *Bulletin*, craignant sans doute les foudres Bruchesiennes, s'est empressé de répudier toute solidarité avec les opinions de son collaborateur. Doux pays, vraiment !

Conclusion

Conclusion

A Dieu ne plaise que nous reprochions aux Canadiens de vouloir être eux-mêmes et de s'affirmer libres de leurs destinées ! Mais si notre respect pour les volontés des peuples est exempt de tout patriotisme, il ne va pas jusqu'à subsister en face des hypocrisies et des mensonges. L'internationalisme tend à rapprocher, non à séparer ; il a pour mission d'établir les races et les peuples sur de vastes et purs terrains d'entente, de paix et de progrès ; il ne saurait laisser passer avec indifférence les torrents de boue, les énormes fleuves d'injures que le cléricalisme canadien-français — à l'instar de tous les cléricalismes — projette sans relâche contre les idées et les citoyens d'une nation étrangère. Peu nous chaut, d'ailleurs, que cette nation soit la France, l'Angleterre ou le Japon.

« Obéissons au Pape ! » s'écrie un journaliste canadien, M. Gaston Landreuil. C'est la formule du patriotisme catholique, c'est le mot d'ordre de l'Internationalisme romain qui a toujours semé et cultivé, à travers les âges et les nations, des germes de discordes, de fièvres et de rancune. Pêcheuse d'hommes, l'Eglise romaine aime troubler les eaux. Plus les eaux sont obscures et mauvaises, plus la pêche promet d'être abondante.

Cet internationalisme de mort et de ser-

vitude qui, selon *La Croix de Montréal,* « prend par les cheveux de la jeunesse toute vive », il est réservé de le vaincre à l'Autre, à l'Internationalisme qui veut grouper librement les bonnes volontés, désarmer les peuples et détruire, avec les guerres, les misères et les ignorances dont toutes les Eglises — mais surtout l'Eglise de Rome et particulièrement l'Eglise de Rome au Canada — surent profiter depuis Constantin.

Ce ne sont pas, en effet, les mesures coërcitives qui triompheront au Canada de cet anachronisme politique : le cléricalisme canadien.

Constitutionnellement, la grande Bretagne ne peut rien ou presque rien. Devant une action qui semblerait inspirée par un prosélytisme religieux ou un calcul impérialiste, la Province de Québec se cabrerait très légitimement d'ailleurs.

Mais il est d'autres moyens.

L'action fertile, fructueuse, féconde, qui vient des individus, de l'effort direct, de l'initiative particulière. La pression de l'opinion publique saisie des faits et les dénonçant à son tour.

Il est surtout un élément nouveau qui ne tardera sans doute pas à changer la face des choses au Canada, — l'élément ouvrier.

Qu'il me soit permis de citer ici, comme un document, une lettre qui me fut adressée il y a quelques années par un Canadien français des plus distingués :

« Les ouvriers, ici, croient encore. Certes, mais ils sont fatigués du clergé. Ils ne veulent plus de chapelains dans leurs unions. Ils renvoient à leurs évêchés ou à leurs cures les évêques et les prêtres qui veulent s'imposer à eux. C'est aux Unions qu'est due l'indépendance morale des ouvriers — cent fois plus grande que celle des gens de professions libérales. Car, ce qui fait la puissance du clergé ici, ce n'est pas seul le sentiment religieux de la population, mais bien l'idée que celle-ci se fait de sa puissance sociale, de son influence. On sait qu'il peut, selon son bon plaisir, ruiner un commerçant, un docteur, un avocat... Un citoyen, dénoncé par le clergé comme un homme immoral, sans religion, c'est-à-dire ici, sans cléricalisme, et qu'on ne saurait fréquenter sous peine de péché mortel, n'avait plus, il y a quelques années, qu'à quitter le pays. Il lui devenait impossible de gagner sa vie.

« Dans les campagnes, il en est encore ainsi, même à deux pas de Montréal. A Montréal même, la situation n'a pas varié pour les médecins, avocats, négociants, etc., qui redoutent plus que le feu de déplaire à un clergé que beaucoup d'entr'eux haïssent. Mais les Unions ouvrières ne permettraient pas le renvoi d'un ouvrier pour cause d'irréligion ou d'anticléricalisme, s'il est prouvé qu'il accomplit son travail de manière satisfaisante. Délivrés de la crainte de perdre le pain quotidien, les ou-

vriers, il y a dix ans, esclaves soumis du clergé qui les traitait de haut, relèvent aujourd'hui la tête et agissent enfin en hommes libres.

« Seuls, ici, ils ont osé, et par leurs main-fortes et par la voix de leurs candidats, réclament publiquement l'enseignement gratuit. Le clergé, impuissant désormais, use de ruse, multiplie les bassesses devant les Comités des Unions, proteste de ses sentiments socialistes, fait des efforts inouïs, d'ailleurs inutiles, pour faire accepter ses services, ses conseils, etc.

« Disons-le. La classe ouvrière est la seule à Montréal qui ait le sentiment de sa dignité et de ses droits.

« Néanmoins, que le clergé ne prenne pas pour argent comptant l'attitude soumise, le silence ou les flagorneries des gens instruits. Chez ceux-ci, écœurés d'eux-mêmes et de leur patience lâche, la révolte, la révolte sourde mais intense croît et se prépare. L'imprudence du clergé, son autocratie, son injustice, sa soif des richesses, lassent peu à peu les gens ! »

Le jour où l'exagération sera à son comble, le peuple canadien se soulèvera et dépassera toutes les limites, sans reculer peut-être, tout pacifique qu'il soit, devant l'effusion de sang. A la question économique, la Révolution canadienne ajoutera la solution — brutale — de la question cléricale.

Le mot de la fin qui résume ces troublantes possibilités, un écrivain français, M. Pierre de

Coubertin, l'a prononcé jadis : « *Quelle Révolution ils sont en train de se préparer là-bas !* » Nous la reprenons bien volontiers à notre compte.

Notes supplémentaires

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

I

Une Enquête française sur les rapports du Canada et de la France

En 1905, le journal *Le Canada* publiait les résultats d'une enquête faite à Paris par son correspondant parisien, M. B.-C. Moras. M. Moras avait adressé à un grand nombre de notabilités françaises la lettre suivante :

« Le traité de Paris laissait en 1763, au Canada, 60.000 Français. Leurs descendants sont aujourd'hui au nombre de trois millions. Sous le régime autonome accordé par l'Angleterre, ils constituent une race homogène qui parle et pense en Français : une race nouvelle aussi, destinée à former avec l'élément anglo-saxon de la Colonie, la nation canadienne dont l'avenir s'annonce comme devant être considérable.

« Or, si regrettable que puisse être le fait, il semble bien qu'à l'heure actuelle, la France et le Canada ne se connaissent guère en réalité.

« Nous estimons qu'il serait d'un haut intérêt de placer devant le public canadien, la réponse que les représentants les plus autorisés de la pensée française voudraient bien donner à la question suivante :

« *Quelles doivent être les relations de la*

France et du Canada au double point de vue économique et intellectuel ? »

On lira peut-être avec intérêt des extraits des réponses reçues par M. Moras et publiées dans le journal *Le Canada*.

De Mme JULIETTE ADAM, *ancienne directrice de* la « Nouvelle Revue ».

« Monsieur,

« Nos frères de race m'apparaissent comme des rejetons « francs-de-pied », merveilleux pour la greffe et qui trouvent en nous « l'espèce » vieillie, mais aux fruits savoureux.

« Et pour nous, ces jeunes rejetons, avec quelle sollicitude, nous aimons à les cultiver ; qu'ils sont vigoureux et que leur frondaison est riche !

« Pour quitter une image qui se développe en l'esprit d'elle-même, vous n'imaginez pas la joie que j'ai à lire un journal ou un livre canadien. J'ai une curiosité sans cesse en éveil pour le moindre mot. Ma parenté de race s'affirme dans mon esprit, j'ai mille surprises qui me font penser aux différences de développement de notre race dans d'autres milieux; mais il me semble la retrouver plus pure dans un Canadien qu'en moi-même.

« Un Canadien-français n'a subi aucun mélange, aucune altération de race depuis plus d'un siècle ; le cosmopolitisme n'a point mordu

sur lui, comme sur nous, il est bien l'homme de la « Nouvelle France », son intelligence, comme celle de la femme est toute française, rien que française !

« Si un Canadien ou une Canadienne parlent, sauf un léger accent de l'une de nos vieilles provinces, il est impossible de ne pas les prendre pour des Français de France.

« Mais comme leur intelligence a gardé plus que la nôtre son vieux caractère français ! L'amour de l'idéal, le sentiment de solidarité, le bon sens, le dévouement à une cause, et avec cela un côté très pratique. Telle m'apparaît l'intellectualité canadienne.

« Plusieurs de ces qualités sont à cette heure perdues pour nous, et nous ne les retrouverons qu'au contact des traditions et des croyances de la nouvelle France, fidèle à la vieille.

« Tous les échanges intellectuels nous seront profitables aux uns et aux autres. Multiplions-les, ils nous feront trouver en chacun de nous un esprit similaire de physionomie et de ressemblances différentes comme celles qu'on trouve dans la même famille.

« Plus l'Univers se mêle et se banalise, plus il faut conserver avec amour l'esprit de race. Quand le Cosmopolitisme nous l'aura enlevé en Europe, puissent nos frères canadiens nous l'avoir conservé !

« Je suis en voyage, Monsieur, et je vous écris en hâte. Pardonnez le décousu de ma

lettre, mais voyez-y mon amour filial pour les Canadiens.

« Mille Sympathies,

« JULIETTE ADAM. »

M. PAUL MEYER, *directeur de l'Ecole Nationale des Chartes, membre de l'Institut.*

« Monsieur,

« Vous me demandez :

« Quelles doivent être les relations de la « France et du Canada, au double point de « vue économique et intellectuel ? »

« Comme au début de votre lettre, vous parlez des 60.000 Français formant la population du Bas-Canada en 1763, il paraît clair que votre question concerne les relations de la France avec le Canada de langue française, c'est-à-dire avec la province actuelle de Québec, et non avec le Canada entier. On ne voit pas en effet pourquoi la France entretiendrait des rapports particulièrement intimes avec l'Ontario, le Manitoba et les provinces de l'Ouest. Je n'ai donc en vue dans ma réponse que la province de Québec. Je sais que les relations avec la France sont désirées et goûtées dans cette province, surtout à Québec ; moins à Montréal où la classe dominante est anglaise. Au point de vue intellectuel, ces relations existent, notre littérature est connue et appréciée dans le Bas-Canada, et les voyageurs français y sont accueillis avec la plus grande cordialité,

comme le sont chez nous les Canadiens. Cette sympathie réciproque ira-t-elle grandissante? Je crains qu'ici les passions politiques ou religieuses fassent tort à la bonne harmonie.

« Les Canadiens de langue française sont en majorité catholiques pratiquants, tous accoutumés à la liberté, sont respectueux des croyances d'autrui. Le mouvement anti-clérical qui se manifeste dans la politique française, ne peut que leur inspirer un sentiment de répulsion. Au Canada, sans doute, la séparation des Eglises et de l'Etat est complète et tous s'en applaudissent, mais elle existe dans des conditions tout autres que celles auxquelles il faut s'attendre en France. D'autre part, les mœurs au Canada sont à peu près ce qu'elles étaient chez nous autrefois, sinon dans le fond (car le fond ne change guère) du moins dans les manifestations extérieures, et il n'est pas niable qu'une grande partie de la littérature française contemporaine, qu'il s'agisse du roman ou du théâtre, répugne aux Canadiens tant Français qu'Anglais... »

M. Urbain Gohier, *homme de lettres.*

19-3-05.

« Il est trop vrai que la France et le Canada ne se connaissent guère. Quand les efforts des hommes de bonne volonté les auront rapprochés, il arrivera ce qui arrivent entre les parents et les enfants réunis après une longue

séparation. La France tout effarée s'écriera : « Comme il a grandi ! » Le Canada, un peu déçu, murmurera : « Comme elle a vieilli ! »

« Cependant à l'enquête que vous ouvrez, il ne peut y avoir qu'une réponse. Par tous les moyens, il faut resserrer les liens de la métropole avec son ancienne colonie. L'une et l'autre y gagneront.

« Voilà sept ans, j'ai publié dans le *Soleil* une série d'articles pour rappeler à mes concitoyens l'histoire du Canada, pour leur faire connaître les immenses ressources de cette terre puissante, pour les exhorter à porter de ce côté des émigrants et des capitaux.

« Ayant voué ma plume et ma parole à prêcher la fraternité, je souhaite, naturellement avec une ferveur particulière, l'étroite union des hommes issus de notre terre française ayant le même sang dans les veines et parlant notre langue.

« En 1902, voyageant aux Etats-Unis, je trouvai à Chicago une nombreuse colonie canadienne. Ce fut pour moi une surprise de voir ces visages, et d'entendre cet accent, ces phrases, ces locutions d'une saveur si nettement françaises. A les regarder, à les écouter, je croyais débarqués tout fraîchement de Bourgogne ou d'Anjou des hommes qui n'avaient jamais quitté le sol américain et dont les ascendants y ont vécu depuis cent cinquante ans.

« Les frontières continentales et les traités diplomatiques perdent chaque jour de leur im-

portance. La France et le Canada doivent se retrouver, se reconnaître ; instituer un échange de services dans l'ordre économique et dans l'ordre intellectuel où le profit sera considérable pour les deux partis : ce qui est le fondement des solides amitiés.

« URBAIN GOHIER. »

M. EDOUARD DRUMONT, *ancien député, directeur de la* « Libre Parole ».

« Dans ce mot « Canada », il y a pour nous, pour ceux d'entre nous surtout, qui ne croient pas que la France date de 1789, — je ne sais quelle indéfinissable et lointaine poésie, la poésie de notre vieille Histoire. Le Canada évoque dans nos esprits toute une époque abolie de force et de gloire, l'époque où la France rayonnait sur le monde, où ses fils hardis, robustes et nombreux, s'en allaient à travers les mers, aventureux et conquérants, à la recherche de terres nouvelles.

« A entendre nos historiens officiels et nos modernes éducateurs, il paraîtrait que cet âge n'était qu'un âge de barbarie, et que la France n'a été vraiment grande et vraiment glorieuse que du jour où la Révolution inaugura le règne de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité, en coupant des milliers de têtes innocentes.

« Vous êtes, vous, Canadiens, une vivante et magnifique protestation contre ces théories plus absurdes encore que monstrueuses. Vous

êtes des témoins de la vieille France, dont vous avez conservé les mœurs et les usages, et votre race superbe, vos admirables qualités, vos vertus familiales, le merveilleux épanouissement de votre activité attestent encore à la face de l'univers quelle grande nation fut la France d'autrefois.

« Un poète français voyageant au Canada, il y a quelques années, a raconté la surprise qu'il éprouva, un jour qu'il sortait de la gare à Montréal, en voyant toutes les maisons pavoisées avec des drapeaux français !

« Quelle fête célébrez-vous donc? demanda-t-il à un brave commerçant assis devant sa boutique.

— « La Fête du Travail, monsieur !

— « Mais alors pourquoi tous ces drapeaux français ?

« La figure du commerçant canadien se rembrunit brusquement et ce fut d'une voix presque brutale qu'il répondit : « Pourquoi ces drapeaux ?... *Tout simplement parce que nous sommes Français, Monsieur !*

« Qu'y a-t-il de commun entre vous autres, Canadiens, et cette France d'aujourd'hui qui ne croit plus en Dieu, qui ne croit plus en la famille, qui renie tout, même la Patrie et le Drapeau ! Que dira votre race si laborieuse, si active, si magnifiquement féconde, quand elle constatera que la race dont elle est sortie et dont elle se montrait fière, recule à présent de-

vant tous les devoirs, même devant le devoir naturel et sacré de se perpétuer elle-même.

« Vous voyez, mon cher confrère, que je ne vous dépeins pas la situation sous des couleurs bien engageantes.

« Laissez-moi vous dire pour terminer, que malgré les objections que j'ai cru devoir vous soumettre, je formule les vœux les plus sincères pour le succès de votre initiative.

« S'il ne m'est pas démontré, en effet, que les Canadiens gagnent beaucoup à se rapprocher de la France en ce moment, je suis en revanche persuadé que les Français modernes gagneraient énormément à connaître et à fréquenter les Canadiens. Ils auraient ainsi la notion tangible et vivante pour ainsi dire de ce que fut la France de jadis, cette France si grande et si glorieuse qu'ils ne connaissent plus, et que renie leur stupide aveuglement.

« Veuillez agréer, mon cher confrère, l'assurance de mes sentiments distingués.

« Edouard Drumont. »

De M. E. Fournière, *ancien député*, *directeur de la* « Revue Socialiste », *chargé de cours à l'Ecole Polytechnique.*

26 Avril 1905.

« Monsieur,

« Il est certain que depuis leur séparation, la France et le Canada ont accompli une évolution distincte, et qu'à mesure de cette évolution

leurs points de ressemblance et de contact sont allés en diminuant. Nous ne semblons plus avoir de commun que la langue.

....

« D'autre part, vous avez pu conquérir la liberté et sauvegarder votre nationalité, votre langue qui en est le signe et le moyen, par des procédés tout différents des nôtres. Vous réprouvez notre anti-cléricalisme sans vous rendre compte que si chez vous le clergé comme en Pologne, comme en Irlande et pour les mêmes raisons — fut votre instrument de liberté et de nationalité, il a été tout le contraire pour nous depuis 1789. Chez vous, il vous a aidés à conquérir les droits de l'homme et du citoyen et à échapper ainsi à l'hégémonie du protestantisme anglo-saxon. Chez nous, il a été trop longtemps partisan d'un régime absolutiste qui n'hésitait pas à appeler l'étranger à son secours pour que nous puissions oublier les mauvais souvenirs.

« E. Fournière ».

Non, vraiment le Canada n'est guère connu en France et son histoire n'est vue qu'à travers des légendes !

II

Contre la Pensée

(*Déposition de* M. L.-A. DESSAULLES, *devant la Cour supérieure dans l'affaire Guibord.*)

M. Dessaulles faisait partie de l'Institut canadien depuis 1853. Ayant fait une conférence à l'Institut, le 17 décembre 1862, l'évêque de Montréal fit lire dans les églises de la ville, le 18 janvier 1863 une lettre où se trouvait cette phrase : « Nous allons donc prier pour que le monstre affreux du rationalisme qui vient de lever de nouveau sa tête hideuse dans l'Institut et qui cherche à répandre son venin infect dans une brochure qui répète les blasphèmes qui sont sortis de cette chair de pestilance ne puissent nuirent à personnes (*sic*). »

Interrogé par les avocats de la demanderesse sur l'histoire de ses difficultés avec l'évêque, M. Dessaulles répondit ainsi :

« Le vingt-sept octobre mil huit cent soixante et trois, lassés d'être toujours en lutte acharnée avec l'autorité ecclésiastique, un nombre considérable de membres de l'Institut décidèrent de tenter quelques démarches pour essayer d'écarter ces difficultés. La résolution, exhibit C de la demanderesse, fut, ce jour-là, passée dans l'Institut, et je fus nommé membre du Comité nommé par cette résolution pour s'en-

quérir quels seraient les moyens propres à aplanir les susdites difficultés.

« Sa Grandeur nous reçut avec assez de cordialité, mais je dois dire que je crus voir que tout espoir de conciliation était illusoire. Néanmoins, une majorité du comité décida de transmettre à Monseigneur de Montréal le catalogue des livres de la bibliothèque. Je le portai donc à Sa Grandeur en compagnie de C. F. Papineau, écr., N. P. la priant de vouloir bien examiner ce catalogue, et d'y indiquer les livres qu'Elle prétendait être dangereux. Sa Grandeur nous dit qu'Elle voyait dans notre démarche une preuve de bonne volonté, et qu'Elle examinerait le catalogue. Nous lui demandâmes quand nous pourrions aller recevoir la réponse. Sa Grandeur nous dit qu'Elle nous transmettrait sa réponse, quand elle serait prête.

« Sept mois plus tard, n'ayant reçu aucune réponse, et voyant Sa Grandeur sur le point de partir pour l'Europe, je me rendis à l'Evêché le soir du quatorze novembre, et je demandai à Sa Grandeur, si Elle avait bien voulu indiquer sur le catalogue de l'Institut, les livres qu'Elle disait être défendus par l'Eglise. Sa Grandeur me répondit qu'Elle n'avait pas cru devoir les indiquer, parce que cela n'eut conduit à aucun résultat pratique. Je lui demandai alors comment allaient faire ceux des membres de l'Institut qui désiraient sincèrement savoir quels étaient les livres que l'Eglise leur défen-

dait de lire. Sa Grandeur me répondit que ceux-là pourraient toujours s'adresser à leurs confesseurs. Je représentai donc à Sa Grandeur qu'avec le remède qu'Elle venait de m'indiquer, il me semblait qu'Elle poussait trop loin son hostilité contre l'Institut. Sa Grandeur me répondit qu'Elle n'avait de comptes à rendre à personne. Je lui observai que les Evêques de France et d'ailleurs toléraient partout des bibliothèques contenant beaucoup plus de livres à l'index que la nôtre, et à propos desquels on n'inquiétait jamais leurs propriétaires au lit de la mort. Sa Grandeur me répondit qu'Elle n'était pas libre d'aller à l'encontre des ordonnances de l'Eglise. Je lui observai qu'on les interprétait avec plus de libéralité partout qu'Elle ne le faisait Elle-même. Elle me répondit qu'Elle avait ses devoirs à remplir, et que, d'ailleurs, les Evêques de France condamnaient les mauvais livres. Je répondis que je savais qu'ils les condamnaient, mais qu'ils faisaient évidemment une distinction entre les livres à l'index : que nous ne réclamions nullement le droit de posséder des livres obscènes, par exemple, mais qu'il y avait des livres à l'index dont les hommes instruits ne pouvaient se passer, et je citai à Sa Grandeur les Economistes, qui sont presque tous à l'index, et que nous avions à l'Institut, et qu'un homme politique est forcé d'étudier. Sa Grandeur me répondit : je défends tout ce que l'Eglise défend, et je n'ai pas le pouvoir de faire autrement. Je voulus

observer à Sa Grandeur qu'un professeur d'histoire, par exemple, ne pouvait enseigner sans lire nombre d'histoires à l'index, comme, par exemple, celle de Thou, de Sismondi et autres ; mais Sa Grandeur me répondit : l'Eglise le défend, c'est tout ce que je regarde. Si Elle défend les Economistes, il faut se passer des Economistes. Quant à moi, j'administre mon diocèse comme je l'entends. Elle me remit alors le catalogue, sans indiquer aucun livre quelconque comme étant à l'index. »

III

La grande Cause ecclésiastique

Le 29 septembre 1892, les évêques du Canada publiaient un mandement collectif, dont nous donnons ici quelques extraits.

LETTRE PASTORALE

De NN. SS. les Archevêques et Evêques des Provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, sur les devoirs des catholiques en face des accusations dont le clergé est l'objet, à la suite d'un scandale récemment arrivé à Montréal.

Nous, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêques et Evêques des Provinces Ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa.

Au Clergé Séculier et Régulier et à tous les Fidèles de ce diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

« Nos Très Chers Frères,

« Nous sommes actuellement témoins d'un spectacle qui Nous afflige et Nous émeut profondément. La chute humiliante d'un prêtre a été l'occasion d'attaques injustes contre le clergé, de discours et d'écrits violents, de révé-

lations scandaleuses, de publications indiscrètes, de manque de respect à l'autorité religieuse et à la discipline ecclésiastique comme jamais peut-être il n'en a été vu dans notre pays.

« Déjà le pasteur du diocèse où s'est produit le mal a fait entendre une voix pleine de tristesse et d'indignation pour déplorer les fautes commises, consoler les bons, affermir les faibles, censurer les graves écarts de certains catholiques, stigmatiser chez d'autres une conduite également injurieuse à la vérité et à la morale, rappeler à tous leurs devoirs dans les jours difficiles que nous traversons.

« Mais, Nos Très Chers Frères, grâce à la presse, — puissance terrible pour le mal comme pour le bien, — les scandales ont été divulgués au loin, et sont venus jeter l'émoi au sein de nos populations d'ordinaire si calmes dans leur foi religieuse. Le malaise a envahi toutes les classes, la paix des familles a été troublée, et les consciences sont bouleversées.

« Aveuglé par les préjugés, la passion, les calomnies, on en est venu à soulever des questions qui ne regardent que ceux qui ont charge de gouverner l'Eglise de Dieu, et à qui seuls il appartient de la diriger.

« Attristés et inquiets, vous avez tourné vos regards vers vos premiers Pasteurs pour leur demander encouragement, lumière, conseil et direction. C'est cette parole de consolation que Nous vous apportons aujourd'hui, Nos Très Chers Frère ; c'est cet enseignement que Nous

venons vous donner au nom de Celui qui a dit aux apôtres dont Nous sommes les successeurs : « Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise... »

« Un autre motif de vénérer vos Pasteurs, Nos Très Chers Frères, c'est que le respect dû au clergé est d'une importance capitale dans la vie de l'Eglise. Une nation qui ne respecte pas ses prêtres est une nation qui court à sa ruine. Quand Voltaire voulut perdre la France et ébranler sa foi, que fit-il ? Il commença par écrire ces perfides paroles : « Vos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense » ; il sema contre eux dans les esprits le doute et la défiance, les poursuivit de ses railleries et de ses sarcasmes, et il accomplit son œuvre.

« Or, qu'a-t-on fait autre chose, Nos Très Chers Frères, depuis quelques semaines, au foyer domestique, sur la rue et jusque dans la presse ? Ceux qui ont joué ce triste rôle ne tarderont pas à en rougir ; mais comprendront-ils jamais tout le mal qu'ils ont fait ? Ici, Nous ne pouvons Nous empêcher d'exprimer Notre regret profond de voir que dans le journalisme — à quelques nobles exceptions près — il y a absence presque complète de tout contrôle et de toute surveillance exigée par la morale chrétienne. On y voit souvent reproduits des feuilletons dangereux ; on y publie avec un empressement coupable ou du moins irréfléchi les scènes scandaleuses, les aventures romanesques, les récits lubriques de la rue et des as-

sises criminelles ; on y fait de la réclame en faveur d'ouvrages impies et malsains, et ainsi le journalisme, oubliant sa dignité et son devoir, se déshonore et trahit sa mission...

« Est-ce tout, Nos Très Chers Frères ? Non ; les hommes qui, les premiers et le plus haut, ont crié au scandale, en ont donné un bien grand eux-mêmes, en méconnaissant de la manière la plus directe et la plus formelle la hiérarchie catholique.

« L'Eglise, Nos Très Chers Frères, a ses chefs légitimement constitués, comme la famille et la société civile. Ce que sont ces chefs, leur nom, leurs talents, leurs qualités, peu importe; ils sont aux yeux de la foi les dépositaires de l'autorité de Dieu même et les lieutenants de Jésus-Christ. Lorsque Notre-Seigneur disait à ses apôtres : « Comme mon Père m'a envoyé je vous envoie ; allez, instruisez toutes les nations », il donnait à l'épiscopat ses pouvoirs et sa mission ; il faisait de tous les évêques et de tous les prêtres choisis et ordonnés par eux, les continuateurs de son œuvre, de ses travaux et de ses enseignements. En un mot, il créait, dans son Eglise, des attributions et des droits différents ; il en partageait les membres en deux classes parfaitement distinctes : celle des clercs et celle des laïques, division répondant aux deux éléments de tout corps social : l'autorité et la multitude, les gouvernants et les gouvernés.

« Dans la famille, en effet, est-ce au fils à

commander et à reprendre ? Dans l'Etat, est-ce aux simples citoyens à légiférer et à juger ? Dans l'armée, est-ce le soldat qui dicte les plans de campagne, sonne la charge ou la retraite ? Il en est ainsi surtout dans l'Eglise. Ce sont les évêques que le Saint-Esprit a établis pour la régir ; ce n'est pas aux fidèles, quelque catholique qu'ils soient ou se prétendent, à leur tracer une ligne de conduite, encore moins à les juger et à les censurer. En tout ce qui regarde la piété, la morale et la discipline, ils ne relèvent aucunement de l'opinion des hommes, et n'ont pas de leçons à recevoir de ceux dont Dieu les a constitués les juges et les pasteurs.

« Sachez donc, Nos Très Chers Frères, respecter dans vos pensées et vos discours, dans votre vie publique et privée, cet ordre établi par Jésus-Christ. Si vous avez des sujets de mécontentements et de plaintes, si vous croyez de l'intérêt général de signaler des désordres et des abus, faites-le, c'est votre devoir, mais toujours devant le tribunal de l'autorité compétente, vous gardant d'écouter la voix du ressentiment, de la colère ou de l'intérêt. A Nous ensuite de juger, de condamner ou d'absoudre. »

Quelques semaines après, l'archevêque de Montréal, Mgr Fabre, lançait le mandement suivant :

« Mes chers collaborateurs,

« Dans la Lettre Pastorale, en date du 29 sep-

tembre dernier, les Archevêques et Evêques des Provinces Ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa se sont élevés avec force contre certains journaux et feuilles périodiques, coupables d'injures graves envers la religion, la discipline de l'Eglise et ses ministres.

« Nous espérions qu'un avertissement aussi solennel suffirait pour faire rentrer dans le devoir ceux qui s'en étaient écartés dans leurs écrits, sans qu'il fût nécessaire de recourir aux censures.

« Malheureusement, on a répondu à cette lettre pleine de charité par le mépris, le refus d'obéir, de nouvelles insultes, un persiflage impie à l'adresse de l'autorité et par l'annonce de la publication prochaine d'un roman mis à l'index.

« C'est pourquoi je me vois aujourd'hui dans la pénible nécessité de sévir et de prendre des mesures plus efficaces pour protéger le troupeau contre les attaques perfides de ceux qui veulent le disperser et le perdre.

« Le Saint Nom de Dieu invoqué. Nous condamnons donc, en vertu de Notre autorité, deux publications imprimées dans Notre diocèse, savoir : Le « *Canada-Revue* » et « *L'Echo des Deux-Montagnes* », et Nous défendons, jusqu'à nouvel ordre, à tous les fidèles, sous peine de refus des sacrements, d'imprimer, de mettre ou de conserver en dépôt, de vendre, de distribuer, de lire, de recevoir ou de garder en sa possession ces deux feuilles dangereuses et mal-

saines, d'y collaborer et de les encourager d'une manière quelconque. »

Un groupe d'amis des directeurs du *Canada-Revue*, MM. Louis Fréchette, Glolensky et Lebœuf, se rendirent aussitôt près de Mgr Fabre afin d'avoir des explications. L'archevêque demeura impassible.

Voici un passage du compte rendu de l'entretien, paru dans le *Canada-Revue* du 3 décembre 1892 :

« Lorsqu'on lui demanda pourtant, si le fait de s'abstenir de ce qu'il considère ou semble considérer, — car il n'a pas donné son avis, — une œuvre pernicieuse allait lui permettre de relever l'interdit dont il nous a frappés, il a répondu évasivement en disant :

— « Ah ! il n'y a que cela.

« Là-dessus, nos amis ajoutèrent :

— « Nous le soupçonnions, Monseigneur, et c'est pour cela que nous sommes auprès de vous : nous vous prions, en braves enfants de l'Eglise, de vouloir bien spécifier ce que vous reprochez au *Canada-Revue,* en dehors de ce roman, afin que nous puissions trouver un point de discussion amicale et établir ainsi nos pourparlers.

— « Vous me demandez, messieurs, dit l'Archevêque, une réponse qui ne pourrait être faite que par écrit à une demande par écrit.

— « Aussi, Monseigneur, ce que nous dési-

rons pour le moment, c'est de savoir si Votre Grandeur serait disposée à nous donner cette réponse par écrit. Nous désirerions voir préciser ce que vous avez cru bon de censurer dans les articles du *Canada-Revue*, les points de doctrine, par exemple.

— « Ah ! interrompit Monseigneur, il n'y a pas que la doctrine, il y a aussi la discipline de l'Eglise.

— « Eh bien ! alors, pourriez-vous nous indiquer en quoi nous avons manqué à la discipline de l'Eglise ?

— « Voyez-vous ce qu'il y a, c'est le ton du journal.

— « Le ton ?

— « Eh bien ! oui, vous vous occupez de la conduite et des réformes du clergé ; ce sont là des choses qui ne peuvent se régler sans les journaux. Les journaux n'ont rien à voir là-dedans. C'est à moi que les mauvais prêtres doivent être dénoncés, et j'en ferai mon affaire...

— « Il faut pourtant une soumission sans condition, dit-il.

— « Ceci est IMPOSSIBLE, Monseigneur, telle fut la réponse unanime de nos amis. Une soumission comme vous la désirez, Monseigneur, ne peut même pas être discutée. Les directeurs qui nous ont envoyés vers vous n'entendent pas faire autre chose que des concessions dignes. En dehors de ces concessions dignes, ils ne reculeront pas d'une semelle. Ils sont décidés à lutter contre toute décision arbi-

traire ; ils entendent poursuivre, et en appeler, s'il est nécessaire, au Conseil Privé. Jugez un peu ce qui arriverait si vous succombiez !

— « Ah ! oui, mes pauvres enfants !

— « Des citoyens, continua l'un des interlocuteurs, sont disposés à fournir tous les fonds nécessaires pour soutenir un procès éclatant. Souvenez-vous que, depuis l'affaire Guibord, l'atmosphère religieuse au Canada était sereine. En ce moment l'orage s'amoncelle, il se prépare un coup de foudre terrible que vous, Monseigneur, pourriez et devriez éviter pour le bien de l'Eglise au Canada.

« Il y a longtemps que les vrais amis du clergé et de la religion, ceux qui savent parler aux prêtres et aux évêques, la tête haute, leur disent : Défiez-vous, vous êtes trompés, vous êtes aveuglés, vous ne voyez pas venir la tempête, vous vous endormez dans une fausse sécurité, le réveil sera terrible.

« On n'a pas voulu les écouter, on sait ce qui en est advenu. Aujourd'hui on ferme encore les oreilles aux avis des honnêtes gens pour ne les ouvrir qu'aux suggestions des intrigants, des petits orgueilleux, des hypocrites flagorneurs et de ceux qui ont peur de voir dévoiler leurs turpitudes.

— « Ah ! dit tristement l'archevêque. Je ne suis pas tout seul, que voulez-vous !

— « Nous le savons, Monseigneur ; mais que Votre Grandeur réfléchisse à ceci : Nous et nos mandants nous sommes autrement mieux dis-

posés envers le clergé et la religion que ceux qui vous ont conseillé le mandement auquel le *Canada-Revue* ne veut pas se soumettre, convaincu d'avoir le bon droit de son côté.

« Pendant tout le temps l'archevêque, pensif et soucieux, vraie statue de la désolation, écoutait presque toujours sans interrompre. Son œil largement ouvert semblait contempler dans le lointain les tristes tableaux qu'on déroulait devant lui. Cependant, pas un muscle ne tressaillait, pas un éclair de volonté ne surgissait dans son regard atone. On eût dit que l'inévitable avait mis sur lui le sceau de sa puissance.

« L'entrevue était close, la cloche sonna le souper, et nos amis prirent congé du vénérable prélat, aussi attristés que lui, en songeant que, dans cette entrevue, peut-être, le clergé canadien venait de perdre un terrible enjeu.

« Devant cette attitude, les direteurs se résignèrent à intenter un procès à l'archevêque, leur journal ayant été absolument ruiné et ce fut ce qu'on appela la grande cause ecclésiastique. »

Au cours de ce procès, à noter la déposition suivante :

William Alexandre Grenier, agent de publicité, de Montréal, âgé de trente ans, témoin produit par la demanderesse, dépose et dit :

Question. — Vous faites partie de la rédaction du journal *Le Monde*, publié à Montréal ?

Réponse. — Oui, Monsieur.

Q. — Voulez-vous nous dire si le journal *Le Monde* n'a pas publié dernièrement, en feuilleton, le roman des « Trois-Mousquetaires » par Alexandre Dumas ?

R. Oui, Monsieur.

Q. Sous quelles conditions ?

Objecté à cette épreuve comme ne relevant pas de la contestation.

Objection réservée.

R. Il nous manquait un feuilleton au bureau du *Monde*. M. Sénécal, l'un des propriétaires, m'a demandé, comme j'avais l'habitude de m'occuper du choix des feuilletons, si je n'avais pas un feuilleton sous la main ; je lui ai répondu que non. Il m'a dit de chercher un feuilleton. Au bout de queques instants, je lui ai proposer de publier *Les Trois Mousquetaires*. Il m'a répondu là-dessus que la chose lui paraissait impossible, et qu'il ne voyait pas comment nous pourrions publier *Les Trois Mousquetaires*. Je lui ai dit : « Je vais aller demander la permission à Monseigneur ». Il m'a dit : « Allez le voir. » De sorte que je suis allé le voir. J'ai vu Monseigneur, je lui ai demandé la permission de publier *Les Trois Mousquetaires*. Je lui ai dit que nous avions besoin d'un feuilleton au bureau du *Monde*, et je croyais dans les conditions que nous devions le publier, il n'aurait aucune objection ; nous devions l'épurer, et il m'a donné la permission. Monseigneur a paru fort surpris de ma demande, mais je lui ai expliqué que nous devions

l'épurer, en ôter le mauvais. Après maints et maints pourparlers et après deux ou trois entrevues, il a consenti à nous laisser publier *Les Trois Mousquetaires* dans le *Monde*, sujet à la censure de notre Ordinaire, c'est-à-dire de Sa Grandeur, Monseigneur l'archevêque de Montréal.

Q. Vous n'avez pas reçu d'ordre de retirer le feuilleton ?

R. Non, Monsieur, c'est-à-dire que nous avons reçu, quelques jours après l'incident qui s'est passé, de l'archevêché, deux ou trois jours après la publication de cette gravure, une lettre nous priant de finir la publication dans le plus court délai. Alors, afin de terminer la publication du feuilleton au plus tôt nous avons mis un numéro double.

Q. Vous avez broché ?

R. Nous avons mis en une couple de fois ce qui nous restait ; nous nous sommes empressés de finir.

Q. Et l'édition que vous deviez épurer n'a pas été soumise à la censure de l'évêque ?

R. A personne.

Q. Voulez-vous nous dire quelle proportion de l'ouvrage s'est trouvée retranchée par suite de votre travail de désinfection ?

R. Nous avons retranché quelques tournures de phrase ou d'expression, et nous nous sommes appliqués, surtout, à embellir le caractère du cardinal de Richelieu qui paraissait assez noir quelquefois dans le livre.

Q. Alors vous avez refait l'histoire ?

R. Non, Monsieur, j'ai changé purement et simplement tout ce qui était de nature à jeter un mauvais jour sur le caractère du cardinal, tel que publié dans cet ouvrage. Naturellement, il y avait beaucoup d'endroits où il employait le mot « maîtresse », sa « maîtresse », je remplaçais cela par le mot « amie ».

Q. « Bonne amie, petite amie » ?

R. « Bonne amie » ou « petite amie », quelque chose comme cela.

TABLE DES MATIÈRES

APPENDICES

Poitiers. — Imprimerie M. Bousrez.



PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

BX 1421 M37

Marmande, R. de
Le Cléricalisme au Canada


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 14 01 08 016 9